CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

NOTE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN NUMERAIRE

Nombre maximum d'actions à émettre	3 801 155 actions
Prix de souscription	253 MAD
Valeur nominale	100 MAD
Montant global maximum de l'opération	961 692 215 MAD
Parité de souscription	1 action nouvelle pour 6 actions anciennes
Période de souscription	du 14 novembre 2011 au 13 décembre 2011 inclus

EMISSION RESERVEE AUX ACTIONNAIRES ACTUELS ET DETENTEURS DES DROITS DE SOUSCRIPTION DU CIH

Conseiller Financier & Coordinateur Global
CDG CAPITAL GROUPE CDG

Organisme chargé de l'enregistrement	***Organisme centralisateur et collecteur d'ordres de souscription***
CDG CAPITAL BOURSE	Crédit Immobilier et Hôtelier

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM N°03/04 du 19/11/2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi N°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM en date du 26/10/2011 sous la référence N° VI/EM/036/2011.

Abréviations

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
BAM	Bank Al Al Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BIM	Banque Internationale du Mali
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque National de Développement Economique
BP	Business Plan
BPCE	Banque Populaire Caisses d'Epargne
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEN	Caisse d'Epargne Nationale
CES	Créances en Souffrance
CIH	Crédit Hôtelier et Touristique
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNRA	Caisse Nationale de Retraite et de Réassurance
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc
DAT	Dépôts à Terme
DH	Dirham
DMR	Dispositif de Maîtrise de Risque
DMZ	Demilitarized Zone
ETIC	Etats des Informations Comptables
FCP	Fond Commun de Placement
GAP	Guichet Automatique Bancaire
GDH	Milliards de Dhs
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HEC	Haute Etudes Commerciales
IFRS	International Financial Reporting Standards
INRIA	Institut National de Recherches en Informatique et en Automatique
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
MADEX	Morocan Most Active Shares

MASI	Morocan All Shares Index
MDH	Millions de Dhs
MLT	Moyen Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCB	Plan Comptable Bancaire
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produits Net Bancaire
PPPE	Pole Prévoyance et Promotion de l'Epargne
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines
ROE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SI	Système Informatique
SICAV	Société d'Investissement à Taux Variable
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UMB	Union Marocaine des Banques
VAR	Variation

Définitions

Bons Habitat Bon Marché (HBM)	Titres de créance émis par le CIH et souscrits par les établissements de crédit, et ce pour le financement de l'habitat sociale
Demilitarized Zone (DMZ)	En terme de sécurité informatique, une zone démilitarisée est un sous réseau isolé du réseau local par un par feu. En d'autres termes le sous réseau contient les machines pouvant être accédées depuis Internet.
Dation en paiement	Modalité de règlement d'une dette par laquelle le débiteur remet à son créancier avec l'accord de celui-ci, une chose différente de celle initialement prévue dans le contrat.
Produit dommage	Produit financier vendu par des compagnies d'assurance afin de faire face à des préjudices causés d'ordre matériel ou corporel permettant ainsi à la victime de se faire indemniser.

Sommaire

PARTIE I. ATTESTATIONS & COORDONNEES 9
I. Le president du conseil d'administration 10
II. Les commissaires aux comptes 11
III. Le conseiller financier 18
IV. Le conseiller juridique 19
V. Le responsable de l'information et de la communication financière 20
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION 21
I. Cadre de l'opération 22
II. Objectifs de l'opération 23
III. Intentions des principaux actionnaires 23
IV. Montant de l'opération 23
V. Renseignements relatifs aux titres à émettre 23
VI. Éléments d'appréciation du prix de souscription 25
VII. Analyse des impacts de l'opération 25
VIII. Intermédiaires financiers 26
IX. Calendrier de l'opération 27
X. Caractéristiques de cotation des nouvelles actions 27
XI. Modalités de souscription 28
XII. Régime fiscal 32
XIII. Charges relatives à l'opération 34
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CIH 35
I. Renseignements à caractère général 36
II. Renseignements sur le capital de l'émetteur 38
III. Nantissement d'actions 41
IV. Pactes d'actionnaires 41
V. Intentions des actionnaires 41
VI. Restrictions en matiere de negociabilite 41
VII. Déclarations de franchissement de seuil 41
VIII. Politique de distribution de dividendes 42
IX. Notation 43
X. Marchés des titres de l'émetteur 43
XI. Assemblée d'actionnaires 45
XII. Organes d'administration 46
XIII. Organes de direction 49
XIV. Gouvernement d'entreprise 59
PARTIE IV. ACTIVITE 76
I. Historique et principaux faits marquants 77
II. Appartenance du cih à massira capital management 78
III. III. Structure des participations du CIH 85
IV. FILIALES DU CIH 87
V. LE SECTEUR BANCAIRE 88
VI. Le secteur immobilier 96
VII. Activité du groupe cih 101
VIII. Capital Humain 108
IX. Politique de conformite 110
X. Moyens informatiques et techniques du cih 111
XI. Stratégie de developpement 113
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE DU CIH 116
I. Analyse des comptes consolidés ifrs 2008-2009 117
II. Analyse des comptes consolidés ifrs 2009-30 juin 2011 131

PARTIE VI. PERSPECTIVES 150
I. Plan de développement 2010-2014 151
II. Comptes de produits et charges previsionnel social pcec 2011-2013 154
III. Bilan previsionnel social pcec 2011-2013 158
IV. Périmètre de consolidation retenu pour l'etablissement des comptes prévisionnels IFRS 163
V. Comptes de produits et charges previsionnel consolide ifrs 2011-2013 164
VI. Bilan previsionnel consolide ifrs 2011-2013 165
VII. Tableau des flux de tresorerie previsionnel consolide ifrs 2011-2013 166
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES 167
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES 171
PARTIE IX. ANNEXES 173
I. Principes comptables et methodes d'evaluation 174
II. Etats de synthèse consolides IFRS 187
BULLETIN DE SOUSCRIPTION 239

Avertissement

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme collecteur d'ordres ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni le Crédit Immobilier et Hôtelier, ni CDG Capital n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par l'organisme collecteur d'ordres.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants du CIH et recueillis par CDG Capital, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès du CIH ;
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires et les rapports de gestion relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- Rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes du CIH relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes du CIH relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS ;
- Les revues limitées des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion du CIH ;
- Les liasses fiscales du CIH pour les exercices 2008,2009, 2010 et juin 2011 ;
- Les comptes consolidés des exercices 2008,2009, 2010 et juin 2011.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, où qui en fait la demande ;
- Disponible sur demande dans un délai maximum de 48h, dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions:
    - ✓ au siège du CIH (187, Avenue Hassan II Casablanca) ;
    - ✓ auprès du réseau d'agences du CIH.
- Disponible à tout moment à : CDG Capital, Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat. Tél : 05 37 66 52 56 ;
- Disponible sur le site web du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- Elle est tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet www.casablanca-bourse.com
- Elle est disponible sur le site WEB du CIH (www.cih.co.ma).

PARTIE I. ATTESTATIONS & COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Immobilier et Hôtelier
Représentant légal :	M. Ahmed RAHHOU
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	rahhou@cih.co.ma

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du CIH ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration

M. AHMED RAHHOU
Président du Conseil d'Administration

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Coopers&Lybrand Maroc SA	Deloitte Audit
Représentant légal :	Abdelaziz ALMECHATT	Fawzi BRITEL
Fonction :	Associé	Associé
Adresse :	83, Avenue Hassan II	288, Boulevard Zerktouni
Numéro de téléphone :	+212 5 22 98 40 40	+212 5 22 47 34/35
Numéro de fax :	+212 5 22 99 11 96	+212 5 22 22 40 78
Adresse électronique :	Abdelaziz.almechatt@ma.pwc.com	f.britel@deloitte.co.ma
Date 1er exercice soumis au contrôle des CAC	2003	2003
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS clos aux 30 juin 2010 et au 30 juin 2011.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières semestrielles consolidées en normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestrielles consolidés en normes IFRS objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS du CIH au 30 juin 2010 et 30 juin 2011 objet de l'examen limité précité.

Casablanca, le 24 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2011

Nous avons procédé a un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 362 099 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 166 708.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe CIH arrêtés au 30 juin 2011, conformément aux normales comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Deloitte Audit
Abdelaziz Almechatt	Fawzi Britel
Associé	Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2010

Nous avons procédé a un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2010. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 111 581 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 24 389.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 30 juin 2010, conformément aux normales comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Deloitte Audit
Abdelaziz Almechatt	Fawzi Britel
Associé	Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS clos aux 31 décembre 2008, 2009, et 2010

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS du CIH au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 tels qu'audités par nos soins.

Casablanca, le 24 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Deloitte Audit
Abdelaziz Almechatt	Fawzi Britel
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 332 268 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 232 842.

Responsabilité de la Direction
La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse
À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 04 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Deloitte Audit
Abdelaziz Almechatt	Fawzi Britel
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2009

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Immobilier et Hôtelier et de ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Opinion sur les états de synthèse
A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal des comptes du CIH, dont la procédure est toujours en cours au 31 décembre 2009, pour lequel aucune provision n'a pu être estimée par le management au niveau des comptes consolidés.

Casablanca, le 22 Mars 2010

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Deloitte Audit
Abdelaziz Almechatt	Fawzi Britel
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2008

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Immobilier et Hôtelier et de ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS telles que décrites dans les notes annexes. Ces états consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Responsabilité de la Direction
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse
A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal des comptes du CIH, en cours au 31 décembre 2008 pour lequel aucune provision n'a pu être estimée par le management au niveau des comptes consolidés.

Le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Deloitte Audit
Abdelaziz Almechatt	Fawzi Britel
Associé	Associé

III. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	Abdessamad ISSAMI
Fonction :	Directeur Général Adjoint
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 22
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	issami@cdgcapital.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du CIH à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale du CIH ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés IFRS des exercices 2008, 2009, 2010 et juin 2011 ;
- L'analyse des rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- La lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires du CIH relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009, 2010 et de l'exercice en cours.

CDG Capital est une filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion qui détient une participation indirecte dans le CIH à travers Massira Capital Management. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

CDG Capital
Abdessamad ISSAMI
Directeur Général Adjoint

IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Cabinet FIGES
Représentant légal	Mohamed EL MERNISSI
Fonction	Associé
Adresse	190 Bd d'Anfa - Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 05 22 95 01 19
Numéro de télécopieur	(212) 05 22 95 00 89
Adresse électronique	mo.mernissi@figeslaw.com

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires du CIH et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Mohamed EL MERNISSI
Cabinet FIGES

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Immobilier et Hôtelier
Représentant légal :	Melle. Amal MOUHOUB
Fonction :	Directeur de la Communication Institutionnelle et Interne
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 94 24
Numéro de fax :	+212 522 47 99 46
Adresse électronique :	mouhoub@cih.co.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPÉRATION

Le Conseil d'Administration du CIH, tenu en date du 25 novembre 2010, a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2011 une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 106 136 105 de dirhams.

Cette augmentation de capital sera réalisée par apport en numéraire et sera souscrite par les actionnaires de la société à titre irréductible et à titre réductible le cas échéant.

L'Assemblée Générale Mixte du CIH, tenue le 20 mai 2011, sur proposition du Conseil d'Administration réuni en date du 25 novembre 2010, a décidé l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 1 106 136 105 de dirhams par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire et ce conformément aux dispositions des articles 182 à 201 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 aout 2011, convoquée par le Conseil d'Administration réuni en date du 30 juin 2011 afin de délibérer et de statuer sur les modalités de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011, a décidé que le montant de l'opération peut être limité au montant des souscriptions recueillies si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, les attributions à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011 et L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 aout 2011 confèrent tous pouvoirs, en vertu de l'article 186 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Procéder, aux périodes qu'il jugera convenables avant l'expiration du délai de trois ans à l'augmentation de capital ;
- En fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- Et, de manière générale, prendre toutes les mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conféré, a décidé, en date du 30 juin 2011, de déléguer la fixation des caractéristiques de l'opération au Président Directeur Général du CIH.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conféré par le Conseil d'Administration du 30 juin 2011, le Président Directeur Général du CIH a arrêté les modalités de la présente augmentation de capital comme suit :

- Nombre de titres émis : 3 801 155 titres ;
- Montant maximum de l'opération : 961 692 215 MAD
- Parité : une action nouvelle pour 6 actions anciennes ;
- Prix de souscription : 253 MAD ;
- Prime démission : 153 MAD ;
- Décote : 10% ;

Le Conseil d'Administration devra rendre compte à la plus prochaine assemblée générale de l'utilisation faite des pouvoirs conférés et ce au moyen d'un rapport décrivant notamment les conditions définitives de l'opération réalisée.

II. OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, vise les principaux objectifs suivants :

- Le financement de l'acquisition de la totalité de la participation de la Caisse de Dépôts et Gestion dans la société SOFAC[1] (45,99%), suite à la nouvelle stratégie du CIH visant à compléter son offre dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing…) avec une proximité et des synergies avec l'activité de la banque. Cette stratégie vise à orienter l'image du groupe vers une banque plus universelle et le recrutement d'une nouvelle clientèle d'entreprises et de professionnels

  A noter que cette stratégie a été amorcée par l'acquisition en Mars 2011 de la totalité de la participation de la Caisse de Dépôts et Gestion dans la société MAROC LEASING (34%).

- Le renforcement des fonds propres réglementaires du CIH pour le reliquat.

III. INTENTIONS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la connaissance du management de la banque, le principal actionnaire du CIH à savoir Massira Capital Management a l'intention de souscrire à titre irréductible à la présente opération.

IV. MONTANT DE L'OPÉRATION

Le CIH envisage la mise en œuvre d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant maximum de 961 692 215 MAD de dirhams, par émission de 3 801 155 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune au prix d'émission de 253 dirhams, soit une prime d'émission unitaire de 153 dirhams par action.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES À ÉMETTRE

Nature des titres	Actions toutes de mêmes catégories intégralement libérées
Forme des actions	Au porteur, entièrement dématérialisées et inscrites en compte auprès de Maroclear
Nombre Maximum d'actions à créer	3 801 155 actions nouvelles
Prix de souscription	253 MAD
Valeur nominale	100 MAD
Prime d'émission	153 MAD
Libération des actions	Les actions nouvelles seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Date de jouissance[2]	1er janvier 2011
Cotation des nouveaux titres	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront cotées en 1ère ligne et assimilées aux anciennes actions
Négociabilité des titres	Les actions, objet de la présente note d'information, seront librement négociables à la Bourse de Casablanca

[1] Le prix d'acquisition de Sofac n'a pas encore été fixé.
[2] Droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2011 distribuable en 2012.

Droits préférentiels de souscription	Le prix théorique des droits préférentiels de souscription- DPS est calculé de la manière suivante : **DPS = (Cours de clôture de l'action CIH à la veille de la date du détachement du DPS - prix de souscription - dividende) * ([nombre d'actions nouvelles] / [nombre d'actions anciennes + nombre d'actions nouvelles]**) En vertu des dispositions de l'article 189 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, les actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles de numéraire proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Pendant toute la durée de souscription, les droits préférentiels de souscription relatifs à la présente augmentation de capital sont librement négociables à la Bourse de Casablanca et ce, durant la période de souscription qui s'étale du 14 novembre 2011 au 13 décembre 2011 inclus. Conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, pendant la durée de souscription, le droit préférentiel de souscription est négociable dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Chaque actionnaire pourra s'il le désire renoncer à titre individuel à son droit préférentiel de souscription. La souscription aux actions nouvelles est réservée aux actionnaires de la société et aux porteurs de droits préférentiels de souscription au moment de la réalisation de l'augmentation de capital. Ils auront, en conséquence, un droit de souscription irréductible sur les actions nouvelles à émettre. Ils auront également un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions. En vertu des dispositions de l'article 197 de la même loi, les actionnaires qui voudraient user de leur droit préférentiel auront un délai de 20 jours de bourse à compter du 14 novembre 2011 soit une clôture de la période de souscription prévue le 13 décembre 2011.
Caractéristiques de cotation des DPS	Code : 3104 Ticker : CIHD Libellé: DS CIH (AN11 1P6)
Purge du carnet d'ordre de la valeur CIH	La Bourse des Valeurs de Casablanca procédera en date du 09 novembre 2011 à la purge du carnet d'ordre de la valeur CIH
Droits rattachés	Toutes les actions bénéficieront des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'action à droit de vote double.

Source : CIH

VI. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

La méthode retenue pour la détermination du prix d'émission des actions CIH dans le cadre de l'augmentation de capital, objet de la présente note d'information est la moyenne des cours.

Cette méthode consiste en l'évaluation par la moyenne des cours boursiers du CIH en vigueur à la Bourse de Casablanca, pondérés par les volumes sur une période de 1 mois.

Le prix d'émission des actions est fixé à 253 dirhams. Il a été calculé sur la base de la moyenne pondérée des cours cotés lors des 30 séances de bourse ayant précédé le 24 octobre 2011 diminuée d'une décote de 10%.

La période de calcul s'est étalée du 13 septembre 2011 au 24 octobre 2011 inclus.

Sur la base d'un prix de 253 dirhams par action, les multiples de valorisation sur la base des données financières relatives aux exercices 2010 et 2011^{e}-2013^{p} s'établissent comme suit :

	2010	2011e	2012p	2013p
Résultat Net (Kdh)	144 466	446 046	429 139	466 880
Fonds Propres (Kdh)	2 813 743	4 122 948	4 284 459	4 493 856
Nombre d'actions	22 806 930	26 608 085	26 608 085	26 608 085
P/E	**39,9 x**	**15,1 x**	**15,7 x**	**14,4 x**
Bénéfice Net par Action - MAD	6,3	16,8	16,1	17,5
Dividende par Action - MAD	6,0	10,1	9,7	10,5
Rendement par Action -%	2,37%	3,98%	3,82%	4,16%

Source : CIH

VII. ANALYSE DES IMPACTS DE L'OPÉRATION

VII.1. Impact sur les capitaux propres du CIH

L'impact de l'augmentation de capital sur les capitaux propres du CIH est synthétisé dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Capital social Kdh	Prime d'émission Kdh	Capitaux propres Kdh
Situation avant l'opération (30/06/2011)	22 806 930	2 280 693	202 615	2 859 090
Incidence de l'opération	3 801 155	380 116	581 577	961 692
Situation après l'opération	26 608 085	2 660 809	784 192	3 820 782

Source : CIH

VII.2. Liste des principaux actionnaires avant et après l'opération

Le tableau suivant reprend la liste des principaux actionnaires du CIH avant et après l'opération :

Actionnaires	Avant l'opération (13/10/2011)		Après l'opération**	
	Nombre d'actions	% du capital*	Nombre d'actions	% du capital*
Massira Capital Management	15 481 751	67,88%	18 062 043	67,88%
RMA Watanya	767 571	3,37%	895 499	3,37%
Sanad	606 055	2,66%	707 064	2,66%
Atlanta	756 067	3,32%	882 078	3,32%
RCAR	840 468	3,69%	980 546	3,69%
Divers actionnaires	4 355 018	19,10%	5 080 855	19,10%
TOTAL	**22 806 930**	**100%**	**26 608 085**	**100%**

Source : CIH

** chaque action donne droit à un seul droit de vote*

*** La répartition du capital de la Société post-opération se fonde sur l'hypothèse que l'ensemble des actionnaires ait souscrit à titre irréductible.*

VII.3. Le Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration du CIH ne devrait pas connaître de changement à l'issue de cette opération.

VIII. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Intervenant	Identité	Adresse
Conseiller et coordinateur global	CDG CAPITAL	Tour Mamounia Place Moulay El Hassan – Rabat
Organisme centralisateur et collecteur d'ordres de souscription	CIH	187, Avenue Hassan II, Casablanca
Dépositaire central	Maroclear	18, Cité Laia Route d'El Jadida, Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse	CDG CAPITAL Bourse	9, Bd Kennedy- Casablanca.

IX. CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Le calendrier du déroulement de la présente opération est comme suit :

Ordres	Etapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	26/10/2011
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	26/10/2011
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	26/10/2011
4	Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif à l'augmentation de capital	28/10/2011
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	02/11/2011
6	Détachement des droits préférentiels de souscription / Ajustement des caractéristiques de cotation de la valeur / Purge du carnet d'ordres de valeur	09/11/2011
7	Cotation des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de souscription	14/11/2011
8	Clôture de la période de souscription	13/12/2011
9	Radiation des droits préférentiels de souscription	14/12/2011
10	Tenue de la réunion de l'instance devant ratifier l'augmentation de capital	20/12/2011
11	Réception par la Bourse de Casablanca du procès-verbal de la réunion de l'instance ayant ratifié l'augmentation de capital en numéraire avant 10h00 et réception des résultats de l'augmentation de capital en numéraire	21/12/2011
12	Livraison des nouveaux titres	23/12/2011
13	Admission des nouveaux titres et enregistrement de l'opération de l'augmentation de capital en numéraire + Publication des résultats de l'augmentation de capital au Bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca	27/12/2011
14	Prélèvement de la commission d'admission par la Bourse de Casablanca	28/12/2011

X. CARACTÉRISTIQUES DE COTATION DES NOUVELLES ACTIONS

Secteur	Banques
Libellé	CIH
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Ligne de cotation	1 ère ligne
Compartiment	1er compartiment
Mode de cotation	Continu
Organisme chargé de l'enregistrement	CDG Capital Bourse

XI. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

XI.1. Période de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital sera ouverte auprès du CIH, organisme centralisateur et collecteur d'ordres de souscriptions, ainsi qu'auprès de tout organisme habilité à collecter les ordres de souscriptions du 14 novembre 2011 au 13 décembre 2011 inclus.

Les actionnaires actuels de CIH pourront s'adresser directement à leur dépositaire (banques dépositaires et sociétés de bourse dépositaires) pour souscrire à l'opération.

XI.2. Bénéficiaires :

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est réservée aux actionnaires actuels du CIH et aux détenteurs de droits de souscription.

A partir du 27 décembre 2011 les actions émises dans le cadre de la présente opération seront librement négociables à la Bourse de Casablanca par tout type d'investisseur.

XI.3. Remise des bulletins de souscription :

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre aux collecteurs d'ordres de souscription, du 14 novembre 2011 au 13 décembre 2011 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de souscription.

XI.4. Identification des souscripteurs :

Le collecteur d'ordres, dans le cadre de cette opération d'augmentation de capital, doit s'assurer préalablement à l'acceptation de la souscription, que le souscripteur est porteur de titres ou de droits de souscription CIH.

A ce titre, il doit obtenir copie du document qui atteste de cette identification et la joindre au bulletin de souscription au même titre que les documents justifiant l'appartenance à l'une des catégories décrites ci-dessous :

Catégorie d'investisseurs	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain (hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout autre moyen jugé acceptable par l'organisme centralisateur

OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : - pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal - pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés (hors OPCVM)	Photocopie de la décision d'agrément et photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir l'appartenance du souscripteur à cette catégorie
Banques de droit marocain	Modèle de l'inscription au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir l'appartenance du souscripteur à cette catégorie
Associations marocaines	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier d'admission
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

XI.5. Ouverture de comptes pour les futurs porteurs de Droits Préférentiels de Souscription :

Les opérations de souscription, pour les futurs porteurs de droit(s) préférentiel(s) de souscription, sont enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur.

En plus des conditions relatives à l'identification et à la constitution d'un dossier par client, les souscripteurs devront signer une convention d'ouverture de comptes « titre / espèces » auprès d'un dépositaire.

Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le souscripteur lui-même. Il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration.

Les ouvertures de compte pour enfants mineurs ne peuvent être réalisées que par le représentant légal de l'enfant mineur (père ou mère ou tuteur).

Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant.

Pour les enfants mineurs, les souscriptions peuvent être enregistrées soit sur leur compte soit sur celui du représentant légal (père ou mère ou tuteur).

XI.6. Modalités de souscription

Les actions, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites auprès de l'établissement centralisateur et collecteur d'ordres et des organismes dépositaires de titres.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire, les actions nouvelles seront réservées à titre préférentiel et irréductible aux porteurs d'actions CIH et aux détenteurs de DPS à raison de 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes. Les bulletins de souscription seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Par application des dispositions de l'article 189 dernier alinéa de la loi n°17-95 du 30 août 1996 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, la souscription aux actions

nouvelles est réservée aux actionnaires de la société et aux porteurs de droits préférentiels de souscription au moment de la réalisation de l'augmentation de capital. Ils auront, en conséquence, un droit de souscription irréductible sur les actions nouvelles à émettre.

Ils auront également un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions.

Les nouveaux actionnaires pourront souscrire à la présente opération au même titre que les anciens en achetant des droits de souscription sur le marché. Ces droits de souscription seront mis en vente par les anciens actionnaires qui ne souhaitent pas souscrire à l'augmentation de capital. Ils seront cotés durant toute la période de souscription. Les achats et les ventes de DPS pourront être effectués par l'entremise d'un intermédiaire agréé (société de bourse).

L'organisme centralisateur et collecteur d'ordres de souscription ainsi que tout organisme habilité à collecter les ordres de souscription doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont tenus d'accepter les ordres de souscription de toute personne habilitée à participer à l'opération à condition que ladite personne fournisse les garanties financières nécessaires. Dans le cas où les souscriptions reçues, tant à titre irréductible que réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues ou proroger la période de souscription.

XI.7. Souscription pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées mais dans les limites suivantes :

- Les souscriptions pour compte de tiers sont acceptées à condition que le souscripteur présente une procuration dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application de la procuration (procuration sur tous types de mouvements titres et espèces sur le compte, ou procuration spécifique à la souscription à l'opération d'augmentation de capital du CIH). Le collecteur d'ordres est tenu, au cas où il ne disposerait pas déjà de cette copie, d'en obtenir une et de la joindre au bulletin de souscription ;
- Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant, dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux actions CIH, objet de l'opération ;
- Les souscriptions pour compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Le collecteur d'ordres est tenu, au cas où il n'en disposerait pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur en question le cas échéant. En ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

XI.8. Modalité d'allocation

Les actions souscrites à titre irréductible seront allouées proportionnellement au nombre de DPS détenus par chaque souscripteur.

Ainsi, en plus des souscriptions à titre irréductible, les actionnaires peuvent souscrire à titre réductible. En ce sens, les actions émises et non souscrites à titre irréductible seront allouées aux souscripteurs à titre réductible dans la limite de leur demande et au prorata des actions détenues.

XI.9. Traitement des rompus :

Les actionnaires du CIH qui ne détiendraient pas un nombre d'actions entiers et/ou de droits multiple de 6 devront procéder à l'achat ou à la vente aux conditions du marché du nombre d'actions avant la période de souscription ou de droits de souscriptions nécessaires lors de la période de souscription.

XI.10. Modalités de centralisation, de couverture des souscriptions et d'enregistrement de l'opération :

a) Centralisation des ordres de souscription:

Le CIH, en tant qu'organisme centralisateur des ordres, recueillera auprès des dépositaires habilités, tous les bulletins de souscription renseignés et liés à l'opération d'augmentation de capital objet de la présente note d'information.

Les bulletins de souscription ainsi que la liste détaillée des souscripteurs doivent être remis ou faxés au centralisateur au numéro suivant : 05 22 47 97 19 au plus tard le 13 décembre 2011 à 16h.

b) Couverture des souscriptions et inscription en compte :

La libération des montants correspondants aux souscriptions à la présente augmentation de capital doit être réalisée en espèce (par remise de chèque ou par débit du compte bancaire du souscripteur ouvert sur les livres de sa banque) et versés au centralisateur le jour de la clôture de la période de souscription.

Il est à noter que les chèques devront être encaissés avant la clôture de la période de souscription.

Le montant des versements doit être égal au montant souscrit augmenté de la commission de bourse (0,1% hors taxes du montant souscrit), de la commission de courtage (0,6% hors taxes du montant souscrit) et de la commission de règlement / livraison (0,2% hors taxes du montant souscrit.) les commissions sont facturées par les dépositaires.

Le CIH, organisme centralisateur et collecteur d'ordres, versera ces montants dans un compte spécial réservé à l'opération, objet de la présente note d'information : « Augmentation de capital CIH »

Le CIH est chargé de l'inscription, auprès de Maroclear des actions nouvelles.

c) Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération :

CDG CAPITAL BOURSE est chargée de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca.

XI.11. Modalités de publication des résultats de l'opération:

La publication des résultats sera opérée par la Bourse de Casablanca au niveau du bulletin de la cote le 27 décembre 2011.

L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales le 29 décembre 2011.

XII. RÉGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XII.1. Actionnaires personnes physiques résidentes

a) Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ; et
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ; et
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

b) Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IR.

XII.2. Actionnaires personnes morales résidentes

a) Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables dans les conditions de droit commun.

b) Imposition des dividendes

Personnes morales résidentes passibles de l'IS :

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

Personnes morales résidentes passibles de l'IR :

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.3. Actionnaires personnes physiques non résidentes

a) Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

b) Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions de conventions internationales de non double imposition.

XII.4. Actionnaires personnes morales non résidentes

a) Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

b) Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source équivalente à 10% sous réserve de l'application des dispositions de conventions internationales de non double imposition.

XIII. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION

Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente opération, incluant les commissions de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires du CIH, participant à l'opération, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les actionnaires participant à l'opération, se présente comme suit :

Commissions HT[4]	
Société de bourse	0,6%
Bourse de Casablanca	0,1%
Teneur de compte	0,2%

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à près de 0,8% HT du montant maximum de l'opération. La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- le conseil juridique;
- le conseil financier ;
- le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- le Dépositaire Central, Maroclear ;
- La Bourse de Casablanca ;
- L'intermédiation.

[4] Un taux de TVA de 10% est appliqué en sus

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CIH

I. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH »
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit privé et régie par la loi bancaire du 14 février 2006 et également par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Adresse électronique	www.cih.co.ma
Date de constitution	26 mai 1920
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur : • La réception de fonds public ; • L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; • Les engagements par signature ; • La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; • La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; • Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; • Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; • Toute opération d'affacturage ; • Toute opération de change ; • Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; • Toute opération de conseil d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; • Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; • Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social au 30 juin 2011	2 280 693 000 DH (22 806 930 actions de VN 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées peuvent être consultés au siège du CIH, sis187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, le CIH est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.

	De par son activité, le CIH est régi par : • La loi bancaire du 14 février 2006 ; • La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; • La Circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôt ; • La circulaire 01/96 relative au dossier d'information exigé des émetteurs de titres de créances négociables ; • Le Modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt ; De par sa cotation, le CIH est régi par : • Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ; • Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; • Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 et par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008 ; • Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43- 02 ; • Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; • Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06. • Le règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 822-08 du 14/04/2008.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

Source : CIH

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

II.1. Evolution du capital social

Le capital social du CIH au 30 juin 2011 s'établit à 2 280 693 000 dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 22 806 930 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

Date	Capital initial (en DH)	Nombre d'actions avant Opération	Nature de l'opération	Nombre de titres créés ou détruits	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Nombre d'actions après opération	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	2 080 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	2 880 000	360 000 000
1988	360 000 000	2 880 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	200 000	25 000 000	3 080 000	385 000 000
1989	385 000 000	3 080 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	3 880 000	485 000 000
1990	485 000 000	3 880 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	4 680 000	585 000 000
1991	585 000 000	4 680 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	5 480 000	685 000 000
1992	685 000 000	5 480 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	6 280 000	785 000 000
1994	785 000 000	6 280 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	2 355 000	235 500 000	8 635 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	10 205 000	Augmentation de capital en numéraire	3 061 500	306 150 000	13 266 500	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	13 266 500	Augmentation de capital en numéraire	19 967 131	1 996 713 100	33 233 631	3.323 363 100
2005	3 323 363 100	33 233 631	Réduction du capital	- 29 910 268	-2 991 026 800	3 323	332 336 300
2005	332 336	3 323	Augmentation de capital en numéraire	18 500 000	1 850 000 000	21 823 360	2 182 336 000
2009	2 182 336 000	21 823 360	Augmentation de capital par conversion des dividendes	983 570	98 357 000	22 806 930	2 280 693 000

Source : CIH

Sur la période 1988-2009, le CIH a fait onze opérations d'augmentations de capital et à une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes). La dernière opération d'augmentation du capital a été réalisée par conversion de dividende et a porté sur un montant global de 98 357 000 dirhams.

II.2. Historique de l'actionnariat

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 l'actionnariat du CIH se présente comme suit :

Actionnaires	2008			2009			2010		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	14 621 654	67,00%	67,00%	15 481 751	67,88%	67,88%	15 481 751	67,88%	67,88%
RMA Watanya	981 849	4,50%	4,50%	981 849	4,31%	4,31%	981 849	4,31%	4,31%
Sanad	756 055	3.46%	3.46%	756 055	3.32%	3.32%	606 055	2,66%	2,66%
Atlanta	756 067	3,46%	3,46%	756 067	3,32%	3,32%	756 067	3,32%	3,32%
RCAR	1000	0,00%	0,00%				840 468	3,69%	3,69%
Divers	4 706 738	21,57%	21,57%	4 831 208	21,18%	21,18%	4 140 740	18,16%	18,16%
Total	**21 823 363**	**100,00%**	**100,00%**	**22 806 930**	**100,00%**	**100,00%**	**22 806 930**	**100,00%**	**100,00%**

Source : CIH

Au 13 octobre 2011 l'actionnariat du CIH se présente comme suit :

Actionnaires	Au 13 octobre 2011		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	15 481 751	67,88%	67,88%
RMA Watanya	767 571	3,37%	3,37%
Sanad	606 055	2,66%	2,66%
Atlanta	756 067	3,32%	3,32%
RCAR	840 468	3,69%	3,69%
Divers	4 355 018	19,1%	19,1%
Total	**22 806 930**	**100,00%**	**100,00%**

Source : CIH

II.3. Structure de l'actionnariat avant et après l'opération

La structure du capital de CIH devrait se présenter de la manière suivante suite à la présente augmentation de capital :

Actionnaires	Avant opération (au 13/10/2011)			Après opération		
	Nombre d'actions	% du capital*	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital*	% de droits de vote
Massira Capital Management	15 481 751	67,88%	67,88%	18 062 043	67,88%	18 062 043
RMA Watanya	767 571	3,37%	3,37%	895 499	3,37%	895 499
Sanad	606 055	2,66%	2,66%	707 064	2,66%	707 064
Atlanta	756 067	3,32%	3,32%	882 078	3,32%	882 078
RCAR	840 468	3,69%	3,69%	980 546	3,69%	980 546
Divers actionnaires	4 355 018	19,10%	19,10%	5 080 855	19,10%	5 080 855
TOTAL	**22 806 930**	**100%**	**100%**	**26 608 085**	**100%**	**26 608 085**

Source : CIH

II.4. Renseignement relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital	3 436 Mdh
Résultat Net	86 Mdh
% d'intérêt à fin 2010	67,88%
Actionnariat	CDG (65%) - GROUPE BPCE MAROC (35%)

** Au 30 juin 2010*

b) RMA Watanaya

Activité	Assurance
Capital	1 796 Mdh
Chiffre d'affaires	4 206 Mdh
Résultat Net	1 016 Mdh
% d'intérêt à fin 2010	4,31%
Actionnariat	Groupe finance.com
** Au 31 décembre 2009*	

c) Sanad

Activité	Assurance
Capital	250 Mdh
Chiffre d'affaires	1 194 Mdh
Résultat Net	8 Mdh
% d'intérêt à fin 2010	2,66%
Actionnariat	Holmarcom
** Au 31 décembre 2009*	

d) Atlanta

Activité	Assurance
Capital	602 Mdh
Chiffre d'affaires	2 407 Mdh
Résultat Net	248 Mdh
% d'intérêt à fin 2010	3,32%
Actionnariat	Holmarcom (40%) –CDG (40%)

** Au 31 décembre 2010*

e) RCAR

Activité	Prévoyance sociale
Ressources du régime général	81 207 Mdh
Portefeuille de placements	77 200 Mdh
Résultat Net	958 Mdh
% d'intérêt à fin 2010	3,69%
Actionnariat	100% CDG

** Rapport d'activité RCAR 2009*

III. NANTISSEMENT D'ACTIONS

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions CIH.

IV. PACTES D'ACTIONNAIRES

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires du CIH

V. INTENTIONS DES ACTIONNAIRES

A la connaissance du management de la banque, le principal actionnaire du CIH à savoir Massira Capital Management a l'intention de souscrire à titre irréductible à la présente opération.

VI. RESTRICTIONS EN MATIERE DE NEGOCIABILITE

Les actions CIH sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles.

Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions CIH conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca.

VII. DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Il n'existe aucune obligation de franchissement de seuil de participation découlant de l'application des statuts de l'émetteur ou de la législation s'appliquant à lui.

Les sociétés cotées en Bourse sont soumises à l'application des seuils tels que définis par la réglementation :

Toute personne physique ou morale qui vient de posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société,

doit informer la Société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ses seuils de participation, du nombre total des actions de la Société qu'elle possède ainsi que du nombre des titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe, en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils (Art. 68 ter du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété).

Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces deuils de participations (Art. 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété).

Tout manquement aux obligations de déclaration de franchissement de seuil exigées par le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs expose son auteur à une amende de 5 000 dirhams à 100 000 dirhams (Article 75 bis).

VIII. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

VIII.1. Dispositions statutaires

L'article 30 des statuts du CIH stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'Impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- Toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

VIII.2. Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices

Au cours de la période 2008-2010, le CIH a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous ;

KDH	2008 (n)	2009 (n)	2010 (n)
Résultat Net (A)	404 120	227 865	144 466
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	392 820	136 842	136 842
Taux de distribution (B) / (A)	97%	60%	95%
Nombre d'actions	21 823 363	22 806 930	22 806 930
Dividende par action (en dhs)	18	6	6

Source : CIH

Les dividendes distribués par le CIH au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 ressortent à 393 Mdh en 2008, 137 Mdh en 2009 et 2010.

IX. NOTATION

Le CIH n'a fait l'objet d'aucune notation.

X. MARCHÉS DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

X.1. Caractéristiques des actions CIH

Les caractéristiques des actions du CIH sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	Crédit Immobilier et Hôtelier
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : CIH

Le tableau suivant reprend une synthèse des principaux indicateurs boursiers de l'action CIH sur la période du 04 Janvier 2010 au 07 Octobre 2011 :

Cours le plus haut (en DH)	382	Nombre de jours de bourse	421
Cours le plus bas (en DH)	250	Taux de cotation[5]	100,0%
Cours moyen pondéré (en DH)	326	Coefficient de liquidité[6]	7,4%
VLT	36,2%		

[5] Nombre de jours ou l'action CIH a été traitée rapporté au nombre de jours de bourse sur la période
[6] Nombre des actions échangées divisées par le nombre des actions formant le capital au 31/12/2010

Source : Bourse de Casablanca – CDG Capital

X.2. Caractéristiques des titres de créance émis par le CIH

Au 31 décembre 2010, les titres de créances émis par le CIH se présentent comme suit :

Nature	Date	TX (%)	Durée (ans)	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis (Kdh)	Montant non amorti +ICNE (Kdh)
Emprunt obligataire	24/03/1997	10,25	15	Amortissable	24/03/2012	249 900	17 984
Emprunt obligataire	24/03/1997	6,00	15	Amortissable	24/03/2012	83 300	17 435
Emprunt obligataire	22/03/1999	8,50	15	Amortissable	22/03/214	399 900	78 886
Emprunt obligataire	22/03/1999	6,00	15	Amortissable	22/03/214	97 992	34 194
Emprunt obligataire	21/04/2003	6,20	15	Amortissable	21/04/2018	600 000	333 861
Emprunt obligataire	11/06/2004	5,32	15	Amortissable	11/06/2019	499 950	308 889
Emprunt obligataire	30/06/1997	10,50	15	Amortissable	30/06/2012	499 950	47 437
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES						**2 430 992**	**838 686**
BONS HBM LT	17/01/2004	5,89	18	Amortissable	17/01/2022	100 000	81 608
BONS HBM LT	20/01/2004	5,83	18	Amortissable	20/01/2022	381 425	310 582
BONS HBM LT	11/02/2002	7,16	18	Amortissable	11/02/2020	150 000	111 852
BONS HBM LT	05/03/2000	6,68	18	Amortissable	05/03/2018	240	149
BONS HBM LT	06/03/2000	6,68	18	Amortissable	06/03/2018	118 260	73 273
BONS HBM LT	07/03/2000	6,68	18	Amortissable	07/03/2018	7 770	4 813
BONS HBM LT	08/03/2000	6,68	18	Amortissable	08/03/2018	43 800	27 129
BONS HBM LT	11/03/2000	6,68	18	Amortissable	11/03/2018	2 670	1 653
BONS HBM LT	12/03/2000	6,68	18	Amortissable	12/03/2018	4 980	3 082
BONS HBM LT	13/03/2005	5,49	18	Amortissable	13/03/2023	150 000	211 598
BONS HBM LT	10/04/2004	5,83	18	Amortissable	10/04/2022	150 000	120 661
BONS HBM LT	27/04/2002	7,13	18	Amortissable	27/04/2020	320	235
BONS HBM LT	30/04/2002	7,13	18	Amortissable	30/04/2020	178 240	130 872
BONS HBM LT	02/05/2001	6,95	18	Amortissable	02/05/2019	129 270	87 488
BONS HBM LT	05/05/2001	6,95	18	Amortissable	05/05/2019	29 100	19 684
BONS HBM LT	06/05/2001	6,95	18	Amortissable	06/05/2019	63 240	42 769
BONS HBM LT	07/05/2001	6,95	18	Amortissable	07/05/2019	7 770	5 254
BONS HBM LT	13/05/2001	6,95	18	Amortissable	13/05/2019	22 200	14 995
BONS HBM LT	28/05/2002	7,10	18	Amortissable	28/05/2020	58 400	42 616
BONS HBM LT	13/07/2005	5,31	18	Amortissable	13/07/2023	150 000	201 012
BONS HBM LT	21/07/2001	6,89	18	Amortissable	21/07/2019	116 400	77 472
BONS HBM LT	01/08/2000	6,67	18	Amortissable	01/08/2018	171 920	103 747
BONS HBM LT	02/08/2000	6,67	18	Amortissable	02/08/2018	6 640	4 006
BONS HBM LT	27/08/2000	6,67	18	Amortissable	27/08/2018	86 950	52 228
BONS HBM LT	02/09/2002	6,94	18	Amortissable	02/09/2020	130 770	93 263
BONS HBM LT	18/10/2000	7,38	18	Amortissable	18/10/2018	100 000	61 024
BONS HBM LT	23/10/2000	7,38	18	Amortissable	23/10/2018	50 000	30 481
BONS HBM LT	23/10/2001	7,04	18	Amortissable	23/10/2019	100 000	65 722
BONS HBM LT	24/10/2001	7,04	18	Amortissable	24/10/2019	150 000	98 564
BONS HBM LT	25/10/2000	7,38	18	Amortissable	25/10/2018	40 000	24 375
BONS HBM LT	01/11/2000	7,38	18	Amortissable	01/11/2018	60 000	36 512
BONS HBM LT	20/11/2001	6,89	18	Amortissable	20/11/2019	400	260
BONS HBM LT	26/11/2000	7,38	18	Amortissable	26/11/2018	58 400	35 361
BONS HBM LT	26/11/2001	6,89	18	Amortissable	26/11/2019	295 800	192 261
BONS HBM LT	13/12/2000	7,38	18	Amortissable	13/12/2018	1 290	778
BONS HBM LT	31/12/2001	7,15	18	Amortissable	31/12/2019	150 000	97 604
SOUS TOTAL BONS HBM A LONG TERME						**3 266 255**	**2 464 984**
Certificats de dépots	08/07/2010	4,20	2 ans	In Fine	08/07/2012	355 000	362 230
Certificats de dépots	08/07/2010	3,95	52 sem	In Fine	08/07/2011	103 000	104 973
Certificats de dépots	03/08/2010	3,95	52 sem	In Fine	03/08/2011	30 000	30 490
Certificats de dépots	03/08/2010	4,25	2 ans	In Fine	03/08/2012	400 000	407 033
Certificats de dépots	30/09/2010	4,25	2 ans	In Fine	30/09/2012	409 000	413 429
Certificats de dépots	30/09/2010	3,95	52 sem	In Fine	30/09/2011	344 000	347 462
Certificats de dépots	**02/11/2010**	3,75	3 mois	In Fine	02/02/2011	190 000	191 171
Certificats de dépots	**13/12/2010**	3,73	6 mois	In Fine	13/08/2010	69 000	69 134
Certificats de dépots	13/12/2010	3,90	52 sem	In Fine	13/12/2011	100 000	100 203
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT						**2 000 000**	**2 026 126**
TOTAL GENERAL						**7 697 247**	**5 329 796**

Source : CIH

L'encours des titres de créances émis par le CIH au 30 juin 2011 s'établit à 4 795 Mdh.

X.3. Opérations de titrisation initiées par le CIH

En avril 2002, le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc. Ils ont ainsi conjointement créé le FPCT CREDILOG I qui a acquis auprès du CIH, un portefeuille de prêts hypothécaires d'un montant de MAD 500 000 000, à taux fixe, consentis à des

fonctionnaires pour l'acquisition, la construction, la rénovation et l'extension de logements individuels ou destinés à la location.

En 2003, le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de MAD 1 000 000 000. Ce FPCT avait pour objet d'acquérir des prêts hypothécaires, à taux fixe, consentis à des salariés des secteurs publics et privés. En décembre 2008, le CIH et Maghreb Titrisation ont lancé une troisième et dernière opération de titrisation en créant- le FPCT CREDILOG III pour un montant de MAD 1 500 000 888. L'opération avait pour objectif la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires notamment le ratio de solvabilité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 4/G du 15/01/2001 et le ratio de liquidité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 1/G du 27/02/02.

L'émission des trois fonds a été faite sous la forme de 2 catégories de parts (les parts prioritaires et les parts spécifiques) auxquelles s'ajoute la part résiduelle, auprès d'investisseurs institutionnels.

XI. ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

XI.1. Dispositions statutaires – article 24

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du Dahir portant loi du 21 Septembre 1993 relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne. Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

XI.2. Assemblée Générale Ordinaire- article 25

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Une Assemblée générale est convoquée chaque année dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social. La participation aux Assemblées Générales Ordinaires n'est ouverte qu'aux seuls actionnaires détenant au moins dix (10) actions. Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de dix (10) actions au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

XI.3. Assemblée Générale Extraordinaire- article 26

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

XII. ORGANES D'ADMINISTRATION

XII.1. Composition – article 11

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

XII.2. Durée des fonctions- article 12

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

XII.3. Présidence – article 15

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

XII.4. Vice-présidence - article 15

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président sur les Sociétés dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au

Président dans le cadre de l'article 15-1.

XII.5. Secrétariat – article 15

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

XII.6. Délibération du conseil – article 16

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié au moins de ses membres (dont l'un au moins aura été désigné sur proposition de la société Groupe

Caisse d'Epargne Maroc (ou de toute autre société du groupe Caisse Nationale des Caisses d'Epargne) est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

XII.7. Attributions du conseil d'administration – article 17

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Au 30 juin 2011, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Fonction	Nom	Date de nomination	Fin du Mandat
Président	M. Ahmed RAHHOU Président Directeur Général du CIH	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
Administrateurs	M. Anass HOUIR ALAMI Directeur Général de la CDG	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. François PEROL Président du Directoire de BPCE.et Vice-président du Conseil du CIH	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Said LAFTIT – Secrétaire Général de la CDG et représentant de MCM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mohamed Amine BENHALIMA Directeur Général Adjoint de la CDG	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Christian MONTAGARD représentant de BPCE Maroc	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du Pôle Finance de la CDG	25/11/2010	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR	20/05/2011	AGO statuant sur les comptes 2016

Source : CIH

Au 30 Juin 2011, M. Ahmed RAHHOU est aussi administrateur des sociétés suivantes :

- CIMR ;
- LAIT PLUS ;
- CMB Plastique ;
- SOFAC ;
- MAROC LEASING

Ainsi que de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

XIII. ORGANES DE DIRECTION

XIII.1. Organigramme fonctionnel :

Au 31 mai 2011, l'organigramme fonctionnel du CIH se présente comme suit :

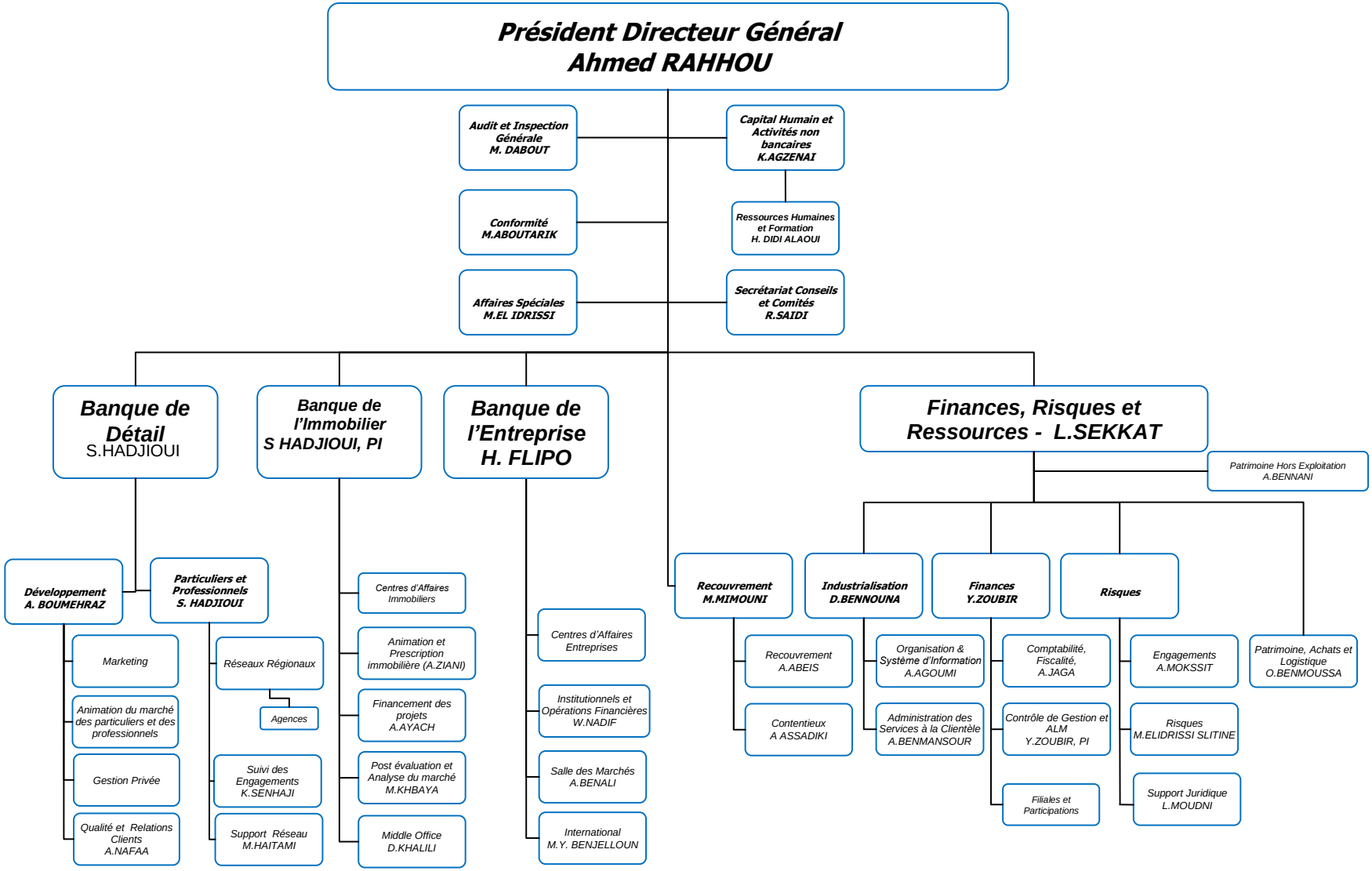
Président Directeur Général
Ahmed RAHHOU
Audit et Inspection Générale
M. DABOUT
Capital Humain et Activités non bancaires
K.AGZENAI
Conformité
M.ABOUTARIK
Ressources Humaines et Formation
H. DIDI ALAOUI
Affaires Spéciales
M.EL IDRISSI
Secrétariat Conseils et Comités
R.SAIDI
Banque de Détail
S.HADJIOUI
Banque de l'Immobilier
S HADJIOUI, PI
Banque de l'Entreprise
H. FLIPO
Finances, Risques et Ressources - L.SEKKAT
Patrimoine Hors Exploitation
A.BENNANI
Développement
A. BOUMEHRAZ
Particuliers et Professionnels
S. HADJIOUI
Marketing
Animation du marché des particuliers et des professionnels
Gestion Privée
Qualité et Relations Clients
A.NAFAA
Réseaux Régionaux
Agences
Suivi des Engagements
K.SENHAJI
Support Réseau
M.HAITAMI
Centres d'Affaires Immobiliers
Animation et Prescription immobilière (A.ZIANI)
Financement des projets
A.AYACH
Post évaluation et Analyse du marché
M.KHBAYA
Middle Office
D.KHALILI
Centres d'Affaires Entreprises
Institutionnels et Opérations Financières
W.NADIF
Salle des Marchés
A.BENALI
International
M.Y. BENJELLOUN
Recouvrement
M.MIMOUNI
Recouvrement
A.ABEIS
Contentieux
A ASSADIKI
Industrialisation
D.BENNOUNA
Organisation & Système d'Information
A.AGOUMI
Administration des Services à la Clientèle
A.BENMANSOUR
Finances
Y.ZOUBIR
Comptabilité, Fiscalité,
A.JAGA
Contrôle de Gestion et ALM
Y.ZOUBIR, PI
Filiales et Participations
Risques
Engagements
A.MOKSSIT
Risques
M.ELIDRISSI SLITINE
Support Juridique
L.MOUDNI
Patrimoine, Achats et Logistique
O.BENMOUSSA

Source : CIH

XIII.2. Organisation:

a) Pole Capital Humain et Activités non bancaires

La structure « Capital Humain et Activités Non Bancaires », a pour mission de développer le potentiel humain de la Banque en mettant en place une gestion proactive des ressources humaines. Le pole est directement rattaché à la Présidence

Ainsi, la réorganisation de la fonction RH se projette dans un triple objectif de :

- Passer de « l'administration » au « service » pour une gestion efficace et efficiente transitant ainsi vers le marketing de la fonction ;
- Faire du développement des compétences le levier de la conduite du changement de façon à jumeler l'épanouissement du collaborateur et l'efficacité économique de l'Institution en s'appuyant notamment sur une politique de formation volontariste ;
- Développer la politique de communication interne, en assurant l'organisation et la gestion des flux d'informations qui circulent à l'intérieur de la Banque afin de les diffuser clairement et efficacement.

b) La Banque de Détail

La Banque de détail cible son action vers la clientèle des particuliers et des professionnels en vue du développement de la collecte des ressources, de la commercialisation des produits, mais également en vue d'un développement significatif des activités de services génératrices de commissions.

Elle intègre l'ensemble des structures développant l'offre de produits et services ainsi que des structures d'appui, de suivi de la qualité de la relation client et d'animation commerciale en faveur des agences.

Cette structure est également le lieu du lancement d'un nouveau métier de la Banque, celui de la « Gestion privée » qui constitue un pendant indispensable à la conquête des clients particuliers ou professionnels haut de gamme;

Dans ce cadre, l'activité de la Banque de détail verra le renforcement des réseaux régionaux dont le rôle d'encadrement et d'animation des agences sera conforté en vue d'une meilleure performance commerciale via une meilleure qualité de service.

La maîtrise des risques liés à ces activités sera renforcée par la mise en place d'une structure dédiée, en central et dans chacune des régions.

c) La Banque de l'Immobilier

L'objectif de la création d'une Banque de l'Immobilier est de consolider les positions historiques de la Banque sur ce marché en général et dans le financement et l'accompagnement de la promotion immobilière, en particulier.

A cet effet, le périmètre initial de cette activité a été élargi en vue de l'ériger en une structure complète dédiée au financement de l'immobilier en général et ayant un plus large spectre de son champ d'intervention.

En effet, cette activité est dotée de structures visant à renforcer l'expertise de la Banque en matière de connaissance et d'évaluation du marché, mais également de structures visant à

déployer son action au niveau régional pour une plus grande proximité avec les promoteurs immobiliers.

L'architecture de cette activité se décline sur deux niveaux :

- Au niveau central :
  - Une structure dédiée à l'analyse et l'observation du marché de l'immobilier en vue notamment de disposer d'un outil de veille sur ce secteur et de mettre en œuvre des mécanismes de pro activité permettant au CIH de consolider et de renforcer son expertise immobilière et sa gestion des risques immobiliers;
  - Des structures dédiées au pilotage, d'une part pour le traitement et le suivi des opérations induites par l'activité de financement de la promotion immobilière et d'autre part pour assurer le développement et l'animation des relations commerciales avec les promoteurs immobiliers.
- Au niveau régional : la création de « Centres d'affaires promotion immobilière» dédiés à la promotion immobilière en vue d'un contact plus rapproché et plus professionnalisé avec les promoteurs pour mieux les accompagner, à la fois, en phase amont de la réalisation de leurs projets, qu'en phase aval lors de la commercialisation et ce en mettant notamment en place des réseaux alternatifs pour les crédits acquéreurs.

d) La Banque de l'Entreprise

Il s'agit d'un nouveau métier pour le CIH devant contribuer progressivement à la diversification de ses risques et à l'amélioration de son PNB à travers le lancement de nouvelles activités de financement, d'investissement et de Banque des marchés en direction des entreprises.

Aussi, cette nouvelle structure ciblera en priorité le marché des Corporate et des institutionnels et sera dotée progressivement de « Centre d'affaires Corporate » régionaux dédiés à cette activité pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée.

Cette nouvelle activité jouera également un rôle important dans la collecte de ressources de refinancement de la Banque à travers ses activités de marché. De même, elle sera le porteur du développement de partenariats et de synergies de groupe avec ses actionnaires de référence.

e) Pole Recouvrement

L'objectif de la nouvelle organisation est de donner un nouvel élan à l'activité de recouvrement des créances en souffrance, activité constituant un centre de profit à part entière et contribuant non seulement à l'assainissement du bilan de la Banque, mais également à l'amélioration de son résultat net.

A cet effet, le Pôle Recouvrement vise a :

- Regrouper les anciens dossiers litigieux de montant significatif au sein d'une entité spécialisée dont la seule mission est d'en assurer la bonne fin ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens et procédures pour le recouvrement des créances amiables ou contentieuses rentrant dans le cadre de son périmètre d'intervention.

f) Finances, Risques et Ressources

L'entité en, charges des Finances, Risques et Ressources a pour objectif de veiller à maîtriser et gérer l'ensemble des risques induits par la croissance de la banque en améliorant significativement l'efficacité opérationnelle du mode opératoire du CIH.

Ainsi, sa mission est de

- Renforcer les structures dédiées à la gestion des risques, aussi bien au niveau du pilotage central qu'au niveau des différents métiers de la Banque ;
- Renforcer et consolider les structures de back office et de soutien à l'activité commerciale notamment par une plus grande fluidité des process de traitement des opérations de masse en vue de permettre, dans un schéma cible, de libérer plus de temps commercial en agence.

g) Pole Secrétariat Conseils Et Comites

Ce pôle a pour mission :

- d'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- de coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et règlementaires et intégrant les meilleures pratiques

h) Pole Conformité

Le Pôle Conformité est responsable

- De la mise en ouvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes

i) Direction de L'audit et Inspection Générale

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

XIII.3. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Ahmed RAHHOU (52 ans), Président Directeur Général

Né en 1958 à Meknes, M.RAHHOU a été nommé par Sa Majesté Mohammed VI Président Directeur Général du CIH le 06 Octobre 2009.

Avant de rejoindre le CIH, M.RAHHOU était Président Directeur Général de Lesieur Cristal durant la période de 2003 à 2009.

Il a aussi occupé les fonctions suivantes au Crédit du Maroc :

- Membre du Directoire en charge du réseau d'agences au Maroc et à l'Etranger ;
- Membre du Directoire;
- Directeur Général Adjoint ;
- Directeur de l'Information et de l'Organisation ;

- Directeur des Programmes et du Contrôle de Gestion.

M. Ahmed RAHHOU est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1980 et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris en 1982

M. Lotfi SEKKAT (46 ans), Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques

Né en 1964, M. Sekkat est actuellement Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques au CIH.

Antérieurement à sa nomination au CIH, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc ou il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. Hervé FLIPO (53 ans), Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise

Hervé FLIPO a démarré sa carrière en 1982 chez Ernst and Young à Paris dans le secteur de l'audit.

En 1985, Il a intégré le groupe bancaire CIC pour y occuper différentes fonctions à la Direction Internationale et notamment la responsabilité de la zone Afrique.

De 1990 à 1997, il a été détaché par le CIC auprès de la Banque Commerciale du Maroc en tant que Directeur adjoint à Paris puis Directeur Général à Bruxelles.

Il est revenu dans le groupe CIC en 1997 pour prendre la Direction des activités internationales de la Société Bordelaise de CIC.

En 2003, il a rejoint la holding du Groupe Caisse d'Epargne (devenu groupe BPCE) en charge des banques hors France métropolitaine en tant que Responsable des financements internationaux à Paris, puis Directeur des Financements et du Trade à Tunis.

Hervé FLIPO a rejoint le CIH en juin 2010.

Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

.**M. Kamal AGZENAI (60 ans), Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et Activités non bancaires**

M.AGZENAI est né à Tanger en 1950. Il est depuis 2009, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et Activités non bancaires du CIH.

Il a aussi occupé plusieurs positions au CIH :

- Directeur Chargé de Mission auprès du Président du CIH, chargé de la mise en place des produits alternatifs ;
- Directeur Chargé de Mission auprès du Président ;
- Directeur du Pôle Filiales, Participations et Patrimoine ;

- Directeur Chargé du Recouvrement, Participations et Patrimoine ;
- Directeur Chargé du Recouvrement Grandes Branches ;
- Directeur Chargé de l'Hôtellerie ;
- Directeur Délégué chargé de l'Exploitation puis du Recouvrement.

M. Kamal AGZENAI est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Marseille en 1977.

M. Rachid SAIDI (51 ans), Directeur du Pôle Secrétariat Conseils et Comités

M. Rachid SAID a rejoint le CIH en 1984 où il travaille successivement à l'Audit Interne et au contrôle de gestion. De 1986 à 1988, il participe en tant que membre de la commission Produits au projet d'extension de l'activité du CIH à la collecte des dépôts. En 1988, il exerce en tant que Directeur d'agence. De 1999 à 2000, il est Responsable de l'évaluation des crédits grandes branches.

A partir de 2001, il exerce successivement les fonctions de Directeur de la Promotion Immobilière, Chargé de Mission auprès de la Présidence (2004-2005), Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale (2006-2007), et enfin Directeur de Pôle en charge du Secrétariat des Conseils et Comités.

M. SAIDI est titulaire d'un doctorat en Sciences Economiques de Paris en 1983.

M. Mohamed Elidrissi (56 ans), Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Affaires Spéciales

M Mohamed ELIDRISSI est Né en 1954. Il est actuellement Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Affaires Spéciales.

Après un passage à l'Administration Publique, Monsieur EL IDRISSI a intégré le CIH en 1977 en tant qu'inspecteur puis il a assumé plusieurs responsabilités au sein des Directions du Crédit et du Contrôle de Gestion. En 1988, et après une formation à l'institut bancaire, il a intégré la commission ad hoc chargée de préparer le CIH à recevoir le dépôt du public pour devenir banque entière. Depuis 1991, il a été chargé de la direction de la Division Procédures et Conseil Juridique, puis de la Direction Affaires Juridiques et Contentieux. En 2006, il a été promu Directeur du Pôle Recouvrement et Support Juridique puis DGA chargé du Pôle Affaires Générales. Depuis novembre 2009 M. El Idrissi est Responsable du Pôle affaires spéciales.

Parallèlement, il a assumé la fonction de président du Directoire de la société Dounia Hôtels (ex filiale CIH) et assume la Présidence des Conseils d'Administration de quelques filiales.

M ELIDRISSI est diplômé de la faculté de Droit de Rabat et en Gestion de HEM (cycle supérieur).

M. Abdelhak BOUMEHRAZ (40 ans), Directeur du Pôle en charge du Développement au sein de la Banque de Détail

M. Boumehraz, né à Casablanca en juin 1970, est actuellement Directeur du Pôle en charge du Développement au sein de la Banque de Détail du CIH.

Il a démarré sa carrière au sein du Crédit du Maroc en 1993 ou il a été chargé de la restructuration du département des Titres. Par la suite il a participé à la création de « Crédit du Maroc Capital » société de bourse du Crédit du Maroc en 1995 et a été nommé comme Directeur Général Adjoint.

En 1997, il a créé« Crédit du Maroc Gestion » la société de gestion des OPCVM du Groupe Crédit du Maroc puis « Crédit du Maroc Fonds » la société de gestion des Fonds Commun de Placement en 1999 et a été respectivement Président du Directoire de CDMG et Directeur Général de CDMF.

En 2001, il a créé « Crédit du Maroc Patrimoine » la filiale de gestion de patrimoine du groupe afin de capitaliser sur la relation clients sur les deux volets « Bourse et Gestion d'Actif ».

Il a rejoint le nouveau groupe Attijariwafa bank pour piloter le projet de création de la Business Unit Banque Privée dont il a chapeauté la Direction jusqu'en 2008.

Monsieur Boumehraz est titulaire d'un Master en Finances et Marchés des Capitaux de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris.

M. Samir HADJIOUI (49 ans), Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels

Monsieur SAMIR HADJIOUI, né en 1961, est actuellement Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels.

En 1985, il débuta à l'Office d'Exploitation des Ports en tant que chef de service en charge des réseaux et de la maintenance des bâtiments au port de Casablanca. Suite à cette expérience, il rejoint le Crédit Immobilier et Hôtelier en septembre 1989.

Après avoir exercé diverses missions au Staff du Président, il a occupé le poste de Directeur Agence « Entreprises » spécialisée dans la gestion des grands comptes en 1993, Directeur du Réseau Nord en 1998, Directeur de la Distribution en charge des points de ventes, de la Direction marketing, la Direction de l'international et de la Direction de la production bancaire en 2000, Directeur en charge de la Direction des Entreprises en 2002 et Directeur en charge du réseau en 2005.

M. HADJIOUI est ingénieur de formation, lauréat de l'ENSEEIHT – Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, l'Electrotechnique, l'Informatique et de l'Hydraulique de Toulouse - de l'Institut Polytechnique de Toulouse.

M. Driss BENNOUNA (44 ans), Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation

M. Driss BENNOUNA, né en 1966, est actuellement Directeur du Pôle Support et Logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle.

Depuis 1986, il a occupé les fonctions suivantes au CIH :

- Directeur du pôle support et logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle ;
- Directeur de la Direction des Systèmes d'Information et Procédures ;
- Responsable de l'unité Etudes et Développements Informatiques ;
- Responsable du département Exploitation et Production Informatique ;
- Ingénieur SI puis Responsable du domaine fonctionnel « Agence ».

M.BENNOUNA est Ingénieur d'état en Génie Electrique, Option Systèmes Informatiques de l'Ecole Mohammadia des Ingénieurs (EMI).

M. Matthieu DABOUT (40 ans), Directeur de l'audit et de l'Inspection Générale

En 1995, M. Matthieu DABOUT a débuté sa carrière entant qu'auditeur externe chez Mazars Paris.

Depuis 1997, il a occupé les postes suivants :

- Responsable du contrôle Interne chez SODECCO (BRO / Groupe CIC) à Orléans ;
- Auditeur Interne et puis Responsable du Contrôle des risques de crédit chez BRO / Groupe CIC;
- Adjoint du Directeur de l'Audit chez BPCE International & Outre Mer (Groupe BPCE) à Paris.

Depuis Mai 2010, M.Matthieu Dabout, occupe le poste de Directeur de l'audit et de l'inspection générale au CIH.

M. Matthieu Dabout est diplômé de l'EDHEC de Lille. En 2007, il a obtenu le diplôme CIA (Chartered Internal Auditor) de l'IIA (Institute of Internal Auditors).

M. My El Hassan DIDI ALAOUI (54 ans) Directeur du Pôle Ressources Humaine et de la Formation

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan a débuté se carrière en 1981 au niveau de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuse (ONICL) avant d'intégrer en 1984, le Comptoir Métallurgique Marocain (C.M.M) en tant que Responsable Informatique pour une durée de cinq années.

Suite à cette expérience, il rejoint le Crédit du Maroc (C.D.M) en Novembre 1989, en qualité de Responsable du département de l'informatique Commerciale. Après un bref passage au pôle administratif du Réseau au sein du même établissement entre 2003 et 2004, il rejoint en février 2004 la direction des Ressources Humaines en tant que Directeur des Relations Sociales et adjoint au Directeur des Ressources Humaines Groupe.

Il a intégré le CIH en décembre 2009 en tant que Directeur des Ressources Humaines avant de prendre la responsabilité du pôle Ressources Humaines et Formations en Janvier 2011.

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan est Ingénieur Analyste de l'institut National des Statistiques et d'Économie Appliquée (INSEA). En 1995, Il obtient son diplôme de l'ITB.

M. MIMOUNI Morad (43 ans) Directeur du Pôle Recouvrement

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre le CIH comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale au CIH.

Après un parcours au niveau de Lesieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre le CIH en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son mastère en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

M.ABOUTARIK Mohamed (54 ans) Directeur du Pôle Conformité

M. ABOUTARIK a intégré le CIH en 1984 et a occupé plusieurs postes de responsabilité en agence, Direction Régionale et Direction de l'Exploitation. Il a également participé à plusieurs projets structurants tels que le lancement de nouveaux produits bancaires, la restructuration de la Direction de l'Exploitation, la restructuration de la fonction Recouvrement et le projet Bâle II. Depuis 1999, il a rejoint la filière Contrôle de la banque où il a occupé le poste de responsable de l'Inspection Générale, puis directeur du Contrôle Permanent. Il est actuellement Directeur du Pôle Conformité.

M. ABOUTARIK est diplômé de l'ISCAE, option Finances Comptabilité, en 1981, le DES de l'Institut Technique Bancaire en 1992 et le Diplôme des Etudes Financières et Comptables du CNAM en 2006.

M. ZOUBIR Younes (38 ans) Directeur du Pôle Finances

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'Inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint le CIH en tant que Directeur de Pôle Finances.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

XIII.4. Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010.

XIII.5. Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants du CIH au titre de l'exercice 2010 s'élève à 13 888 Kdh.

XIII.6. Prêts accordés aux membres de direction

Le montant des prêts accordés aux membres de direction pour l'exercice 2010 est de 10 747 KDH.

XIII.7. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 est de 4 500 Kdh.

XIII.8. Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement de la présente note d'information, ni le personnel du CIH ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

XIV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

XIV.1. Les comités émanant du Conseil d'Administration

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de nomination et de rémunération	**3 administrateurs** • M. Anass HOUIR ALAMI, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; • M. François PEROL, Président du Directoire de BPCE et Vice Président du Conseil d'Administration du CIH ; membre du Comité ; • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ;	Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.	Au moins une fois par an
Comité stratégique	**6 administrateurs** • M. Ahmed RAHHOU, Président Directeur Général du CIH, Président du Comité; • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Christian MONTAGARD, Représentant permanent BPCE MAROC, membre du Comité	• Propose au Conseil d'Administration les éléments de réflexion et d'orientation concernant le positionnement de la banque, les marchés recherchés, les métiers exercés, la vision stratégique et les objectifs stratégiques ; • Statue sur les actes de gestion relatifs à l'octroi de crédits, à l'acquisition d'actifs, à l'investissement et au recouvrement.	Au moins une fois tous les deux mois

Comité d'audit	**5 administrateurs** • M. Christian MONTAGARD, Représentant permanent BPCE MAROC, président du Comité. • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mustafa LAHBOUBI, Directeur du Pôle Finance de la CDG, membre du comité.	• Chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; • Veille à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliqués pour l'établissement des comptes individuels et consolidés.	Au moins quatre fois par an

Source : CIH

XIV.2. Les comités internes

a) Les comités de supervision

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Direction Générale	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier ; • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur de Pôle en charge du Développement ; • Le Directeur du Pôle Secrétariat des Conseils et Comités ; • Le Directeur du Pôle Ressources Humaines et Formation • Le Directeur du Pôle Finances • Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale	Le Comité de Direction Générale constitue un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque (plans réglementaires et concurrentiels, lancement de projets structurants, préparation du budget annuel, choix organisationnels..).	Hebdomadaire
Comité de Coordination Commerciale	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur de Pôle en charge de la	Le Comité de Coordination Commerciale constitue un cadre d'information, d'échange et de concertation portant sur les thèmes relevant des fonctions commerciales de la Banque.	Hebdomadaire

	Banque de l'Immobilier ; • Le Directeur du Pôle Particuliers et Professionnels ; • Le Directeur de Pôle en charge du Développement ; • Le Directeur du Pôle Recouvrement.		
Comité Organisation et Système d'information	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque et de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Le Directeur du Pôle Conformité ; • Les Directeurs de Pôle et Directeurs concernés par les thèmes inscrits à l'ordre du jour	• Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; • Valide les plans d'actions annuels de la banque en matière d'organisation et de système d'information et en assurer le suivi ; • Décide des arbitrages en matière de priorisation des projets ; • Valide la politique de sécurité du SI, veiller à sa mise œuvre et à sa maintenance ; • Valide les budgets relatifs aux projets organisation et Système d'Information.	Mensuelle
Comité de Management des Risques	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Pôle Finances ;	En charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels…	Trimestrielle

	• Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM		
Comité de Contrôle Interne	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Pôle Conformité ; • Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection générale	Il dispose des attributions suivantes : • Définir la structure organisationnelle du contrôle interne du CIH et de ses filiales ; • Vérifier la correcte couverture du périmètre du CIH et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne ; • Prendre connaissance des anomalies graves en matière de dysfonctionnement du contrôle interne relevées par les corps de contrôle interne et externe ; • Suivre la correcte mise en œuvre des mesures correctrices décidées pour palier les dysfonctionnements constatés ; • Examiner avant approbation toute modification de la charte d'Audit du CIH ; • Examiner et approuver le manuel de contrôle interne ; • Examiner avant approbation le rapport annuel sur le contrôle interne	Trimestrielle
Comité Qualité	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier ; • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur de Pôle en charge du	Veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.	Trimestrielle

	Développement ; • Le Directeur du Marketing ; • Le Directeur en Charge de la Direction Qualité et Relations Clients		
Comité Général	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Les Directeurs de Pôles et Directeurs; • Les Directeurs régionaux	Le Comité Général constitue un cadre d'informations, d'échange et de communication qui associe l'ensemble des Directeurs de la banque (siège et régions). Il a pour mission de traiter des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie de la banque et à son déploiement opérationnel, en vue d'en assurer le relais auprès du personnel de la banque.	Trimestrielle (après les arrêtés trimestriels des comptes)

Source : CIH

b) Les comités de gestion opérationnelle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Engagements	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en Charge des Affaires Spéciales • Le Conseiller auprès du D.G.D en charge des Finances Risques et Ressources • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur des Risques • Le Directeur de la Promotion Immobilière • Le Directeur du Support Juridique • Les chargés d'affaires en charge de dossiers à l'ordre du jour du Comité	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts.	Hebdomadaire
Comité de Recouvrement	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Conseiller auprès du D.G.D en charge des Finances Risques et Ressources • Le Directeur Général Adjoint en Charge des Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur de Pôle Recouvrement	Statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, d'assainissements des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, Dations en Paiement, etc.), et ce pour tout dossier dont le risque net est inférieur ou égal à 20 millions de Dirhams. Les dossiers dépassant cette limite sont soumis au Comité Stratégique.	Hebdomadaire

	• Le Directeur des Engagements • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Recouvrement • Le Directeur du Contentieux • Le Directeur Rattaché au DGA Affaires Spéciales		
Comité Administratif	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur des Ressources Humaines	En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.	Hebdomadaire
Comité Commercial	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur du Contrôle de Gestion • Le Directeur du Marketing • Le Directeur en charge de la Direction Qualité et Relations Clients • Le Directeur Support Réseaux • Le Chef de Division Suivi des engagements (Banque de Détail) • Les Directeurs Régionaux	• En charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque de Détail et de veiller à leur adaptation en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel • Assure le suivi des réalisations commerciales	Hebdomadaire

	(Mensuellement)		
Comité Produits	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM • Le Directeur du Marketing • Le Directeur en charge de la Direction Qualité et Relations Clients • Le Directeur de la Conformité Réglementaire • Le Directeur du Support Juridique	statue sur : • Les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; • L'adaptation des produits et services existants ; • La politique tarifaire liée aux produits et services commercialisés par la banque.	Trimestrielle
Comité de Trésorerie	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur de Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM • Le Responsable des Activités de marché	En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque	Hebdomadaire

Comité ALM	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur de l'Audit Interne et Inspection Générale • Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Risques ; • Le Responsable de la fonction ALM • Le Responsable des Activités de Marché	• En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif-Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ; • Alimente le Comité de Management des risques en reporting relatifs aux risques de taux, liquidité, change…	Trimestrielle
Comité de pilotage des risques de crédit	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en Charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Générales • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur des Engagements • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Support Juridique	Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques.	Deux fois par trimestre
Comite des risques opérationnels	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Spéciales • Le Directeur Général en charge du Pôle Industrialisation • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Support Juridique	En charge du suivi opérationnel des risques de la banque.	Deux fois par trimestre

Comité Conformité	• Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnel • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection Générale • Le Directeur de la Conformité Réglementaire • Le Directeur du Contrôle Permanent	En charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles.	Trimestrielle
Comité de Suivi des risques sensibles	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des professionnels • Le Directeur des Engagements • Le Directeur de la Comptabilité et Fiscalité • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Recouvrement	Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.	Trimestrielle
Comité de suivi des Affaires Spéciales	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en	Le Comité des Affaires Spéciales examine l'évolution du recouvrement des clients	Mensuelle

	charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur rattaché au Pôle Recouvrement et Affaires Spéciales	contentieux historiques de la banque, identifiés selon une liste limitative et gérés par la Direction des Affaires Spéciales et toute autre affaire que le Comité du recouvrement aura décidé de lui confier.	
Comité de suivi du contentieux	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur du Contentieux	Le Comité de Suivi du Contentieux examine individuellement l'état d'avancement du Recouvrement de toutes les créances contentieuses d'un client (ou d'un groupe de client)	Trimestrielle
Comité de suivi des opérations d'assainissement	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Les Directeurs Généraux adjoints • Le Directeur en charge de l'Administration des Services à la Clientèle • Les Directeurs de Pôle et Directeurs en charge des sujets à traiter	en charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : • Assainissement des garanties ; • Assainissement des suspens avec le Ministère des Finances : Ristournes, avances de l'Etat ; • Assainissements divers (comptes en sommeil, reliquats de créance, etc.).	Mensuelle
Comité de provisionnement	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur de la Comptabilité et	Le Comité de Provisionnement est chargé d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice.	Trimestrielle

	Fiscalité • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Support Juridique • Le Directeur de l'Audit Interne et Inspection Générale		

Source : CIH

c) Les comités par pôles métiers

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Crédit Banque de détail	• Le Directeur du Pôle Particuliers et Professionnels • Le Directeur des Engagements • Le Chef de la Division Suivi des Engagements (Particuliers et Professionnels)	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt ; et ce dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Immobilier	• Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur des engagements • Le directeur de la promotion Immobilière • Le Responsable de Suivi des Engagements (Banque de l'Immobilier) • Les chargés d'affaires concernés	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des promoteurs immobiliers et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Entreprise	• Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur des Engagements • Les responsables des Centres d'Affaires entreprise concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des entreprises et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général.	Hebdomadaire
Comité Central de Recouvrement	• Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur du Recouvrement • Le Directeur du Contentieux	• Statue dans le cadre des limites de compétences fixées par le Président Directeur Général sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances et sur tout autre montage de sortie relatif aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire.	Hebdomadaire

		• Statue sur les demandes de transfert des dossiers relatifs aux crédits aux particuliers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa.	
Comité des Prêts au Personnel	• Le Directeur des Ressources Humaines • Le Directeur des Engagements • Le responsable de l'agence Libad	Statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité.	Hebdomadaire

Source : CIH

d) Les comités régionaux

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Régional	• Le Directeur Régional • Les Directeurs des agences de la région • Le responsable risque régional • Les responsables et cadres de la Direction régionale	• Assurer le suivi des réalisations commerciales régionales • Traiter toute question d'ordre administratif ou logistique, relatives à la région • Surveiller l'évolution des créances relatives aux dossiers de crédits de la région	Mensuelle
Comité de Coordination Régionale	• Le Directeur Régional • Les Responsables des Centres d'affaires régionaux • Les Responsables des Risques régionaux • Les Responsables et Cadres de la Direction régionale.	Développer la synergie et la complémentarité régionale entre les différents métiers commerciaux de la banque (Banque du Détail/Banque de l'Immobilier/Banque de l'Entreprise).	Hebdomadaire
Comité Régional de Crédit	• Le Directeur Régional • Le Responsable Régional des Risques (Pôle Particuliers et professionnels)	Traitement des crédits relevant de la compétence du Directeur Régional.	Quotidienne

Source : CIH

e) Les comités réglementaires (Code du travail)

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'Entreprise	• Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain et des Activités non bancaires • Le Directeur des Ressources Humaines • Les représentants des salariés	Conformément au code du travail Marocain, le Comité d'entreprise est une instance de consultation entre l'employeur et les salariés de la banque sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de l'entreprise	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire
Comité d'Hygiène et Sécurité	• Le Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines • Le Directeur des Ressources Humaines • Le Directeur des Moyens Généraux • Le médecin du travail • Les représentants des salariés	Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est une instance de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail des salariés de la banque.	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

Source : CIH

PARTIE IV. ACTIVITE

I. HISTORIQUE ET PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

Le CIH est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création du CIH sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc " -CPIM
1967	• Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier "- CIH ; • Introduction en bourse du CIH
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financière- automatisation au niveau des agences
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires
1989	Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire
1993	Promulgation de la nouvelle loi bancaire
2002	Le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDOLOG I pour un montant de 50 000 000 Dh
2003	• Le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 Dh ; • Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; • Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Epargne
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG III pour un montant de 1 500 000 000 Dh en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires
2009	• La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; • Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général.
2010	• Adoption du nouvel organigramme ; • Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et Sofac ; • Emission de certificats de dépôts pour 2 Gdh ; • Création de CIH Courtage dans le but de doter la banque d'un cabinet captif d'assurance conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en la matière qui n'autorisent plus les banques à vendre de manière directe les Produits dommages.
2011	• Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% soit un prix d'acquisition de 519 Mdh ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 Gdh ; • Signature d'un protocole d'accord entre le CIH et la SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; • Ouverture d'un bureau de représentation en France.

II. APPARTENANCE DU CIH À MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT

II.1. Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et du Groupe BPCE (BPCE Maroc) dans le capital du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006.

La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe. L'actionnariat de la société au 31 mai 2011 est représenté ci-après :

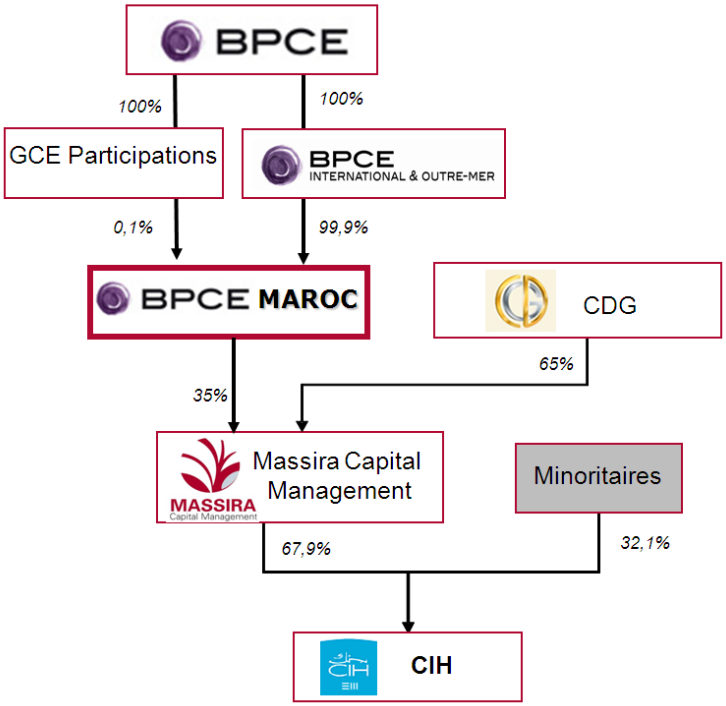

Source : CIH

a) Présentation de la société Massira Capital Management (MCM) :

La société MCM a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;

- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 67% du capital social du Crédit Immobilier et Hôtelier.

b) Historique de la société

25 janvier 2006	• Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital du CIH
20 mars 2006	• Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital du CIH ; • Prise de participation de MCM dans le CIH à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital du CIH
27 juin 2006	• Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH
6 juillet 2006	• Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35%
20 mars 2007	• Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune
15 avril 2008	• Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre
2009	• Nomination de M. Anass Houir Alami en tant que Président Directeur Général de MCM • Conversion par MCM de l'intégralité du dividende CIH en actions (263 MDH)

Source : CDG

c) Evolution de l'actionnariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2008		Au 31/12/2009		Au 31/12/2010	
	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
CDG	20 754 507	65%	22 331 851	65%	22 331 851	65%
BPCE Maroc	11 454 493	35%	12 024 829	35%	12 024 829	35%
Total	**31 930 000**	**100%**	**34 356 680**	**100%**	**34 356 680**	**100%**

Source : CDG

d) Massira Capital Management en chiffres

En KDH	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Total bilan	3 323 275	3 463 344	3 548 776
CA	Néant	Néant	Néant
Produits financiers	146 358	264 152	93 873
Résultat net	143 080	259 715	85 604

Source : CDG

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par le CIH au profit de ses actionnaires.

e) Flux financiers entre le CIH et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et le CIH sont les dividendes distribués au titre des exercices 2007, 2008 et 2009.

II.2. Présentation du Groupe CDG

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La CDG a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers. La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :

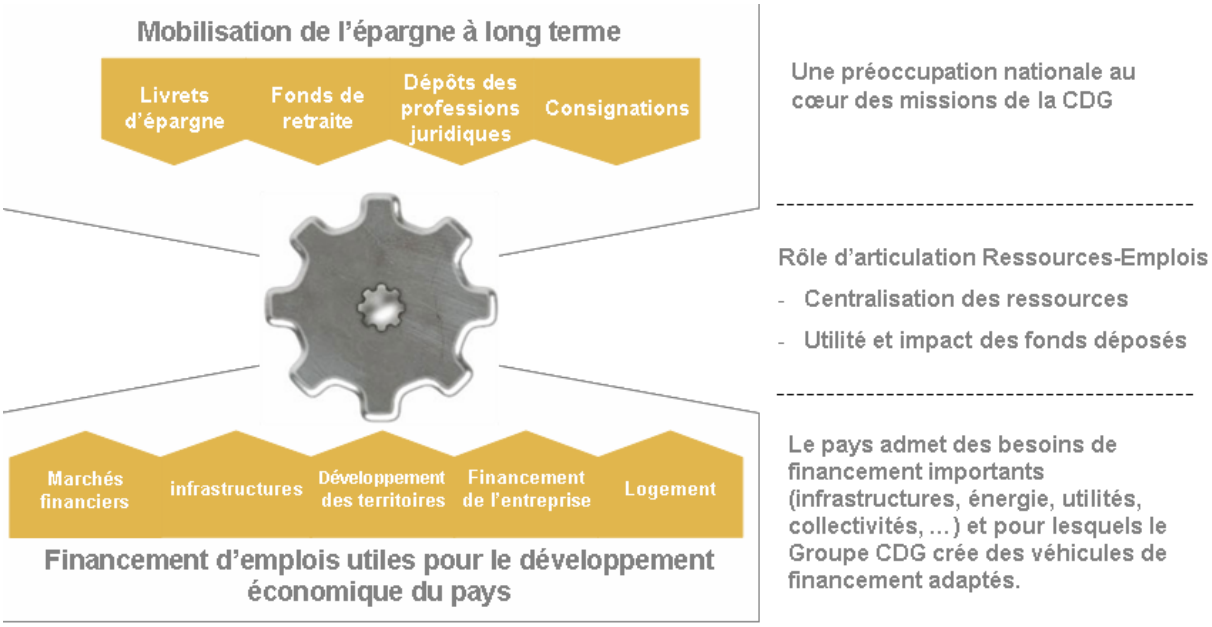

Source : CDG

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)[7]. Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité

[7] Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Afin de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et clairement distinguer entre son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur, la CDG s'est dotée d'une organisation qui permet de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan des actions de la CDG et son système de gouvernance.

Cette nouvelle organisation s'est par ailleurs traduite par un découpage des activités d'investissement selon une logique d'allocation de fonds, de rentabilité et de risque. Celle-ci s'articule autour de quatre grands domaines d'activité:

- **Dépôt et Consignations :** La CDG assure la collecte, la gestion et centralisation des fonds réglementés. Les fonds réglementés sont des fonds dont l'obligation de dépôt de comptes de réserves techniques à la Caisse de Dépôt et de Gestion est définie dans l'article 14 du dahir de 1959 instituant la CDG. Seuls les fonds des Barreaux sont gérés sous un régime de relation conventionnelle. La CDG assure également la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Ce service consiste en la réception des droits de personnes physiques ou morales en vue de préserver puis de restituer ces droits à leurs ayants droits dûment reconnus et identifiés ;
- **Prévoyance et retraite :** La prévoyance représente un secteur dans lequel la CDG ne cesse de développer ses activités, notamment à travers la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et par son biais le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), institutions qu'elle gère directement ;
- **Banque, finance et assurances** : Ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en quatre segments :

    - **Banque :** qui regroupe la banque d'affaires CDG Capital créée en mars 2006 et qui elle-même regroupe les métiers suivants: activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, titres et services bancaires, gestion de fonds capital risque, touristique et le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) ;
    - **Sociétés de financement** : regroupe les filiales suivantes : la Caisse Marocaine des Marchés (CMM), SOFAC;
    - **Assurance et Réassurance** : regroupe les filiales suivantes : Atlanta et la SCR ;
    - **Fonds et Sociétés d'investissement** : s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires et stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir Madaef qui porte les actifs et les sociétés hôtelières (dont SIM qui détient les actifs du Club Med au Maroc), la Foncière Chellah et le fonds dédié au micro crédit Jaida.

- **Développement territorial et durable:** Cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein de CDG Développement, holding créé en 2004 détenant 18 Filiales (Med Z, CGI, NOVEC, AUDA, CG PARK…….).

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

Au 30 juin 2011, l'organisation du groupe CDG se présente comme suit :

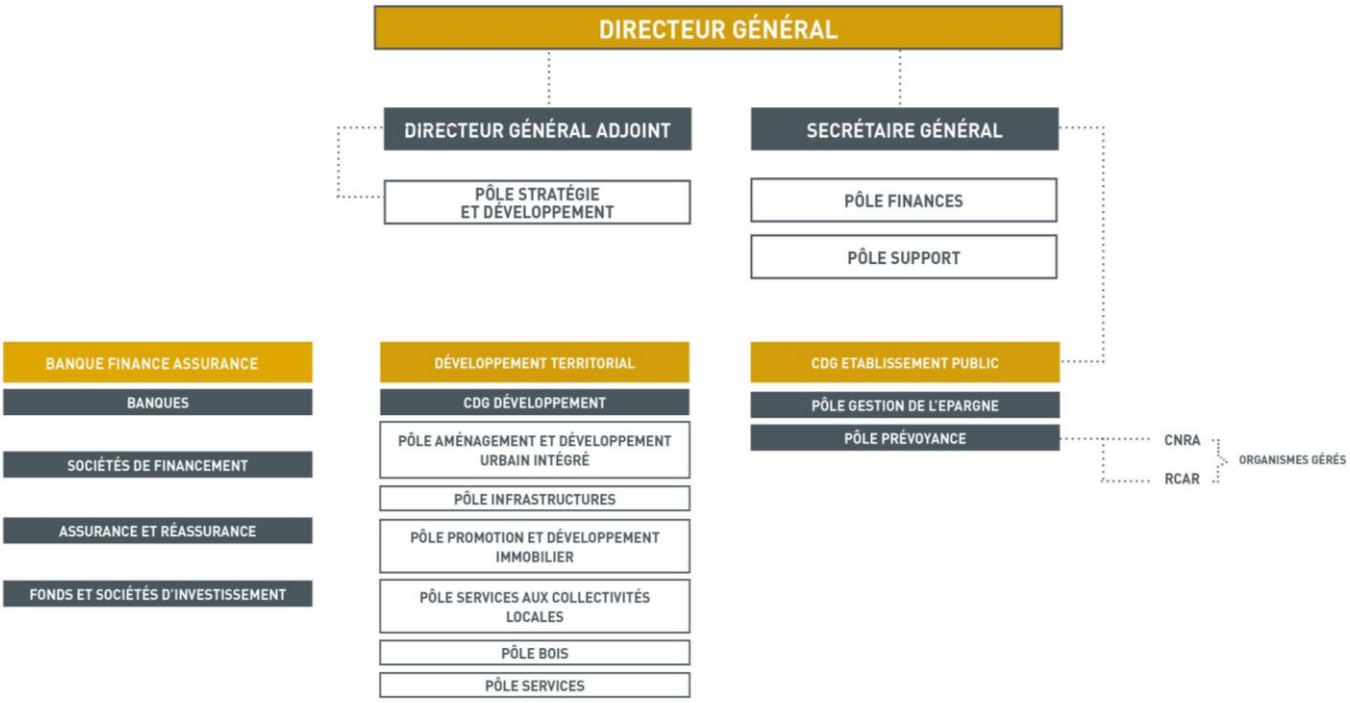

Source : CDG

Indicateurs financiers de la CDG

En Mdh	2008	2009	2010
Produit net bancaire	7 470	4 362	5 298
Résultat net part du groupe	1 653	733	1 933
Total bilan	131 578	132 650	146 595
Fonds propres part du groupe	15 780	14 873	19 729

Source : CDG-Comptes consolidés

Principaux flux entre le CIH et la CDG

Convention 1 : Cession d'actions, de parts sociales, de créances et d'actif hôtelier :

La convention conclue en date du 16 décembre 2010 entre le CIH et la CDG porte sur la cession par le CIH à la CDG ou à toute entité contrôlée par celle-ci d'une part, de l'actif hôtelier « Omeyades », et d'autres part, des actions, parts sociales et créances se rapportant aux sociétés: Le Lido, Paradise, Wafahotel, Société Hôtelière du Tichka, Sitzag et Iter.

Le montant de la transaction est de 705 Mdhs, totalement encaissés à fin 2010.

Convention 2 : Augmentation de capital de Mahd Salam (filiale à 100% du CIH) réservée à la CDG

Une augmentation de capital de la société Mahd Salam a été réalisée en 2010 pour un montant de 361 Mdh. Elle a été effectuée par compensation avec des dettes de la société Mahd Salam auprès de la CDG.

II.3. Présentation du Groupe BPCE[8]

Le Groupe BPCE est né en juillet 2009 de la volonté des Groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire d'être le deuxième groupe bancaire en France avec plus de 8 200 agences, 37 millions de clients, 7 millions de sociétaires et 127 000 collaborateurs.

Le Groupe BPCE développe une offre complète de services bancaires, financiers et immobiliers pour toutes les clientèles.

Avec ses deux marques historiques Banque Populaire et Caisse d'Epargne et ses filiales spécialisées expertes dans leur domaine d'activité, il exerce tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance, d'une part, et apporte des solutions financières dans la banque de financement et d'investissement, d'autre part.

Son modèle original de banque universelle repose sur une architecture à trois niveaux :

- Les deux réseaux coopératifs avec les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne ;
- L'organe central avec BPCE, en charge de la stratégie, du contrôle, de la coordination et de l'animation du groupe ;
- Les filiales dont Natixis, structure cotée qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers, le Crédit Foncier, la Société Marseillaise de Crédit, la Banque Palatine, les banques du réseau Océor…

a) Organigramme

L'organigramme du groupe BPCE est présenté ci-dessous :

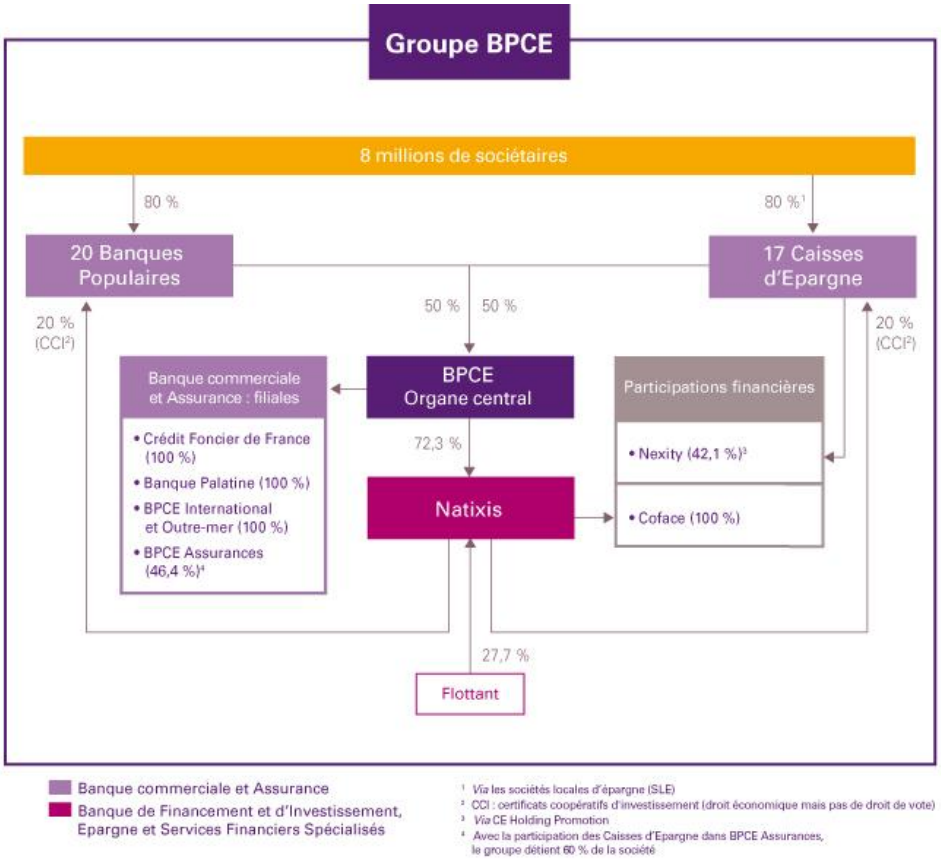

[8] Source : BPCE

b) Chiffres clés

En milliards d'euros	2009	2010
Produit net bancaire	21,2	23,4
Total bilan	1 029	1 048
Fonds propres tiers 1	37,6	38,8

Source : BPCE- Comptes consolidés

c) Notation à fin 2010

	Standard &Poor's	Moody's Investors Service	Ficht ratings
Notation	A+	Aa3	A+
Perspective	stable	stable	stable

Source : BPCE

Le Groupe BPCE obtient des notes de crédit long terme élevées auprès des trois organismes de notation donnant ainsi une perspective stable sur la période.

III. STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CIH

Le tableau présenté ci-dessous détaille la structure des participations du CIH au 30 juin 2011 :

Secteur	Actions détenues %	Valeur de souscription (en KDH)	Part dans le portefeuille
Sociétés Hôtelières	**-**	**180 045**	**24,4%**
Le Tivoli	*47,86%*	*40 000*	5,4%
New Salam	*65,12%*	*140 000*	19,0%
Sud Luxe	*15,0%*	*45*	0,0%
Activités Financières	**-**	**532 803**	**72,3%**
Banque Populaire Maroco-Guineenne	*< 1%*	*1 030*	0,1%
Maroc Leasing	*34,01%*	*519 341*	70,5%
Centre Monétique Interbancaire	*7,0%*	*7 000*	0,9%
CIH Courtage	*100,0%*	*1 000*	0,1%
Dar Ad-Damane	*1,0%*	*500*	0,1%
Fonds de Garantie (dar ad-damane)	*-*	*750*	0,1%
Interbank	*6,0%*	*690*	0,1%
Maghreb Titrisation	*24,33%*	*1 217*	0,2%
Maroclear	*1,38%*	*275*	0,0%
Société de bourse MSIN	*10,0%*	*1 000*	0,1%
Immobilier	**-**	**8 761**	**1,2%**
Idmaj	*10,0%*	*2 000*	0,3%
Les hôtels Mahd Salam	*< 1%*	*200*	0,0%
L'Immobilière Interbancaire	*6,67%*	*1 267*	0,2%
SCI Nathalie	*100,0%*	*5 194*	0,7%
Rhosn Ennakhil	*100,0%*	*100*	0,0%
Aménagement touristique	**-**	**10 935**	**1,5%**
Palm Bay	*85,0%*	*10 000*	1,4%
Sidetsa	*15,0%*	*915*	0,1%
Sidi IFNI	*20,0%*	*20*	0,0%
Autres	**-**	**4 422**	**0,6%**
IMEG C/C	*14,29%*	*300*	0,0%
Sed Fes	*5,0%*	*375*	0,1%
Sicopar	*10,03%*	*3 737*	0,5%
Smit	*<1%*	*10*	0,0%
SCI Nathalie dotations diverses	*-*	*111*	*0,0%*
Total	**-**	**737 078**	**100%**

Source : CIH

Au 30 Juin 2011, le portefeuille des participations du Crédit Immobilier et Hôtelier est constitué de 26 entités pour un montant brut de 737 Mdh contre 222 Mdh en 2010 et 606 Mdh en 2009.

Les variations du portefeuille des participations intervenues en 2010 recouvrent un double mouvement comportant des réductions d'un côté et un accroissement de l'autre.

Les réductions du portefeuille, dont l'objectif est le renforcement du positionnement du CIH dans ses métiers de base, comportent :

- La cession des sociétés hôtelières SALAM, WAFA HOTEL, HOTEL les OMAYADES pour un montant de 705 Mdh ;
- La finalisation de la cession de la participation du CIH dans la Banque d'Habitat de Cote d'Ivoire entamée depuis 5 ans finalisée en Janvier 2010 ;
- La cession de 4 333 actions de la société Maghreb Titrisation et la réduction du nombre d'actions de cette société détenues par le CIH de 16 500 actions à 12 167 actions.

L'accroissement du portefeuille comporte la création par le CIH d'un cabinet captif d'assurance dénommé « CIH Courtage » sous la forme de société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 1 Mdh.

Les variations du portefeuille des participations intervenues au 30 juin 2011 consistent essentiellement en la prise de participation dans Maroc Leasing, portant ainsi la part du CIH dans les activités financières à 72% du portefeuille.

Les participations détenues par le CIH dans les sociétés hôtelières sont au nombre de 3 avec un montant de 180 Mdh représentent 24% du portefeuille global. Ces participations ont été initiées dans le cadre de la réalisation de l'objectif ayant prévalu lors de l'acquisition de ces sociétés à savoir l'optimisation des montants à recouvrer dans le cadre du dénouement de prêts hôteliers non remboursés.

IV. FILIALES DU CIH

Le CIH a créé le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH Courtage
Nature juridique	SARL Associé Unique
Associé unique	Crédit Immobilier et Hôtelier SA
Capital social	1 000 000 Dhs
Siège social	Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3ème étage, appartement N° 7, Casablanca
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation 2010	8 Mdh
Résultat net 2010	5 Mdh
Actionnariat	100% CIH

Source : CIH

Activité CIH Courtage

Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH crée en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent le CIH se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances conformément aux nouvelles réglementations en la matière qui ne permettent pas aux banques à vendre de manière directe les Produits dommages.

La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

V. LE SECTEUR BANCAIRE

V.1. Présentation générale

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib[9] couvre 84 établissements répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 9 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

a) Evolution du cadre réglementaire

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit.

Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire. La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux.

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Dans le cadre de la nouvelle loi bancaire, promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Toutefois, certaines circulaires d'application de cette loi ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicables en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du ministre des finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

[9] Source : Rapport annuel sur le contrôle, l''activité et les résultats des établissements de crédit de Bank Al Maghrib pour 2010.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Le passage aux normes comptables IFRS est obligatoire pour les banques à compter de 2008.

b) Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
  - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits dits islamiques.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 40/G/2007 relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
  - La directive n°44/G/07 de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
  - La directive n°45/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes»;
  - La directive n°46/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
  - La directive n°47/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
  - La directive n°48/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels).
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
  - Adoption de la loi n° 43-05 relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 41/G/2007 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
  - La Lettre circulaire n° 05/07 de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.

- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
  - La Directive n°49/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;
  - La Directive n°50/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.
  - Réglementation du marché des changes :
  - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°31/DOMC/07 du 1er mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib ;
  - La circulaire n°1723 de l'Office des Changes du 1er Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.

c) Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature (Taux : => 10%).

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés (Taux : => 100%).

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque (Taux : =< 20%).

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 15% de leurs dépôts à vue.

Le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de ramener le 1er janvier 2009, le taux de la réserve obligatoire de 15 % à 12% puis de 12% à 10% à partir de juillet 2009 pour enfin le ramener à 8% à partir du 1er octobre 2009 puis à 6% à partir du 1er avril 2010.

d) Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

e) Principaux faits marquants

Les principaux faits marquants du secteur depuis l'année 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital du CIH au profit de la CDG en octobre 2005;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) du CIH ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- L'obtention par la BCP, en 2007, d'un agrément bancaire en Mauritanie pour y mettre en place en 2009 une structure dotée d'un capital de 200 Mdh ;
- Le renforcement, en mars 2008, de la participation du CIC dans le capital de BMCE Bank à 15% ;
- Le rachat de 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali-BIM-par le consortium Attijariwafa Bank, SNI et ONA en juillet 2008 ;
- L'acquisition en novembre 2008 par Attijariwafa Bank de 5 banques africaines auprès du Crédit Agricole France pour un montant global de 2,8 milliards. Parallèlement, Attijariwafa Bank a procédé à la cession pour le compte du groupe français Crédit Agricole de 24% du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance et de 15% du capital de Wafasalaf ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers ;
- La création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2009 ;
- La création d'une société spécialisée dans le financement des petits agriculteurs et petits exploitants agricoles porteurs de projets (Société de financement pour le développement agricole, SFDA) ;
- L'acquisition par la BCP de la majorité des parts de Maroc Leasing en 2010 ;
- La fusion absorption de la Banque Populaire Régionale de Casablanca par la Banque Centrale Populaire en 2010 ;
- Le Groupe Attijariwafa Bank devient officiellement l'actionnaire majoritaire (51%) de la Société Commerciale de la banque du Cameroun, quatrième banque du pays.
- Le Groupe Attijariwafa Bank acquiert 60% du capital de BNP Paribas Mauritanie.

V.2. Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En Mdh	2008	2009	Var	2010	Var
Dettes envers les établissements de crédit	**6 359**	**1 961**	**-69,2%**	**2 136**	**8,9%**
Dépôts de la clientèle	**564 767**	**591 068**	**4,7%**	**610 316**	**3,3%**
Comptes chèques	*218 542*	*229 228*	*4,9%*	*243 225*	*6,1%*
Comptes courants	*92 149*	*100 420*	*9,0%*	*101 118*	*0,7%*
Comptes d'épargne	*65 275*	*71 619*	*9,7%*	*77 055*	*7,6%*
Dépôts à terme	*155 054*	*153 616*	*-0,9%*	*160 098*	*4,2%*
Autres dépôts et comptes créditeurs	*33 748*	*36 186*	*7,2%*	*28 820*	*-20,4%*
Titres de créances émis et emprunt financiers extérieurs	**33 811**	**39 178**	**15,8%**	**53 536**	**36,6%**
Total ressources	**604 937**	**632 207**	**4,5%**	**665 988**	**5,3%**

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2008-2009 :

A fin 2009, l'ensemble des ressources du secteur bancaire s'établit ainsi à 632 Gdh contre 605 Gdh à fin 2008, soit une hausse de 4,5%. Cette augmentation est en partie expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle qui connaissent une hausse de 4,7% sur la période pour s'établir ainsi à 591 Gdh.

La structure des ressources des banques reste principalement dominée par les dépôts de la clientèle (93% des ressources). Ce poste est composé à fin 2009 des comptes chèques (38%), comptes courants (17%), comptes d'épargnes (12%) et les dépôts à terme (26%).

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à 666 Gdh soit une hausse de 5,3% par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement expliquée par les dépôts de clientèle qui ont connu une hausse de 3,3% pour s'établir à 610 Gdh à fin 2010.

La structure des ressources des banques est principalement constituée par les dépôts de la clientèle qui représentent près de 91% des ressources globales en 2010 contre 93% en 2009. Concernant les titres de créances émis, ils représentent 8% des ressources du secteur en 2010 contre 6% à fin 2009.

Evolution des crédits à l'économie:

En Mdh	2008	2009	Var	2010	Var
Créances sur les sociétés de financement	**51 788**	**52 673**	**1,7%**	**49 735**	**-5,6%**
Créances sur la clientèle	**467 698**	**515 739**	**10,3%**	**561 609**	**8,9%**
Comptes chèques débiteurs	*5 145*	*5 068*	*-1,5%*	*5 510*	*8,7%*
Comptes courants débiteurs	*72 318*	*67 421*	*-6,8%*	*73 156*	*8,5%*
Crédit de trésorerie	*68 658*	*68 460*	*-0,3%*	*69 461*	*1,5%*
Crédits à l'équipement	*99 440*	*126 009*	*26,7%*	*147 429*	*17,0%*
Crédits à la consommation	*25 058*	*29 808*	*18,9%*	*32 247*	*8,2%*
Crédits immobiliers	*152 049*	*174 260*	*14,6%*	*189 605*	*8,8%*
Autres crédits	*15 544*	*14 270*	*-8,2%*	*14 536*	*1,9%*
Créances en souffrance brutes	*29 486*	*30 444*	*3,2%*	*8 868*	*-70,9%*
Total crédits à l'économie	**519 485**	**568 412**	**9,4%**	**611 345**	**7,6%**

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2008-2009

Au titre de l'exercice 2009, les crédits à l'économie ont connu une hausse de 9,4% sur la période atteignant ainsi 568 Gdh. Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

- La croissance de 10,3% des créances sur la clientèle pour s'établir 515 Gdh à fin 2009 contre 467 Gdh en 2007 ;
- La hausse des crédits à l'équipement qui connaissent une hausse de 26,7% sur la période pour s'établir à 126 Gdh contre à fin 2009 contre 99 Gdh en 2008 ;
- La progression des crédits à la consommation de 18,9% pour s'établir à 29 Gdh à fin 2009 contre 25 Gdh en 2008.
- L'augmentation de l'encours des crédits immobiliers qui s'établit à 174 Gdh à fin 2009 soit une hausse de 14,6% sur la période.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les crédits à l'économie ont connus une hausse de 7,6% pour s'établir à 611 Gdh contre 568 Gdh à fin 2009. Cette situation s'explique principalement par :

- L'encours global des créances sur la clientèle qui progresse de 8,9% entre 2009 et 2010 pour s'établir à 562 Gdh ;
- Les crédits à l'équipement qui connaissent une hausse de 17,0% sur la période pour s'établir à fin 2010 à 147 Gdh contre 126 Gdh en 2009 ;
- L'augmentation de l'encours des crédits immobiliers qui s'établit à 190 Gdh à fin 2010 soit une hausse de 8,8% sur la période ;
- La hausse des comptes courants débiteurs atteignant ainsi 73 Gdh à fin 2010 soit une hausse de 8,5% sur la période.

Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et ressources :

Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et ressources au 31 décembre 2010 :

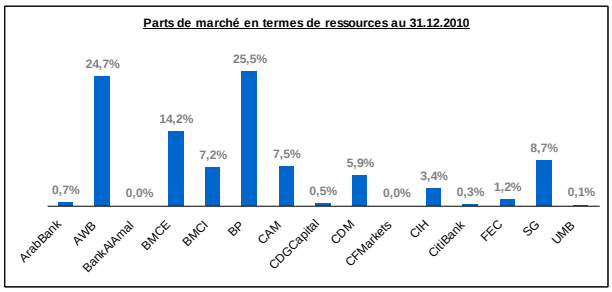

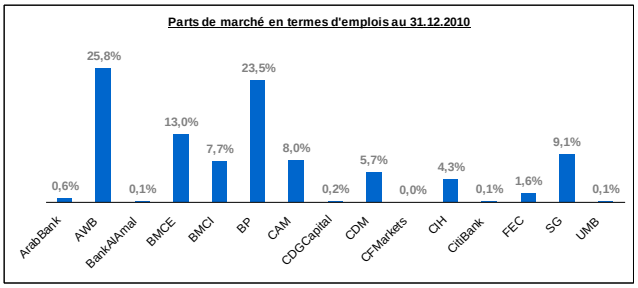

Source : Statistiques GPBM

En termes de ressources, la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et la BMCE détiennent respectivement 25,5%, 24,7% et 14,2% de parts de marché à fin 2010. Le CIH détient une part de marché de 3,4%.

En termes d'emplois, la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et la BMCE détiennent respectivement 23,5%, 25,8% et 13,0% de parts de marché à fin 2010. Le CIH détient une part de marché de 4,3%.

V.3. Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

En Mdh	2008	2009	Var	2010	Var
Engagements de financement donnés	73 294	72 283	*-1,4%*	76 908	*6,4%*
Engagements de garantie donnés	84 172	94 724	*12,5%*	95 768	*1,1%*
Provisions sur Engagements par Signature	*315*	*489*	*55,2%*	*831*	*69,9%*
Engagements Hors Bilan	**157 781**	**167 495**	***6,2%***	**173 507**	***3,1%***

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2008-2009

Au 31 Décembre 2009, les engagements hors bilan du secteur bancaire se sont établis à 167 Gdh contre 158 Gdh à fin 2008 soit une hausse de 6%. Cette progression est principalement expliquée par la hausse des engagements de garantie donnés qui augmentent de 12,5% sur la période.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les engagements hors bilan du secteur bancaire se sont établis à 173 Gdh contre 167 Gdh à fin 2009 soit une augmentation de 3%. Cette évolution est principalement expliquée par la hausse de 6% des engagements de financement donnés qui s'établissent à 77 Gdh en 2010.

V.4. Analyse des principaux indicateurs d'exploitation du secteur bancaire

En Mdh	2008	2009	Var	2010	Var
Produit Net Bancaire	27 158	29 763	*9,6%*	32 714	*9,9%*
Charges générales d'exploitation	12 992	14 136	*8,8%*	15 165	*7,3%*
Résultat Brut d'exploitation	14 136	15 051	*2,5%*	17 937	*19,2%*
Résultat Net	8 613	9 133	*6,0%*	9 764	*6,9%*

Source : Statistiques GPBM

PNB :

Au 31 Décembre 2009, le PNB du secteur bancaire atteint 30 Gdh contre 27 Gdh à fin 2008 soit une augmentation de 9,6%.

A fin 2010, le produit net bancaire du secteur s'établi à 33 Gdh contre 30 Gdh en 2009 soit une hausse de près de 10% sur la période.

Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation du secteur bancaire de l'exercice 2009 enregistrent une hausse de près de 9% pour s'établir à 14 Gdh contre 13 Gdh à fin 2008.

A fin 2010 les charges générales d'exploitation augmentent de 7% pour s'établir à 15 Gdh.

Résultat brut d'exploitation :

Le résultat brut d'exploitation du secteur bancaire ressort à 15 Gdh en 2009 soit une amélioration de 2,5%.

La progression du résultat brut d'exploitation s'est maintenue en 2010 et s'établit à 18 Gdh contre 15 Gdh l'exercice précédent.

Résultat Net :

Concernant la période 2008-2009, le résultat net du secteur connaît une hausse de 6% pour s'établir à 9,1 Gdh à fin 2009 contre 8,6 Gdh en 2008.

En 2010, le résultat net du secteur bancaire s'établit à 9,8 Gdh soit une progression de près de 7% par rapport à l'exercice 2009. Cette croissance est principalement liée à l'augmentation de 19,2% du résultat brut d'exploitation.

VI. LE SECTEUR IMMOBILIER[10]

En 2009, le secteur de l'immobilier continue à être un levier du développement économique et social, comme en témoigne sa contribution aux différents secteurs de l'économie nationale (7% du PIB, 54% de la FBCF, 14% des recettes fiscales, 8% de la population active, 30% des crédits octroyés par le secteur bancaire,...).

Malgré le fait que le comportement du secteur de l'immobilier reste sur une croissance au ralenti en 2010, l'année 2011 s'annonce comme étant celle de la reprise du secteur de l'immobilier dans le pays. De plus les dispositions contenues dans la loi de finances 2010 pour la relance de ce segment et le fort engagement et implication des promoteurs, aussi bien publics que privés dans ce chantier sont de nature à donner au secteur dans son ensemble une nouvelle dynamique.

a) Valeur ajoutée et FBCF du secteur BTP

La valeur ajoutée du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) a connu en 2010, une augmentation en volume de 9,7% en glissement annuel après une hausse de 18,4% un an auparavant. Celle-ci a atteint 50,2 Gdh (prix courants) à fin 2010, contre 45,8 Gdh durant l'année 2009.

Le secteur du Bâtiment et Travaux Publics contribue pour plus de la moitié dans la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) et ce depuis 2001.

Selon les prévisions du HCP, la participation du secteur BTP dans la FBCF en 2009 serait de 50,3% drainant un volume d'investissement de l'ordre de 113,6 Gdh. Quant à la contribution du secteur BTP dans la FBCF en 2010, elle s'estime à 50%, pour un volume d'investissement qui attendrait 125,7 Gdh.

Les activités des BTP ont évolué de manière contrastée. En effet, si le bâtiment a été sérieusement affecté par l'accalmie dans la filière de l'immobilier, l'activité des travaux publics, portée par la très forte hausse de l'investissement public, a pu atténuer ce ralentissement.

b) Ventes de ciment

Sur la période 2006-2010, les ventes de ciment ont évolué selon un TCAM de 7% et s'établissent à 14,5 millions de tonnes en 2010.

Depuis la mise en application des chantiers de réforme du secteur de l'habitat et d'urbanisme, la consommation de ciment est en progression continue. Toutefois, une stagnation de la consommation de ciment a été observée entre juin 2008 et 2010. Elle s'expliquerait par le retard annoncé dans certains grands projets touristiques ainsi que par la faiblesse du nombre des mises en chantiers durant le deuxième semestre de 2008.

La détermination du gouvernement à résorber l'habitat insalubre et à doter le pays d'infrastructures de qualité avec des investissements publics en constante augmentation) devrait soutenir la demande en ciments.

c) Investissements Directs Etrangers à l'Immobilier (IDEI)

En 2009, les IDEI à l'Immobilier ont atteint 5,86 Gdh, contre 9,15 Gdh en 2008, soit une régression de 35,9%.

[10] Sources : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace / CIH

En 2010, Les recettes des investissements directs étrangers s'inscrivent toujours dans une phase conjoncturelle défavorable, affichant une légère augmentation de près de 2,4%, par rapport à l'année précédente.

Cette situation s'expliquerait principalement par les effets de la crise économique et financière internationale. Toujours est-il que la reprise annoncée en Europe n'est pas de nature à favoriser, à court terme, un retournement de situation des investissements directs étrangers.

Par secteur d'activité, l'immobilier occupe la 1ère place de l'ensemble des IDE à fin 2010, en totalisant près de 34% des investissements.

d) Encours des crédits immobiliers

L'encours des crédits à l'immobilier a poursuivi son trend haussier malgré le contexte très difficile que connaît le secteur de logement. Avec près de 9% de croissance, l'encours des crédits à l'immobilier a atteint 189 Gdh à fin 2010 contre 174 Gdh en 2009. Pour la 1ère fois, après plus de 5 années, le taux de croissance de cet agrégat est à son niveau le plus faible.

En termes de crédits additionnels, l'année 2010 a enregistré une production nette de 15,0 Gdh, contre 19,8 Gdh en 2009 et 33,2 Gdh en 2008. Il en résulte que l'évolution de cet encours additionnel s'inscrit en baisse de 40% en 2009 et de 24% en 2010.

Ce ralentissement provient essentiellement de la baisse du rythme de progression des crédits alloués à la promotion immobilière, avec +1% en 2010 contre +13% en 2009, témoignant de l'essoufflement de l'activité immobilière au cours des deux derniers exercices.

Pour ce qui est de l'encours des crédits aux particuliers, il continue de progresser à un rythme soutenu qui se situe à hauteur de 13% en 2009 et 14% en 2010. Cette évolution a été favorisée par les actions entreprises par les pouvoirs publics pour l'encouragement du secteur de la construction et de l'habitat social, eu égard au déficit en logements. Elle résulte également de l'intensification de la concurrence sur le créneau du financement d'acquisition de logements.

e) Production de l'habitat

Selon les données du Ministère de l'Habitat, les mises en chantier en 2009 ont porté sur près de 360 600 unités (lots, logements, unités de restructuration), soit une quasi stagnation par rapport à 2008 (+0,28%). Par contre les mises en chantier relatives à l'habitat social ont enregistré une forte baisse (-26,5%) en passant de 213 000 à 156 600 unités entre 2008 et 2009. Ce fléchissement s'explique par la suppression des incitations fiscales destinées aux promoteurs (amendement de l'article 19 de la loi de finances 1980).

Concernant les unités achevées au cours de l'année 2009, elles s'élèvent à près de 259 500 unités, soit une augmentation de +7,5% par rapport à l'année précédente. En revanche, les achèvements relatifs aux unités d'habitat social ont enregistré une baisse significative entre 2008 et 2009 en passant de 129 000 à 90 000 unités (soit -30,2%).

En 2010, le nombre d'unités produites s'élève à 226 425 dont 98 823 unités d'habitat social. Quant au nombre d'unités mises en chantier, il a atteint 375 254 unités dont 211 500 unités sociales et économiques.

f) Fonds de garantie des prêts à l'habitat

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a agréé à fin 2010, près de 61 825 demandes de prêts à l'habitat, pour un montant global des crédits accordés par les banques de près de 9 Gdh, soit un montant de prêt moyen accordé de l'ordre de 145 573 Dh par dossier.

L'année 2010 a enregistré une régression de 11% en terme de nombre de dossiers et près de 12% en terme de montant total de crédits, par rapport à l'année 2009. Cette régression est en relation essentielle avec le recul de la production des unités sociales qui s'est située à 98 823 unités en 2010 et 90 000 unités en 2009, contre 129 000 unités en 2008, soit une chute de 23% entre 2008 et 2010, d'une part; et la réticence de certains établissements bancaires d'assurer le financement d'acquisition de logements dans le cadre du FOGARIM, d'autre part.

La ventilation de l'enveloppe globale des crédits FOGARIM par banques montre qu'en 2010, le CIH conserve toujours le 1er rang, avec une part de 43,2%, suivi de la BCP avec 39,9% et BMCE BANK avec un poids de 13,4%.

g) Indice des prix immobiliers

En Avril 2010, un observatoire des prix de l'immobilier a été mise en place par Bank Al Maghrib en collaboration avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la cartographie.

Cet observatoire vient à point nommé pour répondre aux nombreuses attentes des opérateurs économiques en matière de suivi du secteur de l'immobilier. En effet, Il a pour vocation de contribuer à améliorer le suivi du secteur immobilier en contribuant à la transparence et le bon fonctionnement du marché de l'immobilier. Il permettra également à Bank Al Maghrib de compléter les outils d'analyse des pressions inflationnistes et donc, de renforcer les outils d'évaluation des risques financiers liés aux fluctuations des prix des actifs.

Dans ce cadre, un Indice des Prix à l'Immobilier a été construit. Cet indice permet de retracer l'évolution des prix des biens immobiliers résidentiels, au niveau national et par région.

h) Evolution de l'offre et de la demande

Selon les opérateurs dans le secteur, le marché de l'immobilier a connu des corrections des prix de vente, devenues plus importantes au cours du troisième trimestre 2009. A l'origine de cette situation, le repli de la demande, qui a conduit à une augmentation des stocks des logements non vendus (surtout en matière de haut standing, quoique la part de ce segment dans la production du logement reste relativement faible ≈ 5%). En effet, certains promoteurs ont mis sur le marché des produits inadaptés aux besoins des acquéreurs, dont une grande partie se focalise sur le moyen standing et l'économique.

La commercialisation du haut standing connaît un net ralentissement sur l'ensemble des grandes villes du pays, notamment à Marrakech et Tanger. Cette catégorie a subi de « plein fouet » les effets de la crise économique mondiale. La demande étrangère sur ce type de produit ayant fortement baissé, les promoteurs de ce produit ont été contraints à revoir leurs offres et à baisser leurs prix de près de 50% pour certains projets.

En effet, le marché de l'immobilier s'était quelque peu « emballé » ces dernières années et les prix avaient atteint des niveaux élevés en inadéquation avec le pouvoir d'achat de la clientèle potentielle. Cette correction des prix est plutôt un retour à la normale. Elle profite aux promoteurs qui ont su réajuster leurs prix en tenant compte de la conjoncture.

Cette situation est notamment très visible à Marrakech, qui abrite plusieurs projets résidentiels et touristiques de luxe ciblant une clientèle haut de gamme (étrangère et nationale). Marrakech reste ainsi, la ville la plus touchée au Maroc par ce ralentissement de l'activité immobilière aux côtés de Tanger et Kenitra.

En revanche, à Casablanca et Rabat, qui profitent de la hausse de la demande en logements, face à la rareté du foncier dans les quartiers stratégiques, les promoteurs n'ont pas baissé leurs prix et affichent plutôt une stagnation.

Quant au segment du logement social, il a été épargné par la chute des prix. En effet, en dehors de la ville de Fès où il a été constaté une légère baisse des prix, le reste des villes a enregistré même des hausses des prix, dont la plus importante a été ressentie au niveau d'Agadir. En plus du phénomène de la spéculation, cette situation s'explique par la rareté du foncier et aussi par la hausse du coût des intrants dans l'immobilier (en moins de 15 ans le coût du foncier a augmenté de près de 94% et ceux du ciment et de l'acier de près de 50%).

Concernant l'habitat dédié à la classe moyenne, celui-ci continue à se développer, comme en témoigne l'évolution de l'encours des crédits à l'immobilier et les ventes de ciment. Le segment du moyen standing destiné à la classe moyenne reste un créneau très attractif de par les mesures financières prévues à cet effet, via le nouveau fonds de garantie mis en place (Damane Assakane). Cette attractivité s'explique aussi par le potentiel de la classe moyenne, qui a du mal à trouver un logement à la hauteur de ses moyens et de ses ambitions. A signaler, que pour relancer le secteur de l'habitat, près de 3.800 hectares de foncier public ont été octroyés par l'Etat, dans l'objectif de réaliser près de 200 000 unités.

i) Développement de l'habitat social

Depuis la suppression des incitations fiscales relatives aux logements sociaux (amendement de l'article 19 relatif à l'habitat social depuis la loi de finances 2008), le secteur de l'habitat social, présente des signes d'inquiétude. En effet, la production d'appartements dont la VIT se situe entre 200 000 et 300 000 DH, destinés aux catégories sociales les plus modestes, s'est presque tarie et a quasiment disparue dans plusieurs villes.

Ce segment, qui draine à lui seul près de 70% de la production nationale et 60% de la demande en logements, a connu des changements se traduisant par la suppression des avantages fiscaux destinés aux promoteurs immobiliers. Ces derniers, se sont désintéressés de ce type de projets, jugés très peu rentables. Ainsi, la production de l'habitat social a enregistré en 2009 un recul de -30%.

Pour relancer le segment de l'habitat social, les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau dispositif dans le cadre de la nouvelle Loi de finances 2010. Ces nouvelles mesures qui ambitionnent de relancer l'investissement dans le secteur du logement social, pourraient donner un nouveau souffle au secteur de l'immobilier.

j) Le nouveau dispositif de relance de l'habitat social (Loi de finances 2010) :

- Ce dispositif s'étale sur la période 2010-2020 ;
- Octroi à l'acquéreur d'une aide financière, dont le montant correspond à la valeur de la TVA du bien objet de la transaction, établie obligatoirement par devant notaire ;
- Conditionnement du versement de l'aide publique à l'acquéreur, par son engagement à occuper le logement à titre d'habitation principale, pendant 4 ans avec une hypothèque consentie au profit de l'Etat ;
- Nouvelle définition du logement social par un prix variable avec un maximum de 250 000 dh hors TVA et une superficie variant entre 50 et 100 m² ;
- Exonération des promoteurs immobiliers de l'IS/IR, droits d'enregistrement, taxe sur le ciment et taxes locales, dans le cadre de conventions passées avec l'Etat pour la construction de 500 logements minimum sur une période de 5 ans ;
- Possibilité accordée, pendant l'année 2010, aux promoteurs immobiliers de passer avec l'Etat des conventions pour les projets non conventionnés préalablement autorisés avant 2010, réalisés ou en cours de réalisation et non encore commercialisés avant cette date. Ces conventions portant sur 100 logements au minimum, permettront aux promoteurs de faire bénéficier les acquéreurs du versement du montant de la TVA.

k) Perspectives

Le secteur de l'immobilier reste porteur, au vu de la persistance d'une demande non satisfaite en termes de logements neufs et la continuité des programmes d'infrastructure de base et des projets Touristiques. Au Maroc, le déficit en logements se situe toujours autour d'un million d'unités, auxquels il faudrait rajouter les besoins annuels additionnels des nouveaux ménages urbains (≈ 125.000 unités).

Le marché immobilier ne connaît pas de crise, mais plutôt un réajustement positif de ses mécanismes de marché. Les principaux acteurs du marché immobilier sont toujours présents : Les ménages continuent d'animer le marché du logement principal, les banques poursuivent le financement du secteur et les promoteurs nationaux et internationaux continuent d'investir dans le secteur.

Le retournement de conjoncture, constaté dernièrement, a opéré une autorégulation importante du marché. La production de logements commence à s'orienter davantage vers des produits plus adaptés aux besoins du marché, notamment aux besoins des catégories sociales dites «inférieures» et « moyennes».

Le nouveau plan de relance du secteur du logement social, adopté par la loi de finances 2010, devra permettre de donner un nouveau souffle à la politique de l'État dans le domaine de l'habitat et aussi à l'investissement dans l'immobilier. Néanmoins, le succès de ce plan de relance dépendra certainement de la disponibilité et de la mobilisation du foncier, aussi bien public que privé.

VII. ACTIVITÉ DU GROUPE CIH

VII.1. Activité de collecte de dépôts

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2008-S1 2011 :

En Mdh	2008	2009	Var	2010	Var	S1 2011	Var
Dépôts à vue	7 394	7 821	5,8%	8 987	14,9%	8 990	0,0%
Comptes d'épargne	1 879	2 067	10,0%	2 275	10,1%	2 496	9,7%
Dépôts à terme	6 889	7 375	7,1%	5 742	-22,1%	3 175	-44,7%
Autres comptes créditeurs	612	633	3,4%	648	2,4%	681	5,1%
Dépôts de la clientèle	**16 774**	**17 896**	**6,7%**	**17 652**	**-1,4%**	**15 342**	**-13,1%**

Source : CIH - Comptes sociaux

Revue analytique 2008-2009

A fin 2009, les dépôts de la clientèle du CIH ont connu une croissance de 6,7% atteignant ainsi 17,9 Gdh contre 16,8 Gdh à fin 2008. Cette évolution est expliquée par la hausse des dépôts à terme (+7,1%), des dépôts à vue (+ 5,8%) et des comptes d'épargne (+10,0%)sur la dite période.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les dépôts de la clientèle du CIH ont enregistré une légère baisse de 1,4 % atteignant ainsi 17,7 Gdh contre 17,9 Gdh à fin 2009. Ce recul résulte de l'effet conjugué d'une bonne progression des dépôts à vue (+14,9% vs près de 6,0% pour le secteur bancaire) et des comptes d'épargne (+10,1%) et d'une baisse des dépôts à terme (-22,1%) suite à une décision du CIH de libérer une partie des DAT Institutionnels contractés à des taux élevés et les remplacer par des ressources à moindre coût.

Revue analytique 2010-S1 2011

Au 30 juin 2011, les dépôts de la clientèle ont baissé de 13,1% pour s'établir à 15,3 Gdh contre 17,7 Gdh à fin 2010. Cette évolution est justifiée par une croissance de l'encours des comptes d'épargne de 9,7% combinée à une baisse des dépôts à terme qui ont été remplacés par des certificats de dépôts à de meilleures conditions.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

Évolution de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2008-2010 (en %) :

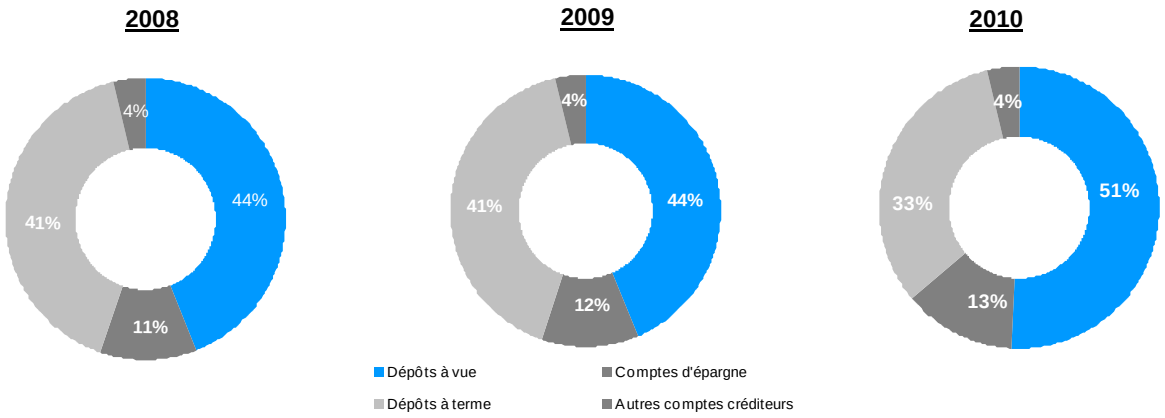

Source : CIH

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle du CIH sur la période 2008-2010 fait ressortir que les dépôts à vue représentent en moyenne 46% des dépôts de la clientèle, contre 38 % pour les dépôts à terme.

L'exercice 2010, est marqué par une augmentation de la part des dépôts à vue qui passe de 44% à 51% au dépend de la part des dépôts à terme qui baisse à 33%.

La structure des dépôts de la clientèle du CIH au 30 juin 2011 se présente comme suit :

Structure des dépôts de la clientèle au 30 juin 2011 (en %) :

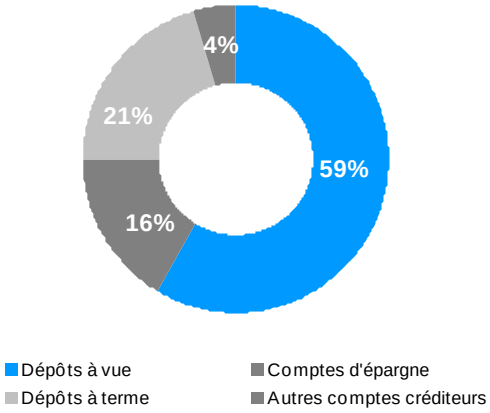

Source : CIH

La part des dépôts à vue s'est à nouveau appréciée durant le premier semestre 2011 pour atteindre 59% contre 51% en 2010. La part des dépôts à terme a continué sur sa tendance baissière pour ressortir à 21% contre 33% en 2010.

VII.2. Activité de crédits

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2008-S1 2011 :

En Mdh	2008	2009	Var	2010	Var	S1 2011	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 934	1 069	-44,7%	1 324	23,9%	1 486	12,2%
Crédits à l'équipement	676	683	1,0%	586	-14,2%	743	26,8%
Crédits immobiliers	17 450	18 996	8,9%	20 228	6,5%	21 040	4,0%
Autres crédits	1 282	1 165	-9,1%	934	-19,8%	1 069	14,5%
Créances sur la clientèle	**21 342**	**21 913**	**2,7%**	**23 072**	**5,3%**	**24 338**	**5,5%**

Source : CIH - Comptes sociaux

Revue Analytique 2008-2009

A fin 2009, les créances sur la clientèle ressortent à 21,9 Gdh contre 21,3 Gdh en 2008 soit une croissance de 2,7% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par l'effet combiné de l'augmentation de 8,9% des crédits immobiliers qui atteignent 19,0 Gdh à fin 2009 et de la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 44,7%.

Revue Analytique 2009-2010

A fin 2010, les créances sur la clientèle s'établissent à 23,0 Gdh contre 21,9 Gdh en 2009 soit une progression de 5,3%. Cette amélioration est essentiellement justifiée par l'augmentation de 6,5% des crédits immobiliers atteignant ainsi 20,2 Gdh à fin 2010 et de la hausse de l'encours des crédits de trésorerie et à la consommation de 23,9%.

Revue analytique 2010-S1 2011

Au 30 juin 2011, les créances sur la clientèle ont progressé de 5,5% pour s'établir à 24,3 Gdh contre 23,0 Gdh en 2010 qui s'explique principalement par la croissance de l'encours des crédits à l'équipement de 26,8%, des crédits immobiliers de 4,0% et des crédits de trésorerie et à la consommation de 12,2%.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

Évolution de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2008-2010 (en %) :

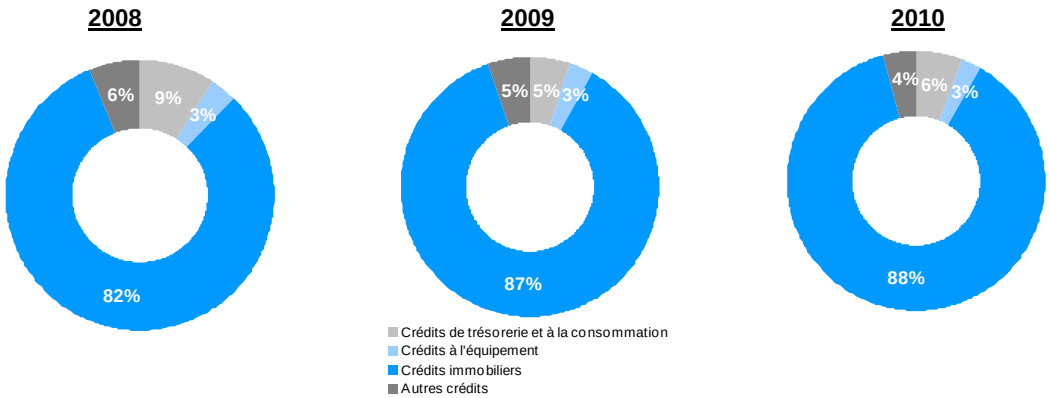

Source : CIH

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle du CIH fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 85% sur la période 2008-2010.

La structure des créances sur la clientèle du CIH au 30 juin 2011 se présente comme suit :

Structure des créances sur la clientèle au 30 juin 2011 (en %) :

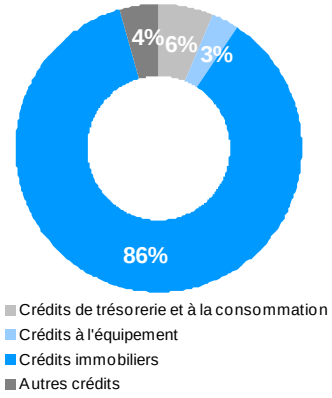

Source : CIH

La structure des créances sur la clientèle au 30 juin 2011 est restée quasi inchangée avec une légère baisse de la part des crédits immobiliers à 86% contre 88% en 2010.

VII.3. Principaux produits commercialisés par le CIH

Le CIH Propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par le CIH sont déclinés ci-après :

a) Crédits aux particuliers

- ISKANE Éducation, un crédit subventionné, géré dans le cadre du fonds de garantie FOGALEF, et destiné au financement de l'accès à la propriété des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI;
- ISKANE MADMOUNE FOGALOGE d'un plafond maximum de 800 000 DH garanti par le fonds DAMANE ASSAKANE. Ce crédit est octroyé sur une durée maximale de 25 ans pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal destiné à l'habitation personnelle du demandeur et/ou de ses ascendants de premier degré;
- ISKANE MADMOUNE FOGARIM d'un plafond maximum de 200 000 DH garanti par le Fonds DAMANE ASSAKANE. Il concerne le financement de l'acquisition ou la construction de logements sociaux en faveur des ménages non salariés, à revenus modestes et irréguliers ;
- ISKANE ASTAFID, ciblant les particuliers et destiné au financement de l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, d'une résidence secondaire, d'une construction ou d'un terrain. Ce crédit d'un plafond pouvant atteindre 1 500 000 DH et une quotité pouvant atteindre 110% du prix de vente, est décliné en deux formules permettant une flexibilité plus grande au client (taux révisable à durée fixe et taux révisable à échéance constante;
- ISKANE acquisition, construction ou aménagement, qui est un produit destiné aux particuliers permettant d'emprunter jusqu'à 1 500 000 DH, pour une durée maximale de 25 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente;

- ISKANE TABDIL : Crédit relais sur 2 ans, octroyé dans l'attente de la vente du 1er logement .Quotité 110% du prix de vente Plafond 1 500 000 DH ;
- ISKANE EL HANA : crédit destiné au financement de l'acquisition de villas économiques sur 25 ans, plafond 1 000 000 DH, quotité 110% du prix de vente;
- ISKANE RAHA : financement de l'acquisition de terrain et de la construction ; 100% du cout global du projet; plafond 1 500 000 DH;
- CREDIT SALAM : financement de la construction ou acquisition d'un logement au Maroc en faveur de clients étrangers non résidents sous réserve de l'apport en devises de 30%., Plafond, 1 500 000 DH, durée 15 ans ;
- ISKANE ARD : Financement de l'acquisition d'un terrain en zone urbaine plafond : 1 500 000 DH sur 07 ans.

b) Crédits aux entreprises

- Les crédits à la promotion immobilière notamment, le financement des programmes immobiliers destinés à la vente, le financement de la viabilité des terrains ainsi que le financement des programmes immobiliers destinés à la location;
- Les crédits à la promotion hôtelière, tels que les opérations de crédits hôteliers (construction, extension, aménagement, équipement) et les opérations de transports touristiques.

c) Crédits à la consommation

- AVANCE EXPRESS : facilité de caisse octroyée à la clientèle domiciliant son salaire au CIH;
- CREDILIBRE : formule de crédit destinée au financement des besoins courants de consommation sans production de pièces justificatives;
- CREDIT TAMADROUSS : une formule réservée au financement des dépenses scolaires;
- Crédit TARFIH : une formule de crédit réservée au financement des vacances ;
- AVANCE TITRE : autorisation d'avance en compte dans l'attente de la mise en place d'un Crédilibre, pour le financement d'une opération d'achat de titres en bourse ;
- CREDITITRE : formule de crédit amortissable réservée au financement d'achat de titres en bourse ;
- CREDIASSUR : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires ;
- CREDINET EDUCATION : financement de l'acquisition d'un ordinateur portable accompagné d'un abonnement à Internet. Crédit octroyé aux enseignants adhérents à la fondation Mohamed VI.

d) Epargne

- PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE destiné à tous les particuliers Cette formule combine les avantages d'un compte d'épargne rémunéré offrant à terme la possibilité de bénéficier d'un crédit logement à des conditions préférentielles ;
- PLAN EPARGNE LOGEMENT EDUCATION, destiné à la population des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI et n'ayant pas déjà bénéficié d'un prêt dans le cadre de la convention FOGALEF ;
- COMPTE SUR CARNET : compte d'épargne rémunéré à vue avec un plafond de retrait déplacé hebdomadaire de 2000dhs ;

- COMPTE A TERME : compte d'épargne bloquée et rémunérée.la somme versée doit être au minimum égale à 20.000dhs.la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- BONS DE CAISSE : titres transmissibles, nominatifs ou au porteur, représentatifs d'une somme d'argent bloquée et rémunérée pour une période déterminée. la durée de l'épargne peut être de 3, 6,12, ou 24 mois au maximum ;
- OPCVM : composés de SICAV & FCP ;
- ACTIONS : Titre représentant la propriété d'une fraction du capital d'une société ;
- OBLIGATIONS : Titre représentant un droit de créance détenu par un porteur sur une entreprise ou sur l'état qui a recouru au lancement d'un emprunt remboursable sur une longue durée.

e) Bancassurance et assistance

- AVENIR EDUCATION : Un contrat qui permet la constitution progressive d'une épargne par capitalisation destinée :
  - Au financement des études supérieures d'un enfant ;
  - A faciliter l'entrée dans la vie active de l'enfant en le dotant d'un capital.
- AVENIR RETRAITE : Un contrat d'Epargne Retraite par capitalisation qui permet de :
  - Constituer progressivement une épargne pour préparer sa retraite ;
  - Maintenir son niveau de vie après le départ en retraite.
- AVENIR COMPTE : Un contrat d'Assurance qui garantit le paiement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, et ce dans la limite du maximum prévu dans l'option choisie par le souscripteur ;
- AVENIR SANTE : Une Assurance qui garantit le paiement des indemnités journalières en cas d'hospitalisation de l'assuré, par suite de maladie ou d'accident, survenus pendant la période de validité du contrat de souscription ;
- Partenariat avec Mondial Assistance pour prestations médicales et techniques dans le cadre de trois formules d'assurance dont deux destinés aux nationaux résidant au Maroc (Isâaf et Isâaf plus) et un aux MRE (Isâaf MRE).

f) Monétique

- CARTE SALAIRE: carte de retrait valable uniquement sur les GAB CIH. Elle est proposée aux organismes qui payent leurs employés par espèces (salaires et pensions) ;
- CARTE EXPRESS: carte de retrait « on line », utilisables uniquement au niveau du réseau monétique CIH. Elle est liée au solde du compte ;
- CARTE VISA CLASSIC: carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 5000 DH ;
- CARTE VISA ELECTRON: carte de retrait et de paiement « on line », utilisable au niveau de tout le réseau GAB Interbank. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 3000 DH ;
- CARTE MAESTRO « DIGITALIS » : carte de retrait et de paiement qui fonctionne dans un univers entièrement électronique et en mode « on line ». Elle permet ainsi la consultation systématique du solde du compte pour chaque opération de retrait et de paiement. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme le caractère très sécurisé des opérations de paiements dans la mesure où les transactions chez les commerçants agréés ne peuvent aboutir que si le client utilise son code ;

- CARTE AL MOUSSAFIR : carte internationale pour le retrait et le paiement en devises à l'étranger et en zone offshore, délivrée à toute personne cliente du CIH titulaire d'un compte chèque ordinaire, marocaine ou étrangère résidant au Maroc, MRE ou membre de la famille d'un client CIH mais non client du CIH. La carte est utilisable dans le monde entier à travers les réseaux affiliés au système VISA dans la limite des plafonds permis par la réglementation des changes ;
- CARTE SAPHYR : carte de retrait et de paiement valable aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, cette carte est destinée aux clients personnes physiques résidentes ou non résidentes titulaires de comptes en devises ou en dirhams convertibles ou bénéficières de dotation en devises de voyage d'affaires accordée par l'office des changes dans le cadre d'une autorisation générale ou particulière ;
- CARTE SILA : carte monétique prépayée, de retrait et de paiement, utilisable uniquement au Maroc, c'est une carte VISA rechargeable émise par le CIH pour recevoir de l'argent via le transfert de carte à carte, elle est délivrée à toute personne recevant des transferts de la France de MRE bénéficiant d'une carte TERANGA ou d'une carte de transfert des Caisses d'Epargne ;
- CARTE BINATNA : carte monétique prépayée et rechargeable qui permet de disposer de son argent sans être nécessairement titulaire d'un compte bancaire CIH , c'est une carte CMI de retrait et de paiement , elle est délivrée à toute personne majeure cliente ou non du CIH. Binatna permet de recevoir directement de l'argent soit par virement, versement ou à partir d'un GAB.

VIII. CAPITAL HUMAIN

VIII.1. Effectif

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années ressort comme suit :

	2008	2009	2010	Juin 2011
Effectif	1 523	1 541	1 448	1448

Source : CIH

L'effectif du CIH a évolué selon un TCAM de -2%. Ainsi l'effectif global du CIH est passé de 1 523 à 1 448 salariés sur la période 2008-S1 2011. La baisse enregistrée en 2010 résulte d'un plan de rationalisation des effectifs ayant pour but d'améliorer les coefficients de productivité de la banque.

La structure de l'effectif au 30 juin 2011 est décrite dans le tableau suivant :

Tranche d'âge	PERMANENTS								Total
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Employés		
	Masculin	*Féminin*	*Masculin*	*Féminin*	*Masculin*	*Féminin*	*Masculin*	*Féminin*	
Age≤35 ans	1	-	190	134	43	27	-	1	**396**
35 ans≤Age≤45 ans	12	-	219	160	110	37	3	-	**541**
45 ans<Age≤55ans	19	3	244	98	60	29	13	-	**466**
Age≥55 ans	7	-	21	10	5	1	1	-	**45**
SOUS - TOTAL	***39***	***3***	***674***	***402***	***218***	***94***	***17***	***1***	***1 448***
TOTAL	***42***		***1076***		***312***		***18***		**1448**

Source : CIH

La pyramide d'âge du CIH est marquée par un âge compris entre 35 et 55 ans. Par ailleurs l'effectif du CIH est caractérisé par une dominance du personnel cadre avec une part de 76%.

Le tableau suivant présente l'évolution du turnover du CIH sur la période 2008-S1 2011 :

	2008	2009	2010	Juin 2011
Effectif moyen	1 455	1 537	1 487	1 443
Démissions	40	38	36	14
Turnover[11]	2,75%	2,47%	2,42%	0,97%

Source : CIH

[11] Turnover = Démissions / Effectif moyen

VIII.2. Stratégie des Ressources Humaines

Le CIH met la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Des chantiers de restructuration stratégiques sont entrepris sur tous les niveaux et menés efficacement pour faire de la banque une valeur sûre pour ses partenaires internes et externes et un acteur incontournable sur le marché.

La politique Ressources Humaines s'insère dans le cadre d'un projet industriel ambitieux visant à offrir aux collaborateurs un cadre professionnel épanouissant favorable à l'évolution de carrière, et à la création de la valeur.

Avec la mise en place de dispositifs RH harmonieux, le CIH a posé les bases d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique.

VIII.3. Politique sociale

Gestion des ressources humaines

Dans un objectif de mise en conformité avec le nouveau code de travail, la banque a adhéré à la mise en place effective du Comité d'Entreprise en tant qu'espace de dialogue, d'échange, de concertation et de participation des différentes parties prenantes, et ce, pour plus de démocratie sociale. De même, et dans un esprit de développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise, le Comité de Sécurité et d'Hygiène a été instauré.

Soucieux du bien être de son personnel, le CIH table pour les années à venir sur le perfectionnement de ses prestations médicales par un meilleur encadrement (recrutement d'autres médecins du travail et d'infirmiers, médecine de proximité…).

Pour ce faire, une nouvelle politique de gestion des Ressources Humaines est en cours de mise en place visant ainsi à répondre aux nombreuses attentes du personnel en matière d'actions sociales et à assurer son épanouissement.

Développement des ressources humaines

- Elaboration d'un plan de recrutement ;
- Lancement d'un projet de refonte de la Gestion des Ressources Humaines ;
- Réorganisation des postes de travail avec définition des cahiers de charges en vue d'élaboration des procédures ;
- Fiabilisation des affectations dans le système d'information RH ;
- Elaboration et préparation de la mise en place des nouveaux outils de gestion de RH : nomenclature des métiers, pesée des postes système d'appréciation et de rémunération, accompagnement des hauts potentiels … ;
- Octroi d'avancements de mérite et d'augmentations salariales pour la quasi-totalité du personnel ;
- Lancement de la version 5 de HR ACCESS en vue de développer le temps consacré à la gestion managériale des ressources humaines ;
- Etablissement d'un plan d'action.

IX. POLITIQUE DE CONFORMITE

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant du Président Directeur Général. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes.

Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.

Le schéma ci-après présente les différents niveaux constituant le dispositif de contrôle interne, et précise le positionnement du Pôle Conformité ainsi que celui des autres intervenants dans ce dispositif :

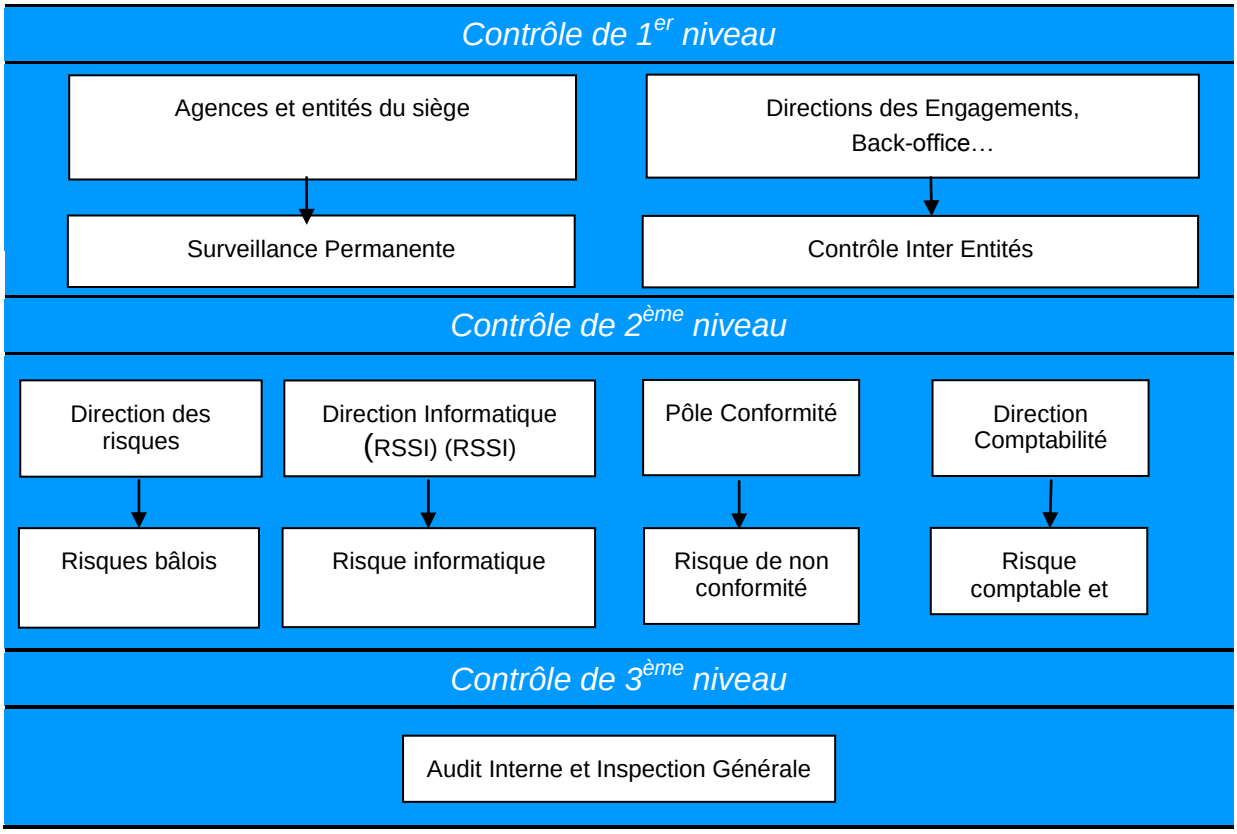

X. MOYENS INFORMATIQUES ET TECHNIQUES DU CIH

X.1. Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période 2008-S1 2011 ressort comme suit ;

	2008	2009	2010	Juin 2011
Nombre d'agences	132	152	170	179

Source : CIH

Pour assurer le développement du réseau du CIH, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Aussi, le réseau du CIH compte 179 agences au 30 juin 2011, contre 170 agences en 2010, 152 agences en 2009 et 132 agences en 2008.

X.2. Moyens techniques et informatiques

Le CIH actuellement dispose d'un système d'information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

Le système d'information du CIH est composé d'un mixte de briques applicatives progicielles standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Dans sa conception, le SI du CIH est entièrement tourné vers le client mais reste un système décentralisé et Off Line.

Conscient de l'importance du SI dans la modernisation de la banque, la banque a mené un Schéma Directeur Informatique en 2007 qui a été réactualisé fin 2009, en tenant compte des principes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la Banque en améliorant d'une part l'offre de produits et de services, et d'autre part la qualité de service rendu à la clientèle ;
- Mettre à niveau le socle Informatique actuel ;
- Assurer la conformité réglementaire ;
- Déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante.

Suite à ce schéma directeur, un ensemble de projets structurants ont été lancés début 2010 dont notamment la mise en œuvre un nouveau progiciel comptable, la mise à niveau de la chaîne de gestion des crédits et la mise en œuvre d'une position minute centrale.

Sur le plan infrastructure, la banque dispose d'un Data Center principal, situé au niveau du siège social, et d'un centre de back up distant. Un important projet de consolidation et d'homogénéisation des infrastructures hébergées par ce Data Center est en cours.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les règles de l'art par des FireWalls et des DMZ. Une mise à niveau de ces équipements est en cours.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, le CIH entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements, d'autre part.

Applications informatiques de gestion du risque bancaire et de conformité

Dans le cadre du renforcement de son système d'information, le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel déployé permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive et instantanée sur l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre induite pour la banque.

Ce dispositif, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II, sera renforcé et affiné à moyen terme afin de permettre l'évolution progressive vers les approches avancées de Bâle II de gestion des risques, basées sur les modèles internes (IRB, VAR, AMA).

Concernant les risques opérationnels, le CIH a déployé un progiciel de renommée qui prend en compte tous les processus de gestion de ces risques (Collecte des incidents, Collecte des Indicateurs de risque, Evaluation prospective des risques opérationnel, Gérer et post – évaluer les dispositifs de gestion des Risques (DMR)…).

Pour le volet de la Lutte Anti Blanchiment, et conformément à la réglementation en vigueur, le CIH s'est doté en 2009 d'un outil informatique (progiciel de filtrage et de profilage) et des procédures adéquates.

XI. STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT

XI.1. Nouveau mode opérationnel

Le plan de développement du CIH est marqué par une nouvelle stratégie de la banque entamée en 2010 avec un nouveau modèle opérationnel.

En effet, la nouvelle stratégie vise à faire du CIH une banque universelle qui exerce tous les métiers avec une offre bancaire complète.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette stratégie, une nouvelle organisation a été mise en place en janvier 2010 à travers :

- La réorganisation de l'activité commerciale qui a été segmentée par marché : Banque de Détail, Banque de l'immobilier et Banque de l'Entreprise ;
- La réorganisation de l'activité du recouvrement qui a été scindée en deux entités : Pôle affaires spéciales, Pôle recouvrement amiable et contentieux.
- Le renforcement de la ligne métier risques ;
- Le regroupement des fonctions de back office.

XI.2. Nouveau plan informatique

La redéfinition d'un nouveau plan informatique avec une nouvelle inflexion avec pour objectif une consolidation du SI existant dans une optique de répondre aux besoins commerciaux : proposer le même niveau de prestations que la concurrence en terme de produits avec une meilleure qualité de service.

Ainsi plusieurs projets ont été lancé couvrant le traitement des transactions clients en « temps réel », la refonte des process agence, la refonte de l'usine « Crédits » et le projet Noyau comptable.

XI.3. Développement du marché des professionnels

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels par l'intégralité du réseau.

XI.4. Développement du réseau bancaire

Le développement du réseau s'est poursuivi à travers différentes villes du royaume : 13 nouvelles agences ont été ouvertes en 2008, 20 en 2009 et 20 en 2011.

XI.5. Programme d'investissement

La banque a ainsi poursuivi son programme d'investissement. En 2010, les investissements IT se sont élevés à 65,2 Mdh et ont concerné :

- L'architecture applicative et fonctionnelle ;
- L'architecture technique et sécurité ;
- L'équipement d'agences

Les grands projets d'investissement réalisés en 2010 comportent essentiellement le programme de développement du réseau d'agences (constitution de la réserve foncière, aménagements et équipements), ainsi que le réaménagement d'agences existantes. D'autres investissements, de moindre envergure, ont été réalisés au niveau du siège, des anciennes agences (en dehors du programme de rénovation) et des logements de vacances. Le montant global investi au titre de l'exercice 2010 est évalué à environ 51,5 Mdh

XI.6. Une politique qualité déployée au quotidien

Le dispositif mis en place vise à promouvoir une culture qualité orientée client, visant la satisfaction des clients dans les conditions optimales d'efficacité et de coûts :

- Faire de l'écoute client le principal vecteur d'amélioration de la qualité du service rendu et d'anticipation sur les attentes de la clientèle ;
- Faire de la satisfaction client le premier objectif de l'institution, en déployant tous les moyens à cette fin, et en instaurant les dispositifs pour la mesure du niveau de satisfaction ;
- Rechercher l'amélioration permanente des modes de fonctionnement (maîtrise des processus, optimisation de l'efficacité commerciale, réduction des coûts…) ;
- Œuvrer pour l'implication des équipes dans la démarche qualité et la diffusion des bonnes pratiques.

La politique de qualité poursuivie s'articule autour de 3 axes :

- Gestion de la relation client ;
- Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle ;
- Amélioration et Référentiels Qualité

a) Gestion de la relation client

- La prise en charge de toutes les réclamations de la clientèle qu'elle qu'en soit l'objet ou le canal de transmission, en veillant au respect des engagements de délais et de qualité de traitement par les unités traitantes ;
- La production périodique de reporting permettant le suivi de son activité et la mesure du progrès en matière de gestion des réclamations ;
- La production de toute information permettant d'aiguiller les priorités en matière d'amélioration de la qualité ;
- La mise en place d'un centre de relation clients, à même de gérer les interactions des clients avec la banque en dehors du canal agence ;
- La mise en place des outils pour une meilleure connaissance des clients et l'amélioration de l'image de la banque et de ses produits auprès des clients.

b) Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle:

- Promouvoir la culture de la qualité des données et de l'information autour du client comme base de performance commerciale et de renforcement de la qualité de la relation ;
- Mener les chantiers d'amélioration continue de la qualité du référentiel client, et en assurer la fiabilité et la mise à jour ;
- Mettre en place un dispositif pour la pérennisation de la qualité des données ;
- Assurer la qualité du courrier clients en termes de délai d'acheminement, de taux de retour et de coûts du courrier.

c) Amélioration et Référentiels Qualité:

- Maîtrise de la qualité et de la satisfaction client via l'amélioration de la qualité de la relation, de la qualité du service, et de la qualité de l'offre industrielle;
- Construction d'un référentiel et des standards de qualité;
- Respect par toutes les structures de la banque des procédures et de la conformité aux normes de qualité.

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE DU CIH

I. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2008-2009

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les commissions versées relatifs aux fonds de titrisation consolidés (Crédilogs) sont, depuis le 31/12/2009, comptabilisés au niveau du compte de résultat respectivement dans les rubriques "Intérêts et produits assimilés", "Intérêts et charges assimilés" et "commissions (charges)".

En 2008, ces produits et charges ont été comptabilisés au niveau des rubriques "Produits des autres activités" et "charges des autres activités". Il est à noter que ce reclassement est sans impact sur le Produit Net Bancaire (PNB) et le résultat.

Une colonne intitulée « 2009 comparable » a été insérée au niveau de l'analyse du PNB dans le but d'avoir une base de comparaison identique avec l'exercice 2008.

I.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du CIH au 31 décembre 2008 et 2009 se présente comme suit :

Dénomination sociale	Pays	déc-09		déc-08		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
Lido	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Wafa Hôtel	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Paradise	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	33,00%	33,00%	33,00%	33,00%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH

I.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2008	2009	Var
Intérêts et produits assimilés	1 870 413	2 010 592	*7,5%*
Intérêts et charges assimilées	595 241	850 564	*42,9%*
MARGE D'INTERET	**1 275 172**	**1 160 028**	***-9,0%***
Commissions (produits)	138 885	152 498	*9,8%*
Commissions (charges)		20 295	*NS*
MARGE SUR COMMISSIONS	**138 885**	**132 203**	***-4,8%***
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-8 398	108 268	*NS*
Produits des autres activités	229 650	154 962	*-32,5%*
Charges des autres activités	163 276	71 164	*-56,4%*
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 472 033**	**1 484 297**	***0,8%***
Charges générales d'exploitation	775 039	787 161	*1,6%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	29 854	96 215	*222,3%*
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**667 140**	**600 921**	***-9,9%***
Coût du risque	166	493 470	*NS*
RESULTATS D'EXPLOIATATION	**666 975**	**107 451**	***-83,9%***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	666	1 128	*69,4%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	270 858	19 031	*-93,0%*
Variation de valeur d'acquisition		-3 320	*NS*
RESULTAT AVANT IMPÖT	**938 500**	**124 290**	***-86,8%***
Impôt sur les résultats	362 368	25 409	*-93,0%*
RESULTAT NET	**576 133**	**98 881**	***-82,8%***
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**576 133**	**98 881**	***-82,8%***

Source : CIH

a. Produit net bancaire

En Kdh	2008	2009	2009 comparable	Var 2009 /2008	Var 2009 comparable / 2008
Intérêts et produits assimilés	1 870 413	2 010 592	1 811 377	*7,5%*	*-3,2%*
Intérêts et charges assimilées	-595 241	-850 564	-711 766	*42,9%*	*19,6%*
MARGE D'INTERET	**1 275 172**	**1 160 028**	**1 099 611**	***-9,0%***	***-13,8%***
Commissions (produits)	138 885	152 498	152 498	*9,8%*	*9,8%*
Commissions (charges)		-20 295		*NS*	*NS*
MARGE SUR COMMISSIONS	**138 885**	**132 203**	**152 498**	***-4,8%***	***9,8%***
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-8 398	108 268	108 268	*NS*	*NS*
Produits des autres activités	229 650	154 962	354 177	*-32,5%*	*54,2%*
Charges des autres activités	-163 276	-71 164	-230 257	*-56,4%*	*41,0%*
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 472 033**	**1 484 297**	**1 484 297**	***0,8%***	***0,8%***

Source : CIH

Le PNB consolidé de l'exercice 2009 est principalement constitué du PNB du CIH. En effet, les entités formant le groupe ont contribué pour 83,2 Mdh en 2009 (dont 79 Mdh proviennent de la participation détenue dans la société Nathalie) contre 0,6 Mdh en 2008.

Le PNB a enregistré une quasi stagnation par rapport à 2008. En effet, il ressort à 1 484 Mdh contre 1 472 Mdh en 2008. Cette stagnation s'explique par l'effet conjugué des éléments suivants :

- la baisse de la marge d'intérêt de 9% due essentiellement à :
  - La baisse des intérêts sur les opérations avec la clientèle qui s'explique par l'effet de la titrisation effectuée en décembre 2008;
  - L'augmentation des charges financières dues au titre des DAT suite à l'accroissement des encours en 2009 et l'évolution ascendante des taux d'intérêts servis sur les DAT.
- la baisse de la marge sur commissions de 4,8% justifiée par :
  - L'évolution des commissions de recouvrement des prêts titrés suite à l'augmentation de l'encours des prêts titrés ;
  - La baisse des commissions sur prestations de service sur crédit ;
  - L'augmentation des autres commissions bancaires suite à l'extension du réseau.
- La croissance du poste gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente qui s'explique essentiellement par l'encaissement en 2009 des dividendes pour un montant de 79 Mdh au titre de la participation détenue dans la société immobilière NATHALIE (SARL) « filiale à 100% »;

La baisse du résultat des autres activités est principalement due au reclassement des produits et charges relatifs aux fonds de titrisation en marge d'intérêt et commissions.

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2008	2009	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 472 033**	**1 484 297**	*0,8%*
Charges générales d'exploitation	775 039	787 161	*1,6%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	29 854	96 215	*222,3%*
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**667 140**	**600 921**	*-9,9%*
Cœfficient d'exploitation	**52,7%**	**53,0%**	*+ 0,3 pts*

Source : CIH

Le résultat brut d'exploitation 2009 a enregistré une baisse de prés de 10%. Ce recul résulte essentiellement de l'augmentation des dotations aux amortissements suite à l'immobilisation des frais préliminaires issus de l'acquisition des locaux pour les agences, de l'augmentation du capital réalisée en 2009 et de la réalisation des gages.

c. Coût du risque

En Kdh	2008	2009	Var
Dotations aux provisions (1)	**623 965**	**772 678**	**23,8%**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	486 186	717 585	47,6%
Provisions pour risques et charges	137 779	55 093	-60,0%
Reprise de provisions (2)	**860 518**	**450 905**	**-47,6%**
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	848 413	351 475	-58,6%
Reprise de Provisions pour risques et charges	12 105	99 430	NS
Variation des provisions (1) – (2)	**-236 553**	**321 773**	**NS**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	236 720	171 697	-27,5%
Coût du risque	**166**	**493 470**	**NS**

Source : CIH

En 2009, le coût du risque s'établit à 493 Mdh contre 0,16 Mdh en 2008. La variation du coût du risque sur la période étudiée trouve son explication dans la variation positive des dotations aux provisions pour dépréciation des créances et pour risque et charges (23,8%) comparativement aux reprises de provisions sur créances en souffrance (-47,6%) et des pertes sur créances irrécouvrables (-27,5%).

Le coût du risque de l'exercice 2008 s'est trouvé à un niveau très faible du fait des reprises importantes de provisions suite au dénouement de grands dossiers de créances.

D'un autre côté, l'augmentation des dotations aux provisions trouve son origine dans l'entrée en souffrance de nouveaux dossiers de créances en 2009.

Par ailleurs, l'évolution des dotations aux provisions en 2009 entre la comptabilité sociale et les IFRS est due essentiellement aux impacts des retraitements des provisions sur créances en souffrance selon la norme IAS 39 (328 Mdh).

En Kdh	2008	2009	Var
Créances en souffrance (bruts)	4 928 186	4 834 949	*-1,9%*
Taux de créances en souffrance *	21%	20%	*-1pts*
Taux de couverture **	62%	67%	*+ 5 pts*

( )Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle*

(**) Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH

Le taux des créances en souffrance a enregistré une légère baisse d' 1 pts entre 2008 et 2009 en raison de la stagnation aussi bien de l'encours des créances en souffrance (-1,9%) que de l'encours global des créances clients (+1%).

Le taux de couverture a évolué de 5 pts suite à la hausse des provisions sur créances en souffrance de 5,6%.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	2008	2009	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**667 140**	**600 921**	***-9,9%***
Coût du risque	-166	-493 470	*NS*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**666 975**	**107 451**	***-83,9%***

Source : CIH

Le résultat d'exploitation ressort à 107,4 Mdh contre 666,9 Mdh en 2008 soit une baisse de 83,9% justifiée principalement par l'importante évolution du coût du risque.

e. Résultat net

En Kdh	2008	2009	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	**666 975**	**107 451**	**-83,9%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	666	1 128	69,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	270 858	19 031	-93,0%
Variation de valeur d'acquisition		-3 320	NS
RESULTAT AVANT IMPÖT	**938 500**	**124 290**	**-86,8%**
Impôt sur les résultats	362 368	25 409	-93,0%
RESULTAT NET	**576 133**	**98 881**	**-82,8%**
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**576 133**	**98 881**	**-82,8%**

Source : CIH

Le résultat net de l'année 2009 a reculé de 82,8% suite à:

- La baisse du résultat d'exploitation de 83,9% ;
- La constatation en 2008 de gains non récurrents en 2009 à savoir la plus value de cession du patrimoine hors exploitation (immobilisations corporelles) et l'imputation des déficits reportables.

La contribution des entités consolidées dans la formation du résultat net consolidé pour les exercices 2008 et 2009 est détaillée comme suit :

En Kdh	2008	2009
Lido	-2 415	-52 162
Paradise	-8 112	-18 401
Wafahotel	1 048	376
Maghreb Titrisation	171	468
Fonds de Titrisation	12 213	26 525

Source : CIH

f. Rentabilité des fonds propres

En Kdh	2008	2009	Var
Capitaux propres part du groupe	3 240 925	3 251 620	*0,3%*
Résultat net part du groupe	576 133	98 881	-82,8%
ROE	**17,8%**	**3,0%**	**-14,8 pts**

Source : CIH

Au terme de l'exercice 2009, le ROE a considérablement baissé pour s'établir à 3,0% contre 17,8% en 2008. Cette baisse résulte essentiellement du recul significatif du résultat net qui passe de 576,1 Mdh en 2008 à seulement 98,9 Mdh en 2009.

g. Rentabilité des actifs

En Kdh	2008	2009	Var
Total actifs	28 897 696	29 420 148	*1,8%*
Résultat net part du groupe	576 133	98 881	-82,8%
ROA	**2,0%**	**0,3%**	**- 1,7 pts**

Source : CIH

Le CIH affiche un ROA de 0,3% en 2009 en retrait de 1,7 pts par rapport à 2008 et ce suite à l'effet conjugué de l'augmentation des capitaux propres de 1,8% et de la baisse du résultat net part du groupe de 82,8%.

I.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

En Kdh	2008	2009	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 604 714	1 295 173	*-19,3%*
Actifs financiers disponibles à la vente	685 210	1 068 557	*55,9%*
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	556 277	768 036	*38,1%*
Prêts et créances sur la clientèle	23 804 202	23 944 752	*0,6%*
Actifs d'impôt exigible	25 978	21 614	*-16,8%*
Comptes de régularisation et autres actifs	717 837	777 891	*8,4%*
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 071	3 538	*15,2%*
Immeubles de placement	429 579	430 449	*0,2%*
Immobilisations corporelles	954 615	987 305	*3,4%*
Immobilisations incorporelles	12 447	26 613	*113,8%*
Ecarts d'acquisition	103 766	96 220	*-7,3%*
Total de l'Actif	**28 897 696**	**29 420 148**	***1,8%***
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 033 158	1 152 539	*11,6%*
Dettes envers la clientèle	18 648 760	19 561 231	*4,9%*
Titres de créance émis	4 457 442	4 010 709	*-10,0%*
Passifs d'impôt exigible	31 452	23 211	*-26,2%*
Passifs d'impôt différé	215 810	165 632	*-23,3%*
Comptes de régularisation et autres passifs	1 025 263	1 059 812	*3,4%*
Provisions	244 885	195 394	*-20,2%*
Capitaux propres part du groupe	3 240 925	3 251 620	*0,3%*
Capital et réserves liées	*2 182 336*	*2 280 693*	*4,5%*
réserves consolidées	*481 700*	*868 508*	*80,3%*
Gains ou pertes latents ou différés	*756*	*3 540*	*368,1%*
Résultat de l'exercice	*576 133*	*98 880*	*-82,8%*
Intérêts minoritaires			
Total du Passif	**28 897 696**	**29 420 148**	***1,8%***

Source : CIH

Analyse des ressources

a. Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2 008	2 009	Var
Comptes ordinaires créditeurs	6 599	3 590	*-45,6%*
Emprunts de trésorerie	952 484	1 080 000	*13,4%*
Emprunts financiers	32 608	35 673	*9,4%*
Autres dettes	36 024	29 826	*-17,2%*
Intérêts courus à payer	5 442	3 449	*-36,6%*
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 033 158**	**1 152 538**	**11,6%**

Source : CIH

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a enregistré une augmentation de 11,6% en 2009 qui s'explique principalement par le renouvellement des emprunts de trésorerie à terme (DAT souscrits par les établissements de crédit et assimilés) pour un montant de 1 080 Mdh contre 952 Mdh en 2008.

b. Dettes envers la clientèle

En KDH	2 008	2 009	Var
Comptes à vue créditeurs	7 393 545	7 820 645	*5,8%*
Comptes d'épargne	1 879 484	2 066 824	*10,0%*
Dépôts à terme	6 822 680	7 210 899	*5,7%*
Autres comptes créditeurs	608 251	633 491	*4,1%*
Intérêts courus à payer	66 581	164 138	*146,5%*
Autres dettes envers la clientèle	1 878 219	1 665 234	*-11,3%*
Dettes envers la clientèle	**18 648 760**	**19 561 231**	**4,9%**

Source : CIH

Structure en %	2 008	2 009
Comptes à vue créditeurs	40%	40%
Comptes d'épargne	10%	11%
Dépôts à terme	37%	37%
Autres comptes créditeurs	3%	3%
Intérêts courus à payer	0%	1%
Autres dettes envers la clientèle	10%	9%
Total dettes envers la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH

Les comptes à vue créditeurs, comptes d'épargnes ainsi que les dépôts à terme représentent respectivement 40%, 11% et 37% du total dettes envers la clientèle sur la période étudiée.

L'encours des dettes envers clientèle a enregistré une augmentation de l'ordre de 4,9% passant de 18 649 Mdh à fin 2008 à 19 561 Mdh au 31 décembre 2009 qui s'explique par l'effet conjugué de :

- l'évolution de l'encours des DAT suite à l'ouverture ou au renouvellement en 2009 des comptes à terme principalement ceux souscrits par les personnes morales ;
- l'amélioration de la collecte des dépôts à vue pour un montant de 427 Mdh suite à l'extension du réseau ;
- La baisse des autres dettes envers la clientèle justifiée par l'amortissement des prêts titrisés.

c. Titres de créances émis

En KDH	2 008	2 009	Var
Emprunts obligataires	1 591 742	1 315 911	-17,3%
Autres dettes représentées par un titre	2 707 753	2 550 826	-5,8%
Intérêts courus non échus	157 947	143 973	-8,8%
Titres de créance émis	**4 457 442**	**4 010 710**	**-10,0%**

Source : CIH

L'encours des titres de créances émis a baissé de 10%, passant de 4 457 Mdh à 4 011 Mdh au 31 décembre 2009. Cette baisse est due aux remboursements des obligations et des bons HBM.

d. Capitaux propres

En KDH	2 008	2 009	Var
Capital et réserves liées	2 182 336	2 280 693	*4,5%*
réserves consolidées	481 700	868 508	*80,3%*
Gains ou pertes latents ou différés	756	3 540	*368,1%*
Résultat de l'exercice	576 133	98 880	*-82,8%*
Capitaux propres part du groupe	**3 240 925**	**3 251 620**	***0,3%***

Source : CIH

Malgré la baisse du résultat net de l'année 2009, les capitaux propres se sont légèrement appréciés de 0,3% grâce à l'opération d'augmentation de capital réalisée au courant du troisième trimestre 2009. Les résultats de cette opération se présentent comme suit :

- Montant global de l'opération : 300 971 502 dhs ;
- Nombre d'actions nouvelles : 983 567 ;
- Prix d'émission : 306 dhs ;
- Valeur nominale : 100 dhs ;
- Date de jouissance : 1er janvier 2009.

Analyse des emplois

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public services des chèques postaux

En KDH	2 008	2 009	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**1 604 714**	**1 295 173**	**-19,3%**

Source : CIH

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux a subi une baisse de 19,3% qui s'explique par la baisse du taux de la réserve monétaire de 15% en 2008 à 8% fin 2009.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2008	2009	Var
Titres à revenus variables			
Cotés	6 282	10 244	63,1%
Non cotés	51 848	36 296	-30,0%
Titres à revenus fixes			
Cotés			
Non cotés	622 403	1 010 238	62,3%
Autres (parts OPCVM)	**4 678**	**11 780**	**151,8%**
Total	**685 210**	**1 068 557**	**55,9%**
Dont gains et pertes latents	*756*	*3 540*	
Dont provisions pour dépréciation	*317 278*	*317 278*	

Source : CIH

Les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 1 069 Mdh contre 685 Mdh en 2008 soit une croissance de 55,9%. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'arrivée à échéance des bons du Trésor pour un montant de 622 Mdh ;
- L'acquisition en octobre 2009 des bons du Trésor pour un montant de 1 000 Mdh d'une maturité de 52 semaines.

c. Créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2008	2009	Var
A vue	**549 373**	**768 801**	**39,9%**
Comptes ordinaires	127 222	151 550	19,1%
Prêts et comptes au jour le jour	400 040	600 059	50,0%
Autres prêts et créances	22 111	17 191	-22,2%
A terme	**6 904**	**0**	**-100,0%**
Prêts et comptes à terme	6 904	0	-100,0%
Total Brut	**556 277**	**768 801**	**38,2%**
Dépréciation		-765	NS.
Total Net	**556 277**	**768 036**	**38,1%**

Source : CIH

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 38% qui s'explique principalement par les opérations de prêts de trésorerie réalisées en 2009 pour 600 Mdh avec le CAM.

d. Créances sur la clientèle

En KDH	2 008	2 009	Var
Crédits de trésorerie	1 408 285	362 571	-74,3%
Crédits à la consommation	525 976	705 643	34,2%
Crédits à l'équipement	402 106	406 962	1,2%
Crédits immobiliers	19 502 576	20 822 209	6,8%
Autres crédits	52 489	5 055	-90,4%
Intérêts courus à recevoir	17 686	7 648	-56,8%
Créances en souffrance	4 928 186	4 834 949	-1,9%
Dépréciation	3 055 348	3 227 952	5,6%
Autres créances	22 246	27 667	24,4%
Prêts et créances sur la clientèle	**23 804 202**	**23 944 752**	**0,6%**

Source : CIH

Structure en %	2 008	2 009
Crédits de trésorerie	6%	2%
Crédits à la consommation	2%	3%
Crédits à l'équipement	2%	2%
Crédits immobiliers	82%	87%
Autres	8%	7%
Total créances sur la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH

Les créances sur la clientèle de l'exercice 2009 ont enregistré une quasi stagnation par rapport à 2008 (+0,6%) qui s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants:

- La hausse des crédits à la consommation qui passent de 526 Mdh en 2008 à 706 Mdh à fin 2009 suite :
  - Aux déblocages des crédits à la consommation courant 2009 pour un montant de 454 Mdh;
  - Aux Remboursements anticipés effectués en 2009 pour un montant de 62 Mdh ;
  - Aux remboursements normaux des échéances de 2009.
- La baisse des crédits de trésorerie de 74,3% due :
  - Aux remboursements courant 2009 des avances sur les comptes à terme souscrits par la clientèle financière et non financière pour un montant de 538 Mdh ;
  - A l'octroi fin 2009 des avances sur DAT pour un montant de 240 Mdh
  - Au reclassement des concours accordés aux promoteurs immobiliers vers le poste crédits immobiliers pour 1 802 Mdh.
- La hausse de l'encours des crédits immobiliers de 6,8% justifiée par :
  - Des déblocages effectués en 2009 pour des crédits à l'habitat et aux promoteurs ;
  - Des remboursements anticipés des « Crédits à l'habitat »pour un montant de 490 Mdh ;
  - Des remboursements normaux des échéances de 2009 des concours accordés aux particuliers et aux promoteurs immobiliers.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle du CIH est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part de 82% en 2008 et 87 % en 2009.

e. Le ratio de solvabilité du CIH

En MDH	2008	2009	Var
Fonds propres prudentiels (A)	2 369	2 669	12,7%
Total des actifs pondérés* (B)	17 052	17 217	1,0%
Ratio de solvabilité* (A/B)	**13,9%**	**15,5%**	**161 pb**

Source : CIH
**Méthode de calcul BAM*

Le ratio de solvabilité a augmenté de 161 pb suite à une quasi stagnation des actifs pondérés (+1%) et à une augmentation plus forte des fonds propres prudentiels (+12,7%).

L'évolution des actifs pondérés s'explique par la faible croissance des créances sur la clientèle (+0.6%). Les fonds propres prudentiels ont été renforcés suite à une augmentation du capital réalisée en 2009 par conversion de dividendes de l'exercice 2008.

f. Le ratio de liquidité du CIH

En KDH	2008	2009	Var
Actif réalisable à court terme (A)	2 101	2 337	11,2%
Exigibilités à court terme (B)	3 187	3 557	11,6%
Coefficient de Liquidité (A/B)	**65,9%**	**65,7%**	**-0,2 pb**

Source : CIH
Méthode de calcul BAM

Le ratio de liquidité de l'exercice 2009 est resté quasiment au même niveau que l'année précédente et s'établit à 65,7%.

Analyse des engagements de financement et de garantie

En Kdh	2008	2009	Var
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	**2 321 846**	**1 746 055**	***-24,8%***
Crédits documentaire import	*944*	*121*	*-87,2%*
Acceptations ou engagements de payer	*2 945*	*3 339*	*13,4%*
Ouvertures de crédit confirmés	*2 317 957*	*1 742 595*	*-24,8%*
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**343 340**	**347 486**	***1,2%***
Garanties de crédits données	*8 095*	*7 939*	*-1,9%*
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	*0*	*318 666*	*NS*
Autres cautions et garanties données	*313 313*	*2 630*	*-99,2%*
Engagements en souffrance	*22 112*	*18 251*	*-17,5%*
ENGAGEMENTS DONNES	**2 665 186**	**2 093 541**	***-21,4%***

Source : CIH

Les engagements de financement et de garantie donnés en faveur de la clientèle ont enregistré une baisse de 21,4%en 2009 qui s'explique par la baisse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 24,8%.

En Kdh	2008	2009	Var
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 104 851	2 655 361	*26,2%*
ENGAGEMENTS RECUS	**2 104 851**	**2 655 361**	**26,2%**

Source :CIH

Les engagements de garantie reçus ont connu une augmentation de 26,2% passant ainsi de 2 105 Mdh à 2 655 Mdh à fin 2009. Cette augmentation s'explique notamment par la constatation des garanties complémentaires adossées aux crédits distribués et reçues des fonds de garantie :

- FOGALEF pour un montant de 125 Mdh ;
- FOGARIM pour un montant de 407 Mdh ;
- FOGALOGE pour un montant de 18 Mdh.

I.4. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2008	2009	Var
Résultat avant impôts	**938 500**	**124 289**	**-86,8%**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	29 850	96 215	NS
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(477 528)	225 856	NS
Dotations nettes aux provisions	128 924	(35 726)	-127,7%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(666)	(1 128)	-69,4%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(176 336)	(18 600)	89,5%
Autres mouvements	6 751	(95 165)	NS
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**(489 005)**	**171 452**	NS
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(590 236)	(92 570)	84,3%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	774 546	551 818	-28,8%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(108 489)	(358 994)	NS
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	28 416	(85 840)	NS
Impôts versés	(362 367)	(25 410)	-93,0%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(258 129)**	**(10 995)**	**93,0%**
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**191 365**	**284 746**	**48 ,8%**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	43 047	59 118	37,3%
Flux liés aux immeubles de placements	(34 164)		-100,0%
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	113 557	(115 014)	-201,3%
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement	**122 440**	**(55 896)**	**-145,7%**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(218 234)	(91 848)	57,9%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(564 837)	(446 732)	20,9%
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	**(783 071)**	**(538 581)**	**31,2%**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(469 266)**	**(309 731)**	**34,0%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**2 073 980**	**1 613 165**	**-22,2%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 604 714**	**1 303 434**	**-18,8%**
variation de la trésorerie nette	**(469 266)**	**(309 731)**	**34,0%**

Source : CIH

Le solde de trésorerie de l'exercice 2009 s'établit à 1 303 Mdh contre 1 605 Mdh soit une diminution de 18,8% justifiée principalement par l'effet combiné :

- De la baisse du résultat avant impôts de 814 Mdh ;
- De l'augmentation des flux générés par l'activité opérationnelle de 93,4 Mdh ;
- Du recul constaté au niveau des flux liés aux opérations d'investissement de 66,5 Mdh ;
- De l'amélioration des flux générés par l'activité de financement de 244,4 Mdh.

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2009-30 JUIN 2011

II.1. Périmètre de consolidation

L'exercice 2010 a été marqué par la déconsolidation des actifs hôteliers suite à leurs cessions (Cf. Partie Activité - Structure des participations du CIH). L'exercice 2011 a été marqué par la prise de participation dans Maroc Leasing. Le périmètre de consolidation du Groupe CIH comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-09		déc-10		Juin-11		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	-	-	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Lido	Maroc	100,00%	100,00%	-	-	-	-	Intégration globale
Wafa Hôtel	Maroc	100,00%	100,00%	-	-	-	-	Intégration globale
Paradise	Maroc	100,00%	100,00%	-	-	-	-	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	33,00%	33,00%	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%	Mise en équivalence
Maroc Leasing	Maroc	-	-	-	-	34,00%	34,00%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH

II.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2010	S1 2011	Var
Intérêts et produits assimilés	2 010 592	1 942 793	*-3,4%*	967 713	977 088	*1,0%*
Intérêts et charges assimilées	850 564	773 850	*-9,0%*	384 186	397 493	*3,5%*
MARGE D'INTERET	**1 160 028**	**1 168 943**	***0,8%***	**583 527**	**579 595**	***- 0,7%***
Commissions (produits)	152 498	161 952	*6,2%*	88 115	75 013	*-14,9%*
Commissions (charges)	20 295	16 432	*19,0%*	8 095	7 847	*-3,1%*
MARGE SUR COMMISSIONS	**132 203**	**145 520**	***10,1%***	**80 020**	**67 166**	***-16,1%***
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	108 268	170 262	*57,3%*	20 250	55 627	*174,7%*
Produits des autres activités	154 962	96 988	*-37,4%*	75 272	35 046	*-53,4%*
Charges des autres activités	71 164	76 060	*6,9%*	37 563	53 790	*43,2%*
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 484 297**	**1 505 653**	***1,4%***	**721 507**	**683 644**	***-5,2%***
Charges générales d'exploitation	787 161	969 693	*23,2%*	369 682	352 687	*-4,6%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immo. corpor. et incorporelles	96 215	69 688	*-27,6%*	49 312	30 815	*-37,5%*
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**600 921**	**466 272**	***-22,4%***	**302 512**	**300 142**	***-0,8%***
Coût du risque	493 470	461 919	*-6,4%*	280 722	57 617	*-79,5%*
RESULTATS D'EXPLOIATATION	**107 451**	**4 353**	***-95,9%***	**21 791**	**242 524**	***NS***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 128	1 419	*25,8%*	329	12 658	*NS*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19 031	265 493	*NS*	14 851	3 030	*-79,6%*
Variation de valeur d'acquisition	-3 320	-	*-*	-	-	*-*
RESULTAT AVANT IMPÖT	**124 290**	**271 266**	***118,3%***	**36 970**	**258 213**	***NS***
Impôt sur les résultats	25 409	38 424	*51,2%*	12 581	91 505	*NS*
RESULTAT NET	**98 881**	**232 842**	***135,5%***	**24 389**	**166 708**	***NS***
Intérêts minoritaires	-	-	*-*	-	-	*-*
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**98 881**	**232 842**	***135,5%***	**24 389**	**166 708**	***NS***

Source : CIH

a. Produit net bancaire

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2010	S1 2011	Var
Intérêts et produits assimilés	2 010 592	1 942 793	*-3,4%*	967 713	977 088	*1,0%*
Intérêts et charges assimilées	850 564	773 850	*-9,0%*	384 186	397 493	*3,5%*
MARGE D'INTERET	**1 160 028**	**1 168 943**	***0,8%***	**583 527**	**579 595**	***- 0,7%***
Commissions (produits)	152 498	161 952	*6,2%*	88 115	75 013	*-14,9%*
Commissions (charges)	20 295	16 432	*-19,0%*	8 095	7 847	*-3,1%*
MARGE SUR COMMISSIONS	**132 203**	**145 520**	***10,1%***	**80 020**	**67 166**	***-16,1%***
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	108 268	170 262	*57,3%*	20 250	55 627	*174,7%*
Produits des autres activités	154 962	96 988	*-37,4%*	75 272	35 046	*-53,4%*
Charges des autres activités	71 164	76 060	*6,9%*	37 563	53 790	*43,2%*
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 484 297**	**1 505 653**	***1,4%***	**721 507**	**683 644**	***-5,2%***

Source : CIH

Le Produit Net Bancaire consolidé du CIH de l'exercice 2010 s'établit à 1 506 Mdh contre 1 484 Mdh en 2009 soit une croissance de 1,4% qui résulte d'une :

- Légère amélioration de la marge d'intérêt de 0,8% qui passe de 1160 Mdh à 1 169 Mdh en 2010 suite à :
  - la hausse des volumes des dépôts à vue et le non renouvellement des comptes à termes institutionnels donnant lieu à une baisse du coût moyen des ressources clientèle ;
  - Le remplacement des tombées des emprunts obligataires par des certificats de dépôts à des taux plus bas.
- Hausse de la marge sur commissions de 10,1% qui passe de 132 Mdh à 146 Mdh en 2010 en raison des efforts entrepris depuis 2009 en matière d'ouvertures de comptes et d'équipement.
- Hausse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 57,3%, une évolution qui s'explique par la reprise des provisions relatives aux éléments cédés pour un montant de 181 Mdh. Il est à noter aussi que l'exercice 2009 contenait des dividendes exceptionnels enregistrés pour un montant de 79 Mdh.
- Baisse des produits des autres activités en 2010 de 37,4% suite à l'annulation en IFRS de la reprise de l'amortissement pratiqué en social du patrimoine hors exploitation de l'ordre de 99,4 Mdh. Il faut signaler aussi que l'exercice 2009 enregistrait 53 Mdh de reprises non courantes contre seulement10,7 Mdh en 2010 ;
- La contribution de CIH Courtage dans les produits des autres activités pour 8,1 Mdh en 2010.

A fin juin 2011, le Produit Net Bancaire du CIH s'établit à 683 Mdh contre 721 Mdh à fin juin 2010 soit une croissance négative de 5,2% principalement expliquée par l'impact de la déconsolidation des actifs hôteliers. La contribution de CIH courtage dans le PNB du premier semestre 2011 est de 6,9 Mdh.

A noter aussi un recul de 14,9 % des commissions perçues au titre du 1er semestre 2011, suite à un nouveau système de packs commercialisé par le CIH basé sur une facturation de commission étalée sur plusieurs mois. Le montant des commissions perçues devrait être en hausse à la clôture de l'exercice.

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2010	S1 2011	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 484 297**	**1 505 653**	*1,4%*	**721 507**	**683 644**	*-5,2%*
Charges générales d'exploitation	787 161	969 693	*23,2%*	369 682	352 687	*-4,6%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobili. corpor. et incorpor.	96 215	69 688	*-27,6%*	49 312	30 815	*-37,5%*
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**600 921**	**466 272**	*-22,4%*	**302 512**	**300 142**	*-0,8%*
Coefficient d'exploitation	**53,0%**	**64,4%**	*+ 11,4 pts*	***51,2%***	***51,6%***	*+0,4pts*

Source : CIH

Le résultat brut d'exploitation consolidé de l'exercice 2010 a enregistré une baisse de 22,4% et ressort à 466 Mdh justifiée par :

- l'augmentation des charges générales d'exploitation de 23,2% suite:
  - Au reclassement des charges non courantes au niveau des charges générales d'exploitation comme le stipule les retraitements IFRS, et ce pour un montant de 355 Mdh contre seulement 12 Mdh en 2009. En social les charges générales d'exploitation de CIH ont baissé de 8,9%, avec un Coefficient d'exploitation de 59,9% contre 66,7% en 2009.
  - A l'impact de la déconsolidation des unités hôtelières cédées qui se chiffre à 40 Mdh ;
  - A l'impact des retraitements IFRS et essentiellement celui lié à l'annulation des charges à répartir pour un montant de 66 Mdh. Il s'agit principalement de l'annulation d'un amortissement exceptionnel pratiqué en social pour un montant de 53 Mdh correspondant aux charges à répartir sur des projets abandonnés ;
- Baisse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ordre de 27,6% qui s'explique par l'annulation de la dépréciation des fonds commerciaux hôteliers pratiquée en 2009.

Ainsi, le coefficient d'exploitation est passé de 53% à 64,4% en 2010.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement sociales ont baissé de 2,5% et sont passées de 639 Mdh à 623 Mdh suite à l'effet conjugué :

- D'une bonne maitrise des charges de personnel qui n'ont augmenté que de 1%;
- D'une augmentation des impôts et taxes de 10,6% relatifs à la charge fiscale supplémentaire suite à l'ouverture de 20 nouvelles agences en 2010 ;
- D'un recul des charges externes de 10,0% justifié par une baisse du poste honoraires de 45,8% marqué en 2009 par les charges du projet Jisr (projet de refonte du système d'information) non récurrentes en 2010 ;

A fin juin 2011, le résultat brut d'exploitation consolidé a légèrement baissé de 0,8% s'établissant ainsi à 300 Mdh contre 302 Mdh sur la même période en 2010. Cette évolution résulte de l'effet combiné :

- Du recul du PNB de 5,2% ;
- De la maitrise des charges générales d'exploitation qui ont baissé de 4,6% s'établissant ainsi à 353 Mdh à fin juin 2011 contre 370 Mdh à fin juin 2010 ;

- De la baisse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles de plus de 37% suite à la déconsolidation des actifs hôteliers.

Concernant le coefficient d'exploitation, il passe de 51,2% à fin juin 2010 à 51,6% une année plus tard.

c. Coût du risque

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2010	S1 2011	*Var*
Dotations aux provisions (1)	**772 678**	**637 115**	**-17,5%**	**488 538**	**190 315**	***-61,0%***
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	717 585	562 360	-21,6%	294 648	183 382	*-37,8%*
Provisions pour risques et charges	55 093	74 755	35,7%	193 889	6 932	*-96,4%*
Reprise de provisions (2)	**450 905**	**2 431 593**	**NS**	**246 801**	**141 494**	***-42,7%***
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	351 475	2 409 357	NS	227 632	134 158	*-41,1%*
Reprise de Provisions pour risques et charges	99 430	22 236	-77,6%	19 169	7 332	*-61,8%*
Variation des provisions (1) – (2)	**321 773**	**-1 794 478**	**NS**	**241 737**	**48 821**	***-79,8%***
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	171 697	2 256 396	NS	38 985	11 572	*-70,3%*
Récupération sur prêts et créances amorties	0	0	-	0	-13 664	*NS*
Autres pertes	0	0	-	0	10 889	*NS*
Coût du risque	**493 470**	**461 918**	**-6,4%**	**280 722**	**57 617**	***-79,5%***

Source : CIH

En 2010, le coût du risque a baissé de 6,4% et s'établit à 462 Mdh contre 493 Mdh en 2009. La variation du coût du risque sur la période étudiée trouve son explication dans la variation négative des dotations aux provisions pour dépréciation des créances et pour risque et charges (-136 Mdh) comparativement à la variation positive des reprises de provisions sur créances en souffrance (+ 1 981 Mdh) et des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées (+ 2 084 Mdh).

La forte augmentation des reprises de provisions résulte, en partie, du dénouement de grands dossiers de créances. En effet, les reprises de provisions sont passées de 451 Mdh en 2009 à 2 432 Mdh en 2010.

En 2010 et conformément à la directive de Bank Al MAghrib relative à la radiation des créances, le CIH a procédé à la radiation des créances en souffrance éligibles (créances classées en souffrance depuis 5 ans et provisionnées à 100 %). En effet, les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées sont passées de 172 Mdh à 2 256 Mdh en 2010.

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Gdh à fin 2004 à 7,3 Gdh au 31 décembre 2009 et à 3,6 Gdh à fin 2010, soit 14% du total des créances contre 26,2% à fin 2009.

L'opération de radiation a porté sur 1.332 créances contentieuses totalisant 3,2 Gdh, soit plus de 10% des engagements de la banque.

A la fin du premier semestre 2011, le coût du risque s'est considérablement amélioré et s'établit à 58 Mdh contre 280 Mdh à fin juin 2010 soit une baisse de -79%, principalement expliquée par :

- Le retrait des dotations aux provisions de 61,0% s'établissant ainsi à 190 Mdh à fin juin 2011 contre 489 Mdh durant la même période de l'exercice précédent ;

- La variation négative des reprises de provisions de 42,7% qui atteignent 141 Mdh à fin juin 2011 contre 247 Mdh à fin juin 2010.
- La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrable non provisionnées.
- Des récupérations sur prêts et créances amorties pour 13,6 Mdh.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2011	*Var*
Créances en souffrance (bruts)	4 834 949	2 682 122	-44,5%	2 821 628	5,2%
Taux de créances en souffrance (*)	20%	11%	-9,0 pts	10,7%	-0,3 pts
Taux de couverture (**)	67%	47%	-20,0 pts	45%	-2,0 pts

( )Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle*

(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH

Le taux de créances en souffrance de l'exercice 2010 s'est considérablement amélioré et s'établit à 11% contre 20% l'exercice précédent. Le taux de couverture ressort à 47% contre 67% en 2009.

L'amélioration du taux de créances en souffrances ainsi que la baisse du taux de couverture sont essentiellement justifiées par la baisse des créances en souffrances de 44,5%.

A fin juin 2011, le taux de créances en souffrance a baissé de 0,3% atteignant ainsi 10,7%. Par ailleurs, le taux de couverture connaît une baisse de 2 pts 'établissant ainsi à 45%.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	2009	2010	*Var*	S1 2010	S1 2011	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**600 921**	**466 272**	*-22,4%*	**302 512**	**300 142**	***-0,8%***
Coût du risque	493 470	461 918	*-6,4%*	280 722	57 617	*-79,5%*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**107 451**	**4 353**	*-95,9%*	**21 791**	**242 524**	***NS***

Source : CIH

Le résultat d'exploitation consolidé de l'exercice 2010 est passé de 107 Mdh à 4 Mdh, enregistrant ainsi un recul de 95,9%. Cette évolution est due principalement à la baisse du RBE de 22,4% malgré la baisse du coût du risque de 6,4 %.

Le résultat d'exploitation consolidé à fin juin 2011 s'est considérablement apprécié et ressort à 243 Mdh contre 22 Mdh à fin juin 2010 en raison de la forte baisse du coût du risque sur la période.

e. Résultat net

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2010	S1 2011	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	**107 451**	**4 353**	***-95,9%***	**21 791**	**242 524**	***NS***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 128	1 419	*25,8%*	329	12 658	*NS*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19 031	265 493	*NS*	14 851	3 030	*-79,6%*
Variation de valeur d'acquisition	-3 320	-	NS	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPÖT	**124 290**	**271 266**	***118,3%***	**36 970**	**258 213**	***NS***
Impôt sur les résultats	25 409	38 424	*51,2%*	12 581	91 505	*NS*
RESULTAT NET	**98 881**	**232 842**	***135,5%***	**24 389**	**166 708**	***NS***
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**98 881**	**232 842**	***135,5%***	**24 389**	**166 708**	***NS***

Source : CIH

Le résultat net de l'exercice 2010 s'est fortement apprécié (+ 135,5%) et s'établit à 233 Mdh contre 99 Mdh en 2009. Cette performance est essentiellement justifiée par:

- L'impact de la déconsolidation des filiales hôtelières pour 19,4 Mdh;
- La constatation de la plus-value de cession des titres consolidés (unités hôtelières) pour 209 Mdh. L'essentiel de cette plus-value correspond à :
  - Contribution LIDO de 124,1 Mdh ;
  - Contribution PARADISE: de 56,5 Mdh ;
  - Contribution WAFA HOTEL de 15,1 Mdh.
- La constatation d'une plus-value de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 30,2 Mdh (dont 21 Mdh au niveau du CIH entité consolidante).
- La contribution de CIH courtage pour 5 Mdh.

Le résultat net à fin juin 2011 a enregistré une forte croissance pour ressortir à 167 Mdh contre 25 Mdh durant la même période de l'exercice précédent. Cette performance est principalement expliquée par :

- La hausse importante du résultat d'exploitation (+ 221 Mdh) ;
- L'augmentation de la quote part des entreprises mises en équivalence suite à l'acquisition de 34,0% de Maroc Leasing;
- La contribution de CIH courtage pour 4,8 Mdh.

f. Rentabilité des fonds propres

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2010	S1 2011	Var
Capitaux propres part du groupe	3 251 620	3 332 268	*2,5%*	3 332 268	3 362 099	*0,9%*
Résultat net part du groupe	98 881	232 842	*135,5%*	24 389	166 708	*NS*
ROE	**3,0%**	**7,0%**	**+4,0 pts**	**0,7%**	**5,0%**	**+4,3 pts**

Source : CIH

Au terme de l'exercice 2010, le ROE s'est considérablement amélioré pour s'établir à 7,0% contre 3% en 2009. Cette progression résulte essentiellement de la hausse du résultat net qui passe de 98,9 Mdh en 2009 à 232,8 Mdh en 2010.

A la fin du premier semestre 2011, le ROE augmente considérablement (+4,3 pts) et s'établit à 5,0% suite à la forte hausse du résultat net qui atteint 167 Mdh.

g. Rentabilité des actifs

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2010	S1 2011	Var
Total actifs	29 420 148	30 427 685	*3,4%*	30 427 685	31 670 336	*4,1%*
Résultat net part du groupe	98 881	232 842	*135,5%*	24 389	166 708	*NS*
ROA	**0,3%**	**0,8%**	**+0,5 pts**	**0,1%**	**0,5%**	**0,4pts**

Source : CIH

Le CIH affiche un ROA de 0,8% en 2010 en augmentation de 0,5 pts par rapport à 2009 et ce suite à l'effet conjugué de la croissance du total actif de 3,4% et de la hausse du résultat net part du groupe de 135,5%.

A fin juin 2011, la rentabilité des actifs du groupe CIH s'améliore de 0,4 pts par rapport au premier semestre 2010, conséquence directe de la bonne amélioration du résultat net.

II.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

En KDH	2009	2 010	Var	S1 2011	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 295 173	1 157 078	-10,7%	920 782	-20,4%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 068 557	1 053 759	-1,4%	2 079 838	97,4%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	768 036	1 444 521	88,1%	165 933	-88,5%
Prêts et créances sur la clientèle	23 944 752	25 164 036	5,1%	26 326 933	4,6%
Actifs d'impôt exigible	21 614	65 572	203,4%	67 432	2,8%
Actifs d'impôt différé	-	7	-	-	NS
Comptes de régularisation et autres actifs	777 891	383 814	-50,7%	443 295	15,5%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 538	3 157	-10,8%	322 335	NS
Immeubles de placement	430 449	489 614	13,7%	464 728	-5,1%
Immobilisations corporelles	987 305	626 687	-36,5%	633 249	1,0%
Immobilisations incorporelles	26 613	29 441	10,6%	43 198	46,7%
Ecarts d'acquisition	96 220	10 000	-89,6%	202 613	NS
Total de l'Actif	**29 420 148**	**30 427 685**	***3,4%***	**31 670 336**	***4,1%***
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 152 539	1 387 108	20,4%	2 412 120	73,9%
Dettes envers la clientèle	19 561 231	19 124 905	-2,2%	16 708 447	-12,6%
Titres de créance émis	4 010 709	5 329 796	32,9%	7 924 892	48,7%
Passifs d'impôt exigible	23 211	11 958	-48,5%	64 086	NS
Passifs d'impôt différé	165 632	154 439	-6,8%	181 827	17,7%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 059 812	876 989	-17,3%	804 289	-8,3%
Provisions	195 394	210 223	7,6%	212 576	1,1%
Capitaux propres part du groupe	3 251 620	3 332 268	2,5%	3 362 099	0,9%
Capital et réserves liées	2 280 693	2 280 693	0,0%	2 280 693	0,0%
réserves consolidées	868 508	812 715	-6,4%	908 726	11,8%
Gains ou pertes latents ou différés	3 540	6 018	70,0%	5 972	-0,8%
Résultat de l'exercice	98 880	232 842	135,5%	166 708	-28,4%
Intérêts minoritaires		-	-	-	-
Total du Passif	**29 420 148**	**30 427 685**	***3,4%***	**31 670 336**	***4,1%***

Source : CIH

Analyse des ressources

a. Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2009	2 010	*Var*	S1 2011	*Var*
Comptes ordinaires créditeurs	3 590	20 721	*NS*	13 088	*-36,8%*
Valeurs données en pension	0	0	*0,0%*	1 400 336	*NS*
Emprunts de trésorerie	1 080 000	1 315 000	*21,8%*	950 000	*-28,8%*
Emprunts financiers	35 673	3 967	*-88,9%*	3 967	*NS*
Autres dettes	29 826	13 141	*-55,9%*	24 563	*86,9%*
Intérêts courus à payer	3 449	34 278	*NS*	20 166	*-41,2%*
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**1 152 538**	**1 387 108**	*20,4%*	**2 412 120**	*73,9%*

Source : CIH

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a enregistré une augmentation de 20,4% en 2010 qui s'explique principalement par l'effet conjugué :

- Du renouvellement des emprunts de trésorerie à terme (DAT souscrits par les établissements de crédit et assimilés) pour un montant de 1 315 Mdh contre 1 080 Mdh en 2009;
- De la baisse des emprunts financiers de 88,9% qui s'explique par la diminution des dettes des filiales, et ce suite à la cession des actifs hôteliers.

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés enregistre une hausse de 74% pour s'établir à 2 412 Mdh à fin juin 2011 qui s'explique principalement par des valeurs données en pension à Bank Al Maghrib pour un montant de 1 400 Mdh.

b. Dettes envers la clientèle

En KDH	2009	2 010	Var	S1 2011	Var
Comptes à vue créditeurs	7 820 645	8 986 785	*14,9%*	8 978 399	*-0,1%*
Comptes d'épargne	2 066 824	2 274 548	*10,1%*	2 496 018	*9,7%*
Dépôts à terme	7 210 899	5 679 947	*-21,2%*	3 127 586	*-44,9%*
Autres comptes créditeurs	633 491	648 021	*2,3%*	680 898	*5,1%*
Intérêts courus à payer	164 138	62 534	*-61,9%*	47 503	*-24,0%*
Autres dettes envers la clientèle	1 665 234	1 473 070	*-11,5%*	1 378 044	*-6,5%*
Dettes envers la clientèle	**19 561 231**	**19 124 905**	*-2,2%*	**16 708 447**	*-12,6%*

Source : CIH

Structure en %	2 009	2 010	S1 2011
Comptes à vue créditeurs	40%	47%	54%
Comptes d'épargne	11%	12%	15%
Dépôts à terme	37%	30%	19%
Autres comptes créditeurs	3%	3%	4%
Intérêts courus à payer	1%	0%	0%
Autres dettes envers la clientèle	9%	8%	8%
Total dettes envers la clientèle	**100%**	**100%**	**100%**

Source : CIH

L'encours des dettes envers clientèle a enregistré une baisse de l'ordre de 2,2% passant de 19 561 Mdh à 19 125 Mdh à fin 2010 justifiée par :

- l'amélioration de la collecte des dépôts à vue qui ont augmenté de 14,9% suite à l'extension du réseau ;
- La baisse de l'encours des DAT de 21,2% suite au non renouvellement des comptes à termes institutionnels;
- La baisse des intérêts courus à payer de 61,9%.

Par ailleurs, la part des comptes à vue créditeurs s'est appréciée à 47% contre 40% l'exercice précédent au dépend des dépôts à terme dont la part a chuté à 30% contre 37% en 2009.

A la fin du premier semestre 2011, l'encours des dettes envers la clientèle enregistre une baisse de -12% passant de 19 125 Mdh à fin 2010 à 16 708 Mdh justifiée par l'effet conjugué de :

- La hausse de l'encours des comptes d'épargne de 9,7% ;
- La baisse de l'encours des dépôts à terme de 44,9% suite au remplacement des DAT clientèle en certificats de dépôts à de meilleures conditions;
- La baisse des intérêts courus à payer de 24**%.**

La part des comptes à vue créditeurs et des comptes d'épargne s'est appréciée à 69% contre 59% l'exercice précédent aux dépens des dépôts à terme dont la part a baissé à 19% contre 30% en 2010.

c. Titres de créances émis

En KDH	2 009	2 010	Var	S1 2011	Var
Emprunts obligataires	1 315 911	804 970	-38,8%	665 800	*-17,3%*
Titres de créances négociables	-	2 000 000	NS	4 795 000	*NS*
Autres dettes représentées par un titre	2 550 826	2 383 358	-6,6%	2 299 891	*-3,5%*
Intérêts courus non échus	143 973	141 288	-1,9%	164 201	*16,2%*
Titres de créance émis	**4 010 710**	**5 329 796**	**32,9%**	**7 924 892**	***48,7%***

Source : CIH

L'encours des titres de créances émis a augmenté de 32,9%, passant de 4 011 Mdh à 5 329 Mdh en 2010 en raison principalement de l'émission de 2 000 Mdh de certificats de dépôts en 2010.

A fin juin 2011, l'encours des titres de créance émis s'est apprécié de 48,7% par rapport à 2010 pour s'établir à 7 925 Mdh contre 5 330 Mdh qui s'explique essentiellement par l'émission de plus de 3 000 Mdh de certificats de dépôts.

d. Capitaux propres

En KDH	2 009	2 010	Var	S1 2011	Var
Capital et réserves liées	2 280 693	2 280 693	*0,0%*	2 280 693	*NS*
réserves consolidées	868 508	812 715	*-6,4%*	908 726	*11,8%*
Gains ou pertes latents ou différés	3 540	6 018	*70,0%*	5 972	*-0,8%*
Résultat de l'exercice	98 880	232 842	*135,5%*	166 708	*-28,4%*
Capitaux propres part du groupe	**3 251 620**	**3 332 268**	***2,5%***	**3 362 099**	***0,9%***

Source : CIH

Les capitaux propres part du groupe ont enregistré une croissance de 2,5% et ressortent à 3 332 Mdh en 2010 en raison de l'effet combiné de :

- La forte croissance du résultat net qui s'est apprécié de 135,5%.
- La baisse des réserves consolidées de 6,4% suite à la déconsolidation des filiales hôtelières.

A fin juin 2011, les capitaux propres part du groupe s'établissent à 3 362 Mdh soit une hausse de 0,9% par rapport a fin 2010 principalement justifiée par l'augmentation de 11,8% des réserves consolidées qui ressortent à 908 Mdh suite à la prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% ;

Analyse des emplois

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public services des chèques postaux

En KDH	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**1 295 173**	**1 157 078**	**-10,7%**	**920 782**	**-20,4%**

Source : CIH

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une baisse de 11% en 2010 qui s'explique par la baisse du taux de la réserve monétaire à 6%.

A fin juin 2011, le poste « Valeurs en caisse, banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux » engendre une baisse de -20,4% pour atteindre 921 Mdh.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Titres à revenus variables	**46 540**	**33 769**	**-27,4%**	**25 603**	***-24,2%***
Cotés	10 244	11 468	11,9%	10 090	*-12,0%*
Non cotés	36 296	22 301	-38,6%	15 512	*-30,4%*
Titres à revenus fixes	**1 010 238**	**1 007 451**	**-0,3%**	**2 041 449**	***NS***
Cotés					
Non cotés	1 010 238	1 007 451	-0,3%	2 041 449	*NS*
Autres (parts OPCVM)	**11 780**	**12 539**	**6,4%**	**12 787**	***2,0%***
Total	**1 068 557**	**1 053 759**	**-1,4%**	**2 079 838**	***97,4%***
Dont gains et pertes latents	*3 540*	*6 018*	70,0%	5 972	*-0,8%*
Dont provisions pour dépréciation	*317 278*	*197 915*	-37,6%	200 059	*1,1%*

Source : CIH

Les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 1 054 Mdh contre 1 069 Mdh en 2009 soit une légère baisse de 1,4%. Ces actifs sont principalement constitués de titres à revenus fixes et plus précisément de Bons du Trésor.

A fin juin 2011, les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 2 080 Mdh contre 1 054 Mdh soit une hausse de 97,4%. Ces actifs sont principalement constitués de titres à revenus fixes et plus précisément de Bons du Trésor.

c. Créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2011	Var
A vue	**768 801**	**1 444 520**	**87,9%**	**165 932**	***-88,5%***
Comptes ordinaires	151 550	300 063	98,0%	96 017	*-68,0%*
Prêts et comptes au jour le jour	600 059	1 122 428	**87,1%**	56 640	*-95,0%*
Autres prêts et créances	17 191	22 029	28,1%	13 275	*-39,7%*
A terme		**-**	-	**-**	-
Prêts et comptes à terme		-	-	**-**	-
Total Brut	**768 801**	**1 444 520**	**87,9%**	**165 932**	***-88,5%***
Dépréciation	-765	1	NS	1	*NS*
Total Net	**768 036**	**1 444 521**	**88,1%**	**165 933**	***-88,5%***

Source : CIH

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une hausse de 88,1% pour s'établir à 1 445 Mdh en 2010. Cette augmentation s'explique principalement par les opérations de prêts de trésorerie au jour le jour réalisées avec les banques.

Lors du premier semestre 2011, les créances sur les établissements de crédit ont connus une baisse de -88,5% par rapport à fin 2010 pour s'établir à 165 Mdh.

d. Créances sur la clientèle

En KDH	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Crédits de trésorerie	362 571	479 487	32,2%	657 620	37,2%
Crédits à la consommation	705 643	844 217	19,6%	828 142	-1,9%
Crédits à l'équipement	406 962	584 579	43,6%	741 198	26,8%
Crédits immobiliers	20 822 209	21 833 421	4,9%	22 538 162	3,2%
Autres crédits	5 055	9 209	82,2%	11 406	23,9%
Intérêts courus à recevoir	7 648	4 438	-42,0%	4 355	-1,9%
Créances en souffrance	4 834 949	2 682 122	-44,5%	2 821 122	5,2%
Dépréciation	3 227 952	1 273 437	-60,5%	1 276 802	0,3%
Autres créances	27 667	-	NS	1 225	NS
Prêts et créances sur la clientèle	**23 944 752**	**25 164 036**	**5,1%**	**26 326 933**	**4,6%**

Source : CIH

Structure en %	2 009	2010	S1 2011
Crédits de trésorerie	2%	2%	3%
Crédits à la consommation	3%	3%	3%
Crédits à l'équipement	2%	2%	3%
Crédits immobiliers	87%	87%	86%
Autres	7%	7%	5%
Total créances sur la clientèle	**100%**	**100%**	**100%**

Source : CIH

Les créances sur la clientèle de l'exercice 2010 ressortent à 25 164 Mdh contre 23 945 Mdh en 2009 soit une progression de 5,1% qui s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants:

- La hausse des crédits à la consommation de 19,6% suite aux déblocages des crédits à la consommation courant 2010 pour un montant de 470 Mdh;
- L'augmentation des crédits de trésorerie de 32,2 % due aux avances sur DAT accordées à la clientèle financière pour 200 Mdh;
- L'évolution positive de l'encours des crédits à l'équipement de l'ordre de 43,6% qui provient essentiellement :
  - Des crédits débloqués en 2010 pour un montant de 61 Mdh au titre de CASANEARSHORE;
  - Des crédits débloqués en 2010 pour un montant de 100 Mdh au titre de MEDI TELECOM ;
  - La décomptabilisation des créances sur les unités hôtelières cédées pour un montant de 255 Mdh ;
  - Des remboursements normaux des échéances de 2010 relatifs aux crédits sains.
- La progression de l'encours des crédits immobiliers de 4,9%, qui provient essentiellement des déblocages effectués en 2010 pour un montant de 4 396 Mdh ventilé comme suit :
  - Les crédits aux promoteurs pour 1 565 Mdh (hors crédits d'acquisition de terrains et de fonctionnement) ;
  - Les crédits à l'habitat pour un montant de 2 831 Mdh.

- La baisse des créances en souffrance et de la dépréciation respectivement de 44,5% et 60,5% suite à la radiation des créances en 2010 (Cf. coût du risque).

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle du CIH est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 87% durant la période 2009-2010.

L'encours des créances sur la clientèle à fin juin 2011 s'établit à 26 327 Mdh contre 25 164 Mdh à fin 2010 soit une hausse de 4,6% sur la période. Cette croissance est essentiellement expliquée par les éléments suivants :

- L'appréciation de 37,2% des crédits de trésorerie qui atteignent 657 Mdh contre 479 Mdh ;
- La hausse de 26,8% des crédits à l'équipement qui atteignent 741 Mdh contre 584 Mdh à fin 2010 ;
- L'évolution positive de 3,2% des crédits immobiliers qui s'établissent à 22 538 Mdh contre 21 833 Mdh à fin décembre 2010.

e. Le ratio de solvabilité du CIH

En MDH	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Fonds propres prudentiels (A)	2 669	2 645	-0,9%	2 230	-15,7%
Total des actifs pondérés (B)	17 217	17 455	1,4%	18 309	4,9%
Ratio de solvabilité* (A/B)	**15,5%**	**15,2%**	**-0,3 pts**	**12,2%**	**-3,0 pts**

Source : CIH

** Méthode de calcul BAM*

Le ratio de solvabilité de l'exercice 2010 a enregistré une légère baisse de 0,3 pts et ressort à 15,2%.

Au 30 juin 2011, le ratio de solvabilité est passé de 15,2% à 12,2% suite à la baisse des fonds propres prudentiels de 15,7% qui s'explique par la prise de participation dans Maroc Leasing.

f. Le ratio de liquidité du CIH

En KDH	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Actif réalisable à court terme (A)	2 337	3 240	38,6%	1 298	-60,0%
Exigibilités à court terme (B)	3 557	3 502	-1,5%	3 523	0,6%
Coefficient de Liquidité (A/B)	**65,7%**	**92,5%**	**+ 26,8 pts**	**36,9%**	**-55,6 pts**

Source : CIH

Le coefficient de liquidité s'est fortement amélioré en 2010 et s'établit à 92,5% contre 65,7% en 2009.

Au premier semestre 2011, le ratio de liquidité est passé de 92,5% à 36,9%. Cette baisse s'explique par :

- Le financement par la trésorerie de la prise de participation dans Maroc Leasing pour 519 Mdh ;
- Le rachat anticipé de certains DAT institutionnels pour environ 500 Mdh.

Les actions listées ci-après devraient augmenter le ratio de liquidité d'ici la fin de l'exercice 2011 :

- Maintiens de l'encours des certificats de dépôts émis au niveau de 5 Gdh ;
- Lancement d'une opération d'augmentation de capital pour un montant maximum de 1 106 Mdh (objet de la présente note d'information) ;
- Lancement d'un programme d'émissions obligataires d'une enveloppe de 3,7 Gdh avec une émission de 700 Mdh en 2011 ;
- Optimisation des engagements de financement donnés ;
- Poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable
- Amélioration du matelas des actifs réalisables (+ 500 Mdh en BDT en fin d'année 2011).

Analyse des engagements de financement et de garantie

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 746 055	2 433 262	*39,4%*	2 150 578	*-11,6%*
Crédits documentaire import	*121*	0	*-100,0%*	600	*NS*
Acceptations ou engagements de payer	*3 339*	1 873	*-43,9%*	9 871	*NS*
Ouvertures de crédits confirmés	*1 742 595*	2 431 389	*39,5%*	2 140 107	*-12,0%*
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	347 486	214 951	*-38,1%*	258 729	*20,4%*
Garanties de crédits données	*7 939*	8 388	*5,7%*	7 857	*-6,3%*
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	*318 666*	180 270	*-43,4%*	31 956	*-82,3%*
Autres cautions et garanties données	*2 630*	26 293	*NS*	212 124	*NS*
Engagements en souffrance	*18 251*	0	*-100,0%*	6 792	*NS*
ENGAGEMENTS DONNES	**2 093 541**	**2 648 213**	***26,5%***	**2 409 307**	***-9,0%***

Source : CIH

Les engagements de financement et de garantie donnés en faveur de la clientèle ont connu une hausse de 26,5% pour atteindre 2 648 Mdh en 2010 contre 2 093 Mdh à fin 2009. Cette croissance résulte :

- Des approbations accordées aux promoteurs immobiliers et aux acquéreurs pour 2 433 Mdh contre 1 746 Mdh à fin 2009 soit une augmentation de 39,4% ;
- De la baisse des engagements par signature de 38,1% ;

Lors du premier semestre 2011, les engagements de financement et de garantie donnés en faveur de la clientèle engendrent une baisse de 9 % pour atteindre 2 409 Mdh contre 2 648 Mdh à fin décembre 2010.

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 655 361	3 188 243	*20,1%*	3 468 908	*8,8%*
ENGAGEMENTS RECUS	**2 655 361**	**3 188 243**	**20,1%**	**3 468 908**	**8,8%**

Source : CIH

Les engagements de garantie reçus en 2010 se sont appréciés de 20,1% par rapport à 2009 pour s'établir à 3 188 Mdh. Cette augmentation est expliquée par la constatation en 2010 des garanties complémentaires adossées aux crédits distribués et reçues des fonds de garantie suivants :

- FOGALEF totalisant 138 MDH ;
- FOGARIM totalisant 339 MDH.

Lors du premier semestre 2011, les engagements de garantie reçus ont connus une hausse de 8,8% par rapport à fin juin 2010 pour s'établir à 3 469 Mdh contre 3 188 Mdh.

II.4. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2009	2010	Var	S1 2011	Var
Résultat avant impôts	**124 289**	**271 266**	*118,3%*	**258 213**	-4,8%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	96 215	69 688	*-27,6%*	30 815	-55,8%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	18 731	*NS*	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	225 856	(1 912 739)	*NS*	(2 680)	99,9%
Dotations nettes aux provisions	(35 726)	(99 306)	*-178,0%*	53 558	NS
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 128)	(1 419)	*-25,8%*	(12 658)	NS
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(18 600)	(178 388)	*NS*	(2 199)	*NS*
Autres mouvements	(95 165)	(71 624)	*-24,7%*	-23 303	67,5%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**171 452**	**(2 175 417)**	*NS*	**43 532**	NS
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(92 570)	(417 777)	*NS*	2 292 247	NS
Flux liés aux opérations avec la clientèle	551 818	541 703	*-1,8%*	(3 570 142)	NS
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(358 994)	715	*99,8%*	(1 033 324)	NS
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(85 840)	287 432	*NS*	(70 907)	*NS*
Impôts versés	(25 410)	(38 424)	*51,2%*	(91 505)	NS
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(10 995)**	**373 649**	*NS*	**(2 473 632)**	NS
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**284 746**	**(1 530 502)**	*NS*	**(2 171 886)**	-41,9%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	59 118	319 683	*NS*	(461 407)	NS
Flux liés aux immeubles de placements	-	-	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(115 014)	(110 521)	*3,9%*	(56 326)	49,0%
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement	**(55 896)**	**209 162**	*NS*	**(517 773)**	NS
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(91 848)	(135 842)	*-47,9%*	(141 772)	-4,4%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(446 732)	1 319 086	*NS*	2 595 096	96,7%
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	**(538 581)**	**1 183 244**	*NS*	**2 453 324**	NS
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(309 731)**	**(138 096)**	*55,4%*	**(236 296)**	-71,1%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 613 165**	**1 295 173**	*-19,3%*	**1 157 078**	-10,7%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 303 434**	**1 157 077**	*-11,2%*	**920 782**	-20,4%
variation de la trésorerie nette	**(309 731)**	**(138 096)**	*55,4%*	**(236 296)**	-71,1%

Source : CIH

Le solde de trésorerie de l'exercice 2010 s'établit à 1 157 Mdh contre 1 303 Mdh en 2009 soit un recul 11,2% justifié par l'effet conjugué des éléments suivants:

- La hausse du résultat avant impôts de 118,3% ;
- La baisse des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui s'établissent à -1 531 Mdh contre 285 Mdh en 2009 qui résulte :
  - De l'annulation de l'effet sur le résultat net de la reprise de provision pour créances en souffrance de l'ordre de 1 913 Mdh
  - De la baisse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés qui passent de - 93 Mdh à - 418 Mdh en 2010 ;
- L'appréciation des flux liés aux opérations d'investissement qui passent de - 56 Mdh à 209 Mdh en 2010 suite à la cession des actifs hôteliers ;
- L'augmentation des flux liés aux opérations de financement qui s'établissent à 1 183 Mdh contre - 539 Mdh en 2009 en raison de l'émission de 2 000 Mdh de certificats de dépôts en 2010.

Le solde de trésorerie du premier semestre 2011 s'établit à 921 Mdh contre 1 157 Mdh à fin décembre 2010 soit une baisse de 20,4% sur la période. Ce retrait est justifié par les éléments suivants :

- La baisse des flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de 41,9% ;
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement suite à la prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% ;
- La hausse des flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement suite à l'émission de plus de 3 000 Mdh de certificats de dépôts ;

PARTIE VI. PERSPECTIVES

I. PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2010-2014

Dans le but de permettre au CIH de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement. Dans ce cadre, un nouveau Plan de développement a été élaboré pour les 4 prochaines années visant notamment à :

- Consolider le positionnement du CIH sur ses métiers de base ;
- L'ouverture de la banque sur l'exercice de nouveaux métiers et faire du CIH une Banque universelle ;
- L'amélioration de ses indicateurs de performance commerciale, de productivité, de rentabilité et de maîtrise des risques.

A cet effet, une nouvelle organisation a été mise en œuvre dans le but d'apporter des changements dans le modèle opérationnel de la banque en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle et une meilleure réactivité commerciale, notamment à travers la mise en place de lignes métiers spécialisées par marché : La banque de détail dédiée aux particuliers et aux professionnels, la banque de l'Immobilier et la banque de l'entreprise.

I.1. La banque de détail

a. Le marché des particuliers :

Le marché des particuliers est au cœur de la stratégie de développement du CIH. Le fil conducteur de cette politique commerciale réside dans une stratégie de bancarisation et d'équipement des clients du CIH qui doit s'accompagner de domiciliation de revenus.

Pour une efficacité commerciale, des offres packagées sont développées.

Par ailleurs, une filière MRE a été créée en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché. Ce dispositif commercial s'appuie fortement sur les synergies avec le groupe BPCE pour offrir par le biais de ce dernier une offre adaptée aux MRE.

Dans l'optique d'une diversification de la clientèle et de l'amélioration du PNB, une filière dédiée à la gestion privée sera créée afin de conquérir des clients particuliers ou professionnels haut de gamme.

b. Le marché des professionnels :

Dans le plan de développement 2010-2014, la politique commerciale marque la volonté de diversification en s'appuyant sur une nouvelle organisation basée dans un premier temps sur des agences multi marchés.

Les priorités commerciales sur ce marché, résident dans la captation de flux pour augmenter l'encours des comptes courants, le développement des commissions par la commercialisation de produits packagés.

Pour ce faire, la démarche s'appuiera fortement sur les clients particuliers identifiés comme ayant un potentiel professionnel.

Au niveau commercial, la synergie entre les marchés des particuliers, des professionnels et la filière Gestion Privée représentera un axe central.

I.2. La banque de l'immobilier

L'objectif de la création de la Banque de l'immobilier est de consolider les positions historiques du CIH sur ce marché en général et l'accompagnement des promoteurs dans le financement de la promotion immobilière en particulier.

Le CIH élargit son maillage des centres d'affaires dédiés à la promotion immobilière en vue d'un contact plus rapproché et plus professionnalisé avec sa clientèle de promoteurs pour mieux les accompagner, à la fois, en phase amont de la réalisation de leurs projets, qu'en phase aval de la commercialisation et ce en mettant en place des réseaux alternatifs pour les crédits acquéreurs.

Actuellement, chaque région est dotée d'un centre d'affaires qui s'occupe de développer l'activité de l'immobilier (Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Tanger, Fes et Oujda).

I.3. La banque de l'entreprise

Ce nouveau métier devrait contribuer progressivement à la diversification des risques et à l'amélioration du PNB.

Il s'agira de veiller dans de bonnes conditions de gestion commerciale et de risques, de nouvelles activités de financement, d'investissement et de Banque des marchés en direction des entreprises.

Il ciblera en priorité le marché des Corporates et des institutionnels et sera doté progressivement de centres d'affaires Corporates.

Trois centres sont actuellement fonctionnel (Casablanca, Rabat et Fes) et l'ouverture de trois autres est prévue pour l'exercice 2011 (Marrakech, Agadir et Tanger).

I.4. Les facteurs clés de succès

Le plan de développement 2010-2014 sera accompagné et soutenu par :

- Un plan d'ouvertures d'agences qui vise à poursuivre le développement de la politique de proximité avec un objectif de 72 nouvelles agences d'ici 2013 ;
- La prise de participation dans le capital social des sociétés SOFAC (à hauteur de 45,99%) et MAROC LEASING (à hauteur de 34,00%) par l'acquisition des parts détenues par la CDG. Cette prise de participation revêt un caractère stratégique et s'intègre dans un cadre de projet d'entreprise visant à compléter l'offre de la banques dans le domaine des financement des activités spécialisées avec une proximité en matière de synergie avec l'activité de la banque ;
- Un renforcement du rythme de croissance de son activité de distribution des crédits immobiliers, notamment dans le logement social par la mise en place d'un programme d'émissions obligataires plafonné à 3,7 Gdh sur une période de 5 ans ;
- Un renforcement du dispositif des risques ;
- Une politique des ressources humaines appropriées dans l'optique de mettre en place progressive un nouveau système de rémunération tenant compte de la cohérence des poids de poste, de l'évaluation individuelle et de la rémunération variable sur objectifs ;
- Un reengineering des process mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;

- La refonte du système d'information en vue de mettre à niveau le socle Informatique, d'assurer la conformité réglementaire et de déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante.

Avertissement

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part du CIH.

II. COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES PREVISIONNEL SOCIAL PCEC 2011-2013

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle sur la période 2011^{e} - 2013^{p,} des principaux agrégats des comptes de résultat social du CIH :

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11 - 13
Intérêts et produits assimilés	1 702 498	1 801 320	1 958 747	2 180 142	10,0%
Intérêts et charges assimilées	656 141	682 329	791 235	930 077	16,8%
Marge d'intérêt	**1 046 357**	**1 118 991**	**1 167 512**	**1 250 064**	**5,7%**
Commissions (produits)	159 247	146 447	209 783	241 251	28,3%
Commissions (charges)	3 869	4 000	4 600	5 290	15,0%
Marge sur commissions	**155 378**	**142 447**	**205 183**	**235 961**	**28,7%**
Résultat des opérations sur titres de transaction	447	0	0	0	0,0%
Résultat des opérations sur titres de placement	2 524	-913	0	0	100,0%
Résultat des opérations de change	10 427	10 415	15 600	18 720	34,1%
Résultat des opérations de marché	**13 398**	**9 502**	**15 600**	**18 720**	**40,4%**
Divers autres produits bancaires	55 702	84 321	71 763	62 977	-13,6%
Diverses autres charges bancaires	35 971	35 004	31 065	33 729	-1,8%
Produit Net Bancaire	**1 234 865**	**1 320 258**	**1 428 993**	**1 533 993**	**7,8%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	43 929	-2 245	0	0	100,0%
Autres produits d'exploitation non bancaire	39 280	117 135	60 000	60 000	-28,4%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	19	0	0	-100,0%
Charges générales d'exploitation	739 979	748 708	781 365	810 071	4,0%
Résultat brut d'exploitation	**578 095**	**633 837**	**721 365**	**750 071**	**8,8%**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-348 873	34 622	-4 257	-18 643	NS
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	124 230	-41 623	-17 000	-19 000	32,4%
RÉSULTAT COURANT	**353 453**	**679 420**	**686 371**	**746 279**	**4,8%**
RÉSULTAT NON COURANT	**-199 231**	**-54 871**	**-20 000**	**-20 000**	**39,6%**
Impôt sur les résultats	9 756	178 503	237 233	259 398	20,5%
Résultat net	**144 466**	**446 046**	**429 139**	**466 880**	**2,3%**

Source : CIH

II.1. Evolution du produit net bancaire prévisionnel

Le produit net bancaire prévisionnel du CIH, sur la période 2011^{e} - 2013^{p}, se structure de la manière suivante :

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11 - 13
Intérêts et produits assimilés	1 702 498	1 801 320	1 958 747	2 180 142	10,0%
Intérêts et charges assimilées	656 141	682 329	791 235	930 077	16,8%
Marge d'intérêt	**1 046 357**	**1 118 991**	**1 167 512**	**1 250 064**	**5,7%**
Commissions (produits)	159 247	146 447	209 783	241 251	28,3%
Commissions (charges)	3 869	4 000	4 600	5 290	15,0%
Marge sur commissions	**155 378**	**142 447**	**205 183**	**235 961**	**28,7%**
Résultat des opérations sur titres de transaction	447	0	0	0	0,0%
Résultat des opérations sur titres de placement	2 524	-913	0	0	100,0%
Résultat des opérations de change	10 427	10 415	15 600	18 720	34,1%
Résultat des opérations de marché	**13 398**	**9 502**	**15 600**	**18 720**	**40,4%**
Divers autres produits bancaires[2]	55 702	84 321	71 763	62 977	-13,6%
Diverses autres charges bancaires[3]	35 971	35 004	31 065	33 729	-1,8%
Produit Net Bancaire	**1 234 865**	**1 320 258**	**1 428 993**	**1 533 993**	**7,8%**

Source : CIH

L'évolution du produit net bancaire prévisionnel enregistre un TCAM de 7,8% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} pour s'établir à près de 1 534 Mdh en 2013^{p} vs 1 235 Mdh en 2010.

Cette croissance résulte principalement de la combinaison des éléments suivants :

- Hausse de la marge d'intérêt qui passe de 1 046 Mdh en 2010 à 1 250 Mdh en 2013^{p} soit un TCAM de 5,7% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} justifiée par :
  - L'augmentation de l'encours des créances sur la clientèle;
  - La hausse des volumes des dépôts à vue donnant lieu à une baisse du coût moyen des ressources clientèle ;
  - Maitrise du coût d'emprunt par l'extension du programme d'émission de certificats de dépôts à 5 Gdh (taux plus bas).
- Amélioration de la marge sur commissions qui passe de 155 Mdh en 2010 à 236 Mdh en 2013^{p} soit un TCAM de 28,7% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} en raison de l'extension du réseau du CIH (ouverture de nouvelles agences);

2 Produits de dividendes + marges résiduelles liées aux fonds titrisés.
3 Cotisation de fonds de garantie.

II.2. Evolution du résultat brut d'exploitation prévisionnel

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11 - 13
Produit Net Bancaire	**1 234 865**	**1 320 258**	**1 428 993**	**1 533 993**	**7,8%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	43 929	-2 245	0	0	100,0%
Autres produits d'exploitation non bancaire	39 280	117 135	60 000	60 000	-28,4%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	19	0	0	-100,0%
Charges générales d'exploitation	739 979	748 708	781 365	810 071	4,0%
Résultat brut d'exploitation	**578 095**	**633 837**	**721 365**	**750 071**	**8,8%**
Coefficient d'exploitation	**59,9%**	**57,0%**	**54,7%**	**52,8%**	**-**

Source : CIH

Le résultat brut d'exploitation prévisionnel enregistre un TCAM de 8,8% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} et ressort à 750 Mdh en 2013^{p} contre 634 Mdh en 2011^{e} suite à l'effet conjugué de :

- La croissance du produit net bancaire prévisionnel selon un TCAM de 7,8% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} ;
- Bonne maitrise des charges générales d'exploitation qui n'augmentent que de 4% ;

Par ailleurs, le coefficient d'exploitation prévisionnel enregistre une amélioration et passe de 59,9% en 2010 à 52,8% en 2013^{p}.

II.3. Evolution du résultat courant

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11 - 13
Résultat brut d'exploitation	**578 095**	**633 837**	**721 365**	**750 071**	**8,8%**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-348 873	34 622	-4 257	-18 643	NS
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	124 230	-41 623	-17 000	-19 000	32,4%
RÉSULTAT COURANT	**353 453**	**679 420**	**686 371**	**746 279**	**4,8%**

Source : CIH

Le résultat courant prévisionnel ressort à 746 Mdh en 2013^{p} contre 353 Mdh en 2010^{r} soit un TCAM de 4,8% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} justifié par :

- La croissance du résultat brut d'exploitation prévisionnel selon un TCAM 8,8% ;
- La baisse des dotations nettes des reprises aux provisions qui passent de -349 Mdh en 2010^{r} à seulement -19 Mdh en 2013^{p} en raison de l'important effort de provisionnement (assainissement des créances) déployé en 2010 et qui sera poursuivi par l'optimisation des traitements des créances en souffrance à travers une revue des process et une prise en charge anticipée des dossiers basculés en souffrance.

II.4. Evolution du résultat net prévisionnel

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11 - 13
RÉSULTAT COURANT	**353 453**	**679 420**	**686 371**	**746 279**	**4,8%**
RÉSULTAT NON COURANT	**-199 231**	**-54 871**	**-20 000**	**-20 000**	**39,6%**
Impôt sur les résultats	9 756	178 503	237 233	259 398	20,5%
Résultat net	**144 466**	**446 046**	**429 139**	**466 880**	**2,3%**

Source : CIH

Le résultat net prévisionnel s'établit à 467 Mdh en 2013^{p} vs 144 Mdh en 2010 soit un TCAM de 2,3% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} qui résulte de :

- La hausse du résultat courant selon un TCAM de 4,8%;
- L'amélioration du résultat non courant qui passe de -199 Mdh en 2010 à seulement -20 Mdh en 2013^{p}. L'exercice 2010 est marqué par une charge non courante pour contrôle fiscal.

III. BILAN PRÉVISIONNEL SOCIAL PCEC 2011-2013

Emplois

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle sur la période 2011[p] - 2013[p,] des principaux agrégats de l'actif du CIH :

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 156 078	1 120 782	1 113 288	1 113 288	-0,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 374 841	96 258	63 262	504 533	128,9%
Prêts et créances sur la clientèle	23 072 352	25 344 353	29 845 530	33 937 973	15,7%
Titres de transaction et de placement	1 143 262	2 618 702	2 559 752	2 567 740	-1,0%
Titres d'investissement	2000	0	2 000	2 000	-
Autres actifs	378 875	449 237	489 560	556 781	11,3%
Titres de participation et emplois assimilés	24 518	756 985	756 985	756 985	0,0%
Immobilisations corporelles	1 032 321	1 074 792	1 118 894	1 160 001	3,9%
Immobilisations incorporelles	59 246	61 683	64 214	66 574	3,9%
Total de l'Actif	**28 243 493**	**31 522 793**	**36 013 485**	**40 665 874**	13,6%

Source : CIH

III.1. Evolution des prêts et créances sur les établissements de crédit prévisionnelle

KDH	2010 r	2011 p	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 374 841	96 258	63 262	504 533	128,9%

Source : CIH

L'encours prévisionnel des prêts et créances sur les établissements de crédits a considérablement baissé par rapport à l'exercice 2010 en passant de 1 375 Mdh à seulement 96 Mdh en 2011.

La cession des unités hôtelières vers fin 2010 a dégagé de la liquidité qui a été utilisée en prêts de trésorerie au jour le jour jusqu'à l'acquisition de Maroc Leasing en début 2011 (le reste a été placé en bons du trésor).

Les prêts et créances sur la clientèle devraient passer de 63 MDH en 2012 à 504 MDH en 2013 suite au niveau de liquidité dégagée par la banque.

III.2. Evolution des créances sur la clientèle prévisionnelle

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Créances sur la clientèle	**23 072 352**	**25 344 353**	**29 845 530**	**33 937 973**	**15,7%**
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 324 136	1 615 729	2 683 260	3 426 291	**45,62%**
Crédits à l'équipement	585 700	759 800	1 119 095	1 563 446	**43,45%**
Crédits immobiliers	20 228 332	21 900 095	24 902 786	27 676 450	**12,42%**
Autres crédits	934 183	1 068 728	1 140 389	1 271 787	**9,09%**

Source : CIH

Les créances sur la clientèle prévisionnelles s'établissent en 2013^{p,} à 33 938 Mdh contre 23 072 Mdh en 2011^{e}, soit un TCAM sur la période prévisionnelle considérée de 15,7% tiré principalement par la croissance des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie et à l'équipement.

Cette croissance de l'encours des créances clientèle résulte de :

- La mise en place de lignes métiers spécialisées par marché : La banque de détail dédiée aux Particuliers et aux Professionnels, la Banque de l'Immobilier et la Banque de l'Entreprise ainsi que la création de centres d'affaires ;
- Renforcement des sources de financements (Cf. passif) permettant ainsi au CIH de suivre la dynamique de croissance de crédits que connaît le pays.

III.3. Evolution des titres de transaction et de placement

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Titres de transaction et de placement	1 143 262	2 618 702	2 559 752	2 567 740	-1,0%

Source : CIH

Le portefeuille des titres de transaction et de placement s'établira à 2 568 Mdh en 2013^{p}. Il s'agit principalement d'investissement en bons du trésor.

III.4. Evolution des titres de participation et emplois assimilés

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Titres de participation et emplois assimilés	24 518	756 985	756 985	756 985	0,0%

Source : CIH

Le portefeuille des titres de participation ressort à 757 Mdh en 2013^{p} contre 25 Mdh en 2010 suite à la prise de participation dans Maroc Leasing (34%) et dans SOFAC (45,99%) avec maintien des pourcentages de détention.

III.5. Evolution des immobilisations

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Immobilisations	**1 091 567**	**1 136 476**	**1 183 108**	**1 226 575**	**3,9%**
Immobilisations corporelles	1 032 321	1 074 792	1 118 894	1 160 001	3,9%
Immobilisations incorporelles	59 246	61 683	64 214	66 574	3,9%

Source : CIH

La croissance des immobilisations du CIH (TCAM de 3,9%) est conforme à la politique d'extension du réseau. (Cf. I.4 plan de développement 2010-2014)

Ressources

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle sur la période 2011^{e} - 2013^{p,} des principaux agrégats du passif du CIH :

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 387 108	1 567 006	1 627 509	2 640 586	29,8%
Dettes envers la clientèle	17 651 835	16 380 088	20 889 083	23 609 708	20,1%
Titres de créance émis	5 329 796	8 365 999	7 241 703	7 939 013	-2,6%
Autres passifs	879 923	854 892	778 616	784 832	-4,2%
Provisions pour risques et charges	181 087	231 861	192 115	197 879	-7,6%
Dettes subordonnées	0	0	1 000 000	1 000 000	-
Capitaux propres	2 813 743	4 122 948	4 284 459	4 493 856	4,4%
Capital social	*2 280 693*	*3 280 693*	*3 280 693*	*3 280 693*	0,0%
Réserves et primes liées au capital	*249 308*	*256 531*	*278 834*	*300 291*	8,2%
Report à nouveau	*139 276*	*139 677*	*295 793*	*445 992*	78,7%
résultat de l'exercice	*144 466*	*446 046*	*429 139*	*466 880*	2,3%
Total du Passif	**28 243 493**	**31 522 793**	**36 013 485**	**40 665 874**	13,6%

Source : CIH

III.6. Evolution des dettes envers les établissements de crédit

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	**1 387 108**	**1 567 006**	**1 627 509**	**2 640 586**	**29,8%**

Source : CIH

Les dettes envers les établissements de crédit prévisionnelles devraient enregistrer une croissance selon un TCAM de 29,8% sur la période 2011^{e} - 2013^{p} pour s'établir à 2 640 Mdh en 2013^{p}.

III.7. Evolution des dépôts de la clientèle

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Dettes envers la clientèle	**17 651 835**	**16 380 088**	**20 889 083**	**23 609 708**	**20,1%**
Comptes à vue créditeurs	8 986 785	9 250 000	9 901 597	11 001 597	**9,06%**
Comptes d'épargne	2 274 548	2 700 000	3 050 000	3 650 000	**16,27%**
Dépôts à terme	5 742 481	3 830 087	7 250 000	8 250 000	**46,77%**
Autres comptes créditeurs	648 021	600 000	687 486	708 110	**8,64%**

Source : CIH

Les dépôts de la clientèle prévisionnels passent de 16 380 Mdh en 2011^{e} à 23 610 Mdh en 2013^{p}, soit un TCAM de 20,1% tiré principalement par la progression des comptes à vue et des dépôts à terme.

Cette progression des dépôts de la clientèle résulte essentiellement de :

- La stratégie de bancarisation mise en place par le CIH ;
- La politique d'extension du réseau;
- La création d'une filière dédiée aux MRE dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché ;
- La création d'une filière dédiée à la banque privée.

III.8. Evolution des titres de créances émis

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Titres de créance émis	**5 329 796**	**8 365 999**	**7 241 703**	**7 939 013**	**-2,2%**
* Titres de créances négociables	2 026 126	4 795 000	4 000 000	4 000 000	-8,7%
* Emprunts obligataires	838 686	1 365 800	1 226 630	2 126 640	24,8%
* Autres titres de créance émis	2 464 984	2 205 199	2 015 073	1 812 373	-7,9%

Source : CIH

L'encours des titres émis devrait se situer autour de 7 939 Mdh en 2013^{p}, justifié par:

- Le relèvement du plafond d'émission de certificats de dépôts à 5 Gdh;

- Des émissions obligataires de 700 Mdh en 2011 et 1 Gdh en 2013;
- L'amortissement des autres titres de créances émis (Bons HBM).

III.9. Evolution des dettes subordonnées

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	0	1 000 000	1 000 000	NS

Source : CIH

Le CIH prévoit l'émission d'une dette subordonnée de 1 000 Mdh en 2012^{p}. La banque envisage de renforcer ses fonds propres réglementaires afin d'accompagner son développement dans le respect des exigences réglementaires liées au ratio de solvabilité.

III.10. Evolution des fonds propres

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Capitaux propres	**2 813 743**	**4 122 948**	**4 284 459**	**4 493 856**	**4,4%**
Capital, réserves et primes liées	*2 530 001*	*3 537 224*	*3 559 527*	*3 580 984*	0,0%
Report à nouveau	*139 276*	*139 677*	*295 793*	*445 992*	78,7%
Résultat de l'exercice (n)	*144 466*	*446 046*	*429 139*	*466 880*	2,3%
Distribution de dividendes (en n+1)	***136 842***	***267 627***	***257 483***	***280 128***	2,31%
Pay out	***95%***	***60%***	***60%***	***60%***	-

Source : CIH

Les fonds propres prévisionnels du CIH devraient s'établir à 4 494 Mdh en 2013^{p} contre 2 814 Mdh en 2010. Cette forte progression résulte principalement de :

- L'augmentation de capital en numéraire d'environ 1 000 Mdh en 2011 ;
- La forte croissance du résultat net.

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part du CIH ou de son Management.

Pour les besoins de l'établissement du Plan Moyen Terme consolidé en normes IFRS, certaines hypothèses basées sur des observations historiques ont été retenues. Ces hypothèses pourraient éventuellement générer des écarts par rapport aux réalisations futures en raison de la complexité des retraitements liés à la couche IFRS ou à la couche de consolidation.

IV. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RETENU POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES PRÉVISIONNELS IFRS

Dénomination sociale	Pays	Prévisionnel 2011-2013		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	Intégration globale
Sofac	Maroc	45,99%	45,99%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24%	24%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	Intégration globale

Source :CIH

V. COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES PREVISIONNEL CONSOLIDE IFRS 2011-2013

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle sur la période 2011^{e} - 2013^{p,} des principaux agrégats des comptes de résultat consolidé IFRS du CIH :

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11 - 13
Intérêts et produits assimilés	1 942 793	2 395 566	2 559 749	2 847 295	9,0%
Intérêts et charges assimilées	773 850	1 132 790	1 196 403	1 385 653	10,6%
Marge d'intérêt	**1 168 943**	**1 262 776**	**1 363 346**	**1 461 643**	**7,6%**
Commissions (produits)	161 952	161 560	226 357	259 695	26,8%
Commissions (charges)	16 432	15 694	18 592	15 554	8,7%
Marge sur commissions	**145 520**	**145 866**	**207 765**	**241 140**	**28,6%**
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	170 262	81 862	71 763	62 977	-12,3%
Produits des autres activités	96 988	62 333	40 776	47 717	-12,5%
Charges des autres activités	76 060	90 257	56 029	59 888	-18,5%
Produit Net Bancaire	**1 505 653**	**1 462 580**	**1 627 620**	**1 753 590**	**9,5%**
Charges générales d'exploitation	969 693	812 207	803 870	836 137	1,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	69 688	67 419	76 648	79 017	8,3%
Résultat brut d'exploitation	**466 272**	**582 954**	**747 102**	**838 436**	**19,9%**
Coût du risque	461 919	149 761	169 968	189 663	12,5%
Résultats d'exploitation	**4 353**	**433 192**	**577 134**	**648 773**	**22,4%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 419	26 908	29 298	32 013	9,1%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	265 493	99 926	88 710	86 994	-6,7%
Résultat avant impôts	**271 266**	**560 026**	**695 142**	**767 781**	**17,1%**
Impôt sur les résultats	38 424	193 991	247 439	274 619	19,0%
Résultat net	**232 842**	**366 035**	**447 703**	**493 162**	**16,1%**
Intérêts minoritaires		1 864	3 036	8 368	115,3%
Résultat net - part du groupe	**232 842**	**364 171**	**444 667**	**484 523**	**15,3%**

Source : CIH

VI. BILAN PREVISIONNEL CONSOLIDE IFRS 2011-2013

Emplois

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle sur la période 2011[p] - 2013[p,] des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS du CIH :

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 157 078	1 120 782	1 113 288	1 118 315	-0,1%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 053 759	2 539 637	2 502 251	2 525 780	-0,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 444 521	165 069	126 428	560 925	84,3%
Prêts et créances sur la clientèle	25 164 036	28 793 572	33 864 014	38 210 644	15,2%
Actifs d'impôt exigible	65 572	9 756	178 503	237 233	NS
Actifs d'impôt différé	7	177 062	177 258	180 906	1,1%
Comptes de régularisation et autres actifs	383 814	453 105	383 458	404 309	-5,5%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 157	336 565	344 163	352 551	2,3%
Immeubles de placement	489 614	464 736	514 431	578 536	11,6%
Immobilisations corporelles	626 687	696 424	721 420	728 553	2,3%
Immobilisations incorporelles	29 441	58 043	59 056	59 898	1,6%
Ecarts d'acquisition	10 000	340 894	340 894	340 894	0,0%
Total de l'Actif	**30 427 685**	**35 155 645**	**40 325 163**	**45 298 543**	**13,5%**

Source : CIH

Ressources

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle sur la période 2011e - 2013p, des principaux agrégats du passif consolidé IFRS du CIH :

KDH	2010 r	2011 e	2012 p	2013 p	TCAM 11-13
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 387 108	3 002 470	3 644 240	4 741 949	25,7%
Dettes envers la clientèle	19 124 905	17 834 034	22 374 828	25 299 789	19,1%
Titres de créance émis	5 329 796	8 365 999	7 241 703	7 939 013	-2,6%
Passifs d'impôt exigible	11 958	180 397	239 689	262 224	20,6%
Passifs d'impôt différé	154 439	269 637	262 306	266 533	-0,6%
Comptes de régularisation et autres passifs	876 989	765 006	627 285	607 956	-10,9%
Provisions	210 223	214 406	181 341	191 632	-5,5%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	0	1 050 000	1 050 000	-
Capitaux propres	3 332 268	4 523 695	4 703 771	4 939 449	4,5%
Capital et réserves liées	*2 280 693*	*3 280 693*	*3 280 693*	*3 280 693*	*0,0%*
réserves consolidées	*812 715*	*777 312*	*873 856*	*1 061 040*	*16,8%*
Gains ou pertes latents ou différés	*6 018*	*5 972*	*5 972*	*5 972*	*0,0%*
résultat de l'exercice	*232 842*	*364 172*	*444 667*	*484 523*	*15,3%*
Intérêts minoritaires	*0*	*95 546*	*98 582*	*107 221*	*5,9%*
Total du Passif	**30 427 685**	**35 155 645**	**40 325 163**	**45 298 543**	**13,5%**

Source : CIH

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

a. Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit au CIH s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérés par des structures indépendantes ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

b. Surveillance et pilotage du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction Gestion des Engagements et risques de Crédit d'une part et la Direction des Risques, d'autre part. Ce suivi est basé notamment sur un système de limites et de reporting.

II. RISQUE OPÉRATIONNEL

a. Définition du Risque Opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

b. Organisation de la gestion des risques opérationnels

Rôle de la Direction des Risques

Afin de répondre aux exigences de Bank AL Maghrib et de respecter les saines pratiques de gestion des risques opérationnels, le CIH a créé une entité chargée des risques opérationnels rattachée à la Direction des Risques. Le risque opérationnel est donc traité comme un risque à part entière, au même titre que le risque de crédit ou de marché.

Processus de Gestion des risques opérationnels

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du CIH en termes de gestion des risques opérationnels, et dans le but de cerner l'ensemble du périmètre relatif à leur gestion, la Direction des Risques a défini les processus qui sont gérés au moyen d'un progiciel dédié. Les processus prévus sont les suivants :

- Collecte des incidents ;
- Collecte des Indicateurs clés des Risques ;
- Mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ;
- Evaluation prospective des risques opérationnels ;
- Gérer les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) ;
- Post-évaluer les DMR ;
- Calculer et allouer les fonds propres.

Le plan de continuité des activités

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action écrit, complet, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le plan de continuité d'activité est en cours de mise en place.

III. RISQUE DE MARCHÉ

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. L'exposition du CIH aux risques de marché reste marginale comparativement avec les principaux risques de la banque ; elle représente moins de 1% du total des actifs pondérés des risques.

a. Gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité

Le risque de taux d'intérêt se manifeste lorsqu'une évolution défavorable des taux d'intérêt dégrade la situation financière d'une banque.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour une banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le CIH poursuit le renforcement de son dispositif de gestion des risques de taux et de liquidité en conformité avec les dispositions réglementaires, notamment les directives de Bank Al Maghrib relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité publiées en avril 2007.

b. Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par le CIH se base sur le calcul des gaps de taux fixe qui sont ensuite actualisés pour calculer leur valeur actuelle nette.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM qui calcule les gaps de liquidité et les présente au Comité ALM.

c. Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par l'entité ALM et la Direction des Risques.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la veille de la présente opération, le CIH ne fait l'objet d'aucun litige

PARTIE IX. ANNEXES

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique:

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
  - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
  - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

Immeubles et constructions à usage administratif:

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Etanchéité, électricité, précablage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

- **Immeubles et constructions à usage touristique:**

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Equipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales, entreprises associées et coentreprises. (régies par les normes IAS 27, 28 et 31), à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les évènements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- l'octroi par le préteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :
  - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteints leurs limites de crédit ;
  - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- que même lorsqu' une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier. Il convient de signaler que le groupe Crédit Immobilier et hôtelier a retenu des délais de récupération par nature de garantie.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;

- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables «gains ou pertes latents ou différés». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Avantages au personnel

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants:

- Prime de fin de carrière ;
- Prime d'ancienneté ;
- Indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié. Le CIH a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	31-déc-10	**31-déc-09**	**31-déc-10**	**31-déc-09**
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	4,90%	4,95%	4,40%	4,45%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires :				
- Actifs	1 447	1 540	1 447	1 540
- Retraités				

Composition de l'actif de régime

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,38% et 0,50%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

Impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits nets de commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions

relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

Frais de personnel

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de

ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par le Crédit Immobilier et Hôtelier étaient consolidées selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- Le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- Le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

Goodwill

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

Recours À des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

Operations de titrisation

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure ad hoc : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

- Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.
- Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams et le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités ad hoc au sens des dispositions de l'interprétation SIC 12, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit (En Kdh) :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 31/12/2010*
Crédilog I	Prêts hypothécaires	2002	500	62
Crédilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	297
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	1 249

II. ETATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDES IFRS

II.1. Etats de synthèse consolidés IFRS 2008

Bilan

ACTIF	2008	2007
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service		
des chèques postaux	1 604 714	2 073 980
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	
3. Instruments dérivés de couverture	-	
4. Actifs financiers disponibles à la vente	685 210	579 112
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	556 277	205 516
6 .Prêts et créances sur la clientèle	23 804 202	19 173 368
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	
9. Actifs d'impôt exigible	25 978	51 837
10. Actifs d'impôt différé	0	142 933
11 Comptes de régularisation et autres actifs	717 837	461 399
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 071	2 900
14. Immeubles de placement	429 579	463 743
15 Immobilisations corporelles	954 615	805 805
16. Immobilisations incorporelles	12 447	11 800
17. Ecarts d'acquisition	103 766	103 766
Total de l'Actif	**28 897 696**	**24 076 158**

PASSIF	2008	2007
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	
3. Instruments dérivés de couverture	-	
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 033 158	1 348 302
5. Dettes envers la clientèle	18 648 760	13 586 631
6. Titres de créance émis	4 457 442	5 022 280
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	
8. Passifs d'impôt exigible	31 452	33 401
9. Passifs d'impôt différé	215 810	122 554
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 025 263	931 679
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	
12.Provisions techniques des contrats d'assurance	-	
13. Provisions	244 885	149 385
14. Subventions et fonds assimilés	-	
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	
16. Capitaux propres	**3 240 925**	**2 881 927**
17. Capitaux propres part du groupe	**3 240 925**	**2 881 927**
18. Capital et réserves liées	2 182 336	2 182 336
19. Réserves consolidées	481 700	(121 801)
20. Gains ou pertes latents ou différés	756	(1 850)
21. Résultat de l'exercice	576 133	823 241
22. Intérêts minoritaires		

Compte de produits et charges

	2008	2007
1. + Intérêts et produits assimilés	1 870 413	2 149 005
2. - Intérêts et charges assimilées	(595 241)	(556 746)
3. Marge d'intérêt	**1 275 172**	**1 592 259**
4. + Commissions (produits)	138 885	132 022
5. - Commissions (charges)	-	-
6. Marge sur commissions	**138 885**	**132 022**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste	-	-
valeur par résultat	-	-
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(8 398)	50 973
9. + Produits des autres activités	229 650	193 993
10. - Charges des autres activités	(163 276)	(140 287)
11. Produit net bancaire	**1 472 033**	**1 828 961**
12. - Charges générales d'exploitation	(775 039)	(625 829)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des	(29 854)	(85 541)
immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
14. Résultat brut d'exploitation	**667 140**	**1 117 590**
15. Coût du risque	(166)	(246 646)
16. Résultats d'exploitation	**666 975**	**870 944**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en	-	-
équivalence	666	539
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	270 858	36 685
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
20. Résultat avant impôt	**938 500**	**908 168**
21. - Impôt sur les résultats	(362 368)	(84 927)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de		
cession		
23. Résultat net	**576 133**	**823 241**
24. Intérêts minoritaires		
25. Résultat net - part du groupe	**576 133**	**823 241**

Tableau des flux de trésorerie

	2008	2007
1. Résultat avant impôts	**938 500**	**908 169**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	29 850	83 900
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(477 528)	146 683
5. +/- Dotations nettes aux provisions	128 924	(36 108)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(666)	(539)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(176 336)	(20 060)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	**-**	-
9. +/- Autres mouvements	6 751	371 672
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**(489 005)**	**545 549**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(590 236)	2 423 801
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	774 546	(1 284 655)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(108 489)	(679 539)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	28 416	(26 364)
15. - Impôts versés	(362 367)	(390)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	**(258 129)**	**432 853**
17. = Flux net de trésorerie généré par	**191 365**	**1 886 570**
l'activité opérationnelle (total des éléments a, b et c)		
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	43 047	76 696
19. 19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	(34 164)	76 658
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	113 557	(187 207)
21. Flux net de trésorerie lie aux opérations	**122 440**	**(33 853)**
d'investissement (total des éléments 18 à 20)		
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(218 234)	-
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(564 837)	-
24. Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (Total des éléments 22 et 23)	**(783 071)**	**-**
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (total des éléments d, e et f)	**(469 266)**	**1 852 716**
COMPOSITION DE LA TRESORERIE		
27. Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**2 073 980**	**221 264**
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 073 980	221 264
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-
30. Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 604 714**	**2 073 980**

31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 604 714	2 073 980
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**(469 266)**	**1 852 716**

Notes annexes aux états financiers consolidés

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêt minoritaires	total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture 01 janvier 2007	**2 182 336**			**(126 357)**	**1 598**	**2 057 578**		**2 057 578**
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 01 janvier 2007 corrigés	2 182 336			(126 357)	1 598	2 057 578		2 057 578
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				823 241		823 241		823 241
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(3 448)	(3 448)		(3 448)
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(3 448)	(3 448)		(3 448)
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007	**2 182 336**			**696 885**	**(1 850)**	**2 877 371**		**2 877 371**
Changement de méthodes comptables								
Autres mouvements	0			4 556	0	4 556		4 556
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007 corrigé	**2 182 336**			**701 441**	**(1 850)**	**2 881 927**		**2 881 927**
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(218 234)		(218 234)		(218 234)

Résultat de l'exercice				576 133		576 133		576 133
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					2 593	2 593		2 593
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					2 593	2 593		2 593
Variation de périmètre								0
Autres mouvements				(1 508)	13	(1 494)		(1 494)
Capitaux propres clôture 31 décembre 2008	**2 182 336**			**1 057 833**	**756**	**3 240 925**	**0**	**3 240 925**

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2007
Titres à revenus variables		
Cotés	6 282	10 900
Non cotés	51 848	50 235
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	622 403	513 123
Autres (parts opcvm)	4 678	4 854
Total	**685 210**	**579 112**
Dont gains et pertes latents	756	- 1 850
Dont provisions pour dépréciation	653	-

Immobilisations de placement et d'exploitation

Immeubles de placement

	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2008	Juste valeur au 31/12/2008
Valeur brute	590 553	48 146	76 394	562 305	669 611 391
Amortissement	126 810	14 861	8 945	132 726	
Net	**463 743**	**33 285**	**67 449**	**429 579**	

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cession ou retrait	Valeur brute au 31/12/2008
Valeur brute	43 309	7 518	1 426	49 401
Amortissement	31 509	5 538	93	36 954
Net	**11 800**	**1 980**	**1 333**	**12 447**

Provisions pour risques et charges

Libelle	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	17 310	606	9 817	8 099
Provisions pour affaires sociales	26 650	2 613	4 823	24 439
Provisions pour autres risques et charges	41 411	100 602	8 967	133 046
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	64 015	18 663	3 377	79 301
TOTAL	**149 386**	**122 484**	**26 985**	**244 885**

Marge d'intérêt

	2008	2007
Sur opérations avec les établissements de crédits	13 658	20 693
Sur opérations avec la clientèle	1 721 868	1 738 663
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	62 053	67 320
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	72 835	322 329
Produits d'intérêts	**1 870 414**	**2 149 005**
Sur opérations avec les établissements de crédits	88 219	24 356
Sur opérations avec la clientèle	199 322	176 852
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	307 700	355 538
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	**595 241**	**556 746**

Commissions nettes

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits						0
Sur opérations avec la clientèle	3 591		3 591	3 754		3 754
Sur opérations sur titres	313		313	457		457
Sur opération de change	8 794		8 794	10 308		10 308
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						0
Prestations de services bancaires et financiers	126 187		126 187	117 502		117 502
- Produits nets de gestions d'OPCVM						0
- Produits nets sur moyens de paiement	27 977		27 977	26 323		26 323
- Autres	98 210		98 210	91 179		91 179
Produits nets des commissions	**138 885**		**138 885**	**132 022**		**132 022**

Coût du risque

	2008	2007
Dotations aux provisions	623 965	555 609
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	486 186	527 580
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	
Provisions pour risques et charges	137 779	28 029
Reprise de provisions	860 518	1 312 901
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	848 413	1 277 789
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	
Provisions pour risques et charges	12 105	35 112
Variation des provisions	-236 553	-757 292
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	236 720	1 003 938
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	
Autres pertes	0	
Coût du risque	**166**	**246 646**

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2007
A vue	**549 373**	**96 354**
Comptes ordinaires	127 222	92 992
Prêts et comptes au jour le jour	400 040	3 362
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Autres prêts et créances	22 111	
A terme	**6 903**	**109 162**
Prêts et comptes à terme	6 903	32 978
Prêts subordonnées et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachés		
Autres prêts et créances		76 184
Total Brut	**556 276**	**205 516**
Dépréciation		
Total Net	**556 276**	**205 516**

Dettes envers les établissements de crédit

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	732	3 611	2 256	6 599	12 413
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	794 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	794 000
- à terme	0	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	952 484	0	0	952 484	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	952 484	0	0	952 484	0
Emprunts financiers	0	28 641	0	3 967	32 608	495 348
Autres dettes	0	36 024	0	0	36 024	32 224
Intérêts courus à payer	0	5 442	0	0	5 442	14 317
TOTAL	**0**	**1 023 324**	**3 611**	**6 223**	**1 033 158**	**1 348 302**

Prêts consentis et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	**255 000**	**1 030 760**	**122 525**	**1 408 285**	**601 268**
- Comptes à vue débiteurs	-	-	779 850	84 940	864 790	577 302
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 436	-	1 436	
- Crédits à l'exportation	-	-	3 867	-	3 867	
- Autres crédits de trésorerie	-	255 000	245 607	37 585	538 192	23 966
Crédits à la consommation	-	-	-	**525 976**	**525 976**	**364 069**
Crédits à l'équipement	-	-	**402 069**	**37**	**402 106**	**281 203**
Crédits immobiliers	-	-	**4 517 336**	**14 985 240**	**19 502 576**	**15 720 046**
Autres crédits	-	-	**3 967**	**48 522**	**52 489**	**26 929**
Intérêts courus à recevoir	-	-	**7 183**	**10 503**	**17 686**	

Créances en souffrance	-	-	**2 119 631**	**2 808 555**	**4 928 186**	**5 581 643**
Dépréciation	-	-	**1 109 865**	**1 945 483**	**3 055 348**	**3 424 746**
- Sur base individuelle	-	-	1 109 865	1 854 596	2 964 461	3 365 962
- Sur base collective	-	-	-	90 887	90 887	58 784
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	
Autres créances	-	-	**22 246**	-	**22 246**	**22 957**
TOTAL	-	**255 000**	**6 993 327**	**16 555 875**	**23 804 202**	**19 173 369**

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 013 997	5 379 544	7 393 545	7 387 481
Comptes d'épargne	0	0	4 617	1 874 867	1 879 484	1 764 066
Dépôts à terme	1 214 269	2 229 674	1 704 826	1 740 492	6 889 261	2 551 134
Autres comptes créditeurs	0	2 718	48 903	556 630	608 251	1 359 855
Credilog I, II et III	0	0	0	1 877 654	1 877 654	524 096
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	564	564	
TOTAL	**1 214 269**	**2 232 396**	**3 772 343**	**11 429 751**	**18 648 759**	**13 586 631**

Evolution du capital et résultat par action

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat net part du Groupe	576 133	823 241
Nombre d'actions ordinaires émises	21 823 363	21 823 363
Résultat par action de base et dilué en DH	**26,40**	**37,72**

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financements et de garantie donnés	**2 665 186**	**2 776 609**
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**2 321 846**	**2 442 650**
- Crédits documentaires import	944	853
- Acceptations ou engagements de payer	2 945	328
- Ouvertures de crédits confirmés	2 317 957	2 289 824
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	151 366
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	279
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**343 340**	**333 959**
- Garanties de crédits données	8 095	0
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	0	0
- Autres cautions et garanties données	313 133	333 959
- Engagements en souffrance	22 112	0
Engagements de financements et de garantie reçus	**2 104 851**	**1 355 868**
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**2 104 851**	**1 355 868**
- Garanties de crédits	2 104 851	1 355 868
- Autres garanties reçues		

II.2. Etats de synthèse consolidés IFRS 2009

Bilan

ACTIF	2009	2008
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service		
des chèques postaux	1 295 173	1 604 714
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Actifs financiers disponibles à la vente	1 068 557	685 210
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	768 036	556 277
6. Prêts et créances sur la clientèle	23 944 752	23 804 202
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance		
9. Actifs d'impôt exigible	21 614	25 978
10. Actifs d'impôt différé		
11. Comptes de régularisation et autres actifs	777 891	717 837
12. Actifs non courants destinés à être cédés		
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 538	3 071
14. Immeubles de placement	430 449	429 579
15. Immobilisations corporelles	987 305	954 615
16. Immobilisations incorporelles	26 613	12 447
17. Ecarts d'acquisition	96 220	103 766
Total de l'Actif	**29 420 148**	**28 897 696**

PASSIF	2009	2008
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
3 .Instruments dérivés de couverture		
4. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 152 539	1 033 158
5. Dettes envers la clientèle	19 561 231	18 648 760
6. Titres de créance émis	4 010 709	4 457 442
7 Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
8. Passifs d'impôt exigible	23 211	31 452
9. Passifs d'impôt différé	165 632	215 810
10 .Comptes de régularisation et autres passifs	1 059 812	1 025 263
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
12. Provisions techniques des contrats d'assurance		
13. Provisions	195 394	244 885
14. Subventions et fonds assimilés		
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		
16. Capitaux propres	**3 251 620**	**3 240 925**
17. Capitaux propres part du groupe	**3 251 620**	**3 240 925**
18. Capital et réserves liées	2 280 693	2 182 336
19. Réserves consolidées	868 508	481 700
20. Gains ou pertes latents ou différés	3 540	756
21. Résultat de l'exercice	98 880	576 133
22. Intérêts minoritaires		
Total du Passif	**29 420 148**	**28 897 696**

Compte de produits et charges

	2009	2008
1. + Intérêts et produits assimilés	2 010 592	1 870 413
2. - Intérêts et charges assimilées	(850 564)	(595 241)
3. Marge d'intérêt	**1 160 027**	**1 275 172**
4. + Commissions (produits)	152 498	138 885
5. - Commissions (charges)	(20 295)	
6. Marge sur commissions	**132 203**	**138 885**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur		
par résultat		
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	108 268	(8 398)
9. + Produits des autres activités	154 962	229 650
10. - Charges des autres activités	(71 164)	(163 276)
11. Produit net bancaire	**1 484 297**	**1 472 033**
12. - Charges générales d'exploitation	(787 161)	(775 039)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des	(96 215)	(29 854)
immobilisations incorporelles et corporelles		
14. Résultat brut d'exploitation	**600 921**	**667 140**
15. Coût du risque	(493 470)	(166)
16. Résultat d'exploitation	**107 450**	**666 975**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en		0
équivalence	1 128	666
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	19 031	270 858
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	(3 320)	0
20. Résultat avant impôt	**124 289**	**938 500**
21. - Impôt sur les résultats	(25 409)	(362 368)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de		
cession		
23. Résultat net	98 880	576 133
24. Intérêts minoritaires		
25. Résultat net - part du groupe	**98 880**	**576 133**
26. Résultat de base par action	4	26
27. Résultat dilué par action	4	26

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2009	2008
1. Résultat avant impôts	**124 289**	**938 500**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	96 215	29 850
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	225 856	(477 528)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(35 726)	128 924
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 128)	(666)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(18 600)	(176 336)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(95 165)	6 751
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**171 452**	**(489 005)**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(92 570)	(590 236)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	551 818	774 546
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(358 994)	(108 489)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(85 840)	28 416
15. - Impôts versés	(25 410)	(362 367)
16. = Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	**(10 995)**	**(258 129)**
17. = Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**284 746**	**191 365**
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	59 118	43 047
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		(34 164)
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(115 014)	113 557
21. Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement (total des éléments 18 à 20)	**(55 896)**	**122 440**
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(91 848)	(218 234)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(446 732)	(564 837)
24. Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (Total des éléments 22 et 23)	**(538 581)**	**(783 071)**
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (Total des éléments D, E et F)	**(309 731)**	**(469 266)**
COMPOSITION DE LA TRESORERIE		
27. Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 613 165**	**2 073 980**
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 604 714	2 073 980
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 451	
30. Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 303 434**	**1 604 714**
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 295 173	1 604 714

32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 261	
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**(309 731)**	**(469 266)**

Notes annexes aux états financiers consolidés

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	2 182 336			1 057 832	756	3 240 925		3 240 925
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2008	**2 182 336**			**1 057 832**	**756**	**3 240 925**		**3 240 925**
Opérations sur capital	98 357			202 615		300 972		300 972
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(392 820)		(392 820)		(392 820)
Résultat de l'exercice				**98 880**		**98 880**		**98 880**
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					2 784	2 784		2 784
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					2 784	2 784		2 784
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009	2 280 693			966 507	3 540	3 250 740		3 250 740
Changement de méthodes comptables								
Autres mouvements				880		880		880
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2009	**2 280 693**			**967 387**	**3 540**	**3 251 620**		**3 251 620**

Actifs financiers disponibles à la vente :

Valeur brute	Valeur 31/12/2009	Valeur 31/12/2008
Titres à revenus variables		
Cotés	10 244	6 282
Non cotés	36 296	51 848
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	1 010 238	622 403
Autres (parts opcvm)	11 780	4 678
Total	**1 068 557**	**685 210**
Dont gains et pertes latents	3 540	756
Dont provisions pour dépréciation	317 278	317 278

Immobilisations de placement et d'exploitation :

Immeubles de placement

	Valeur brute au 31/12/08	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/09	Juste valeur au 31/12/2009
Valeur brute	562 305	34 397	13 877	582 824	716 525
Amortissement & Dépréciation	132 725	24 728	5 078	152 375	
Net	**429 579**			**430 449**	

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions	Cession ou retrait	Valeur brute au 31/12/2009
Valeur brute	74 692	21 891	-26 457	123 040
Amortissement & dépréciation	62 245	35 240	1 058	96 428
Net	**12 447**			**26 613**

Provisions pour risques et charges

Libelle	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	8 099	131	1 727	6 503
Provisions pour affaires sociales	13 736	3 858	771	16 823
Provisions pour autres risques et charges	143 749	38 152	97 092	84 809
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	79 301	13 115	5 157	87 259
TOTAL	**244 885**	**55 256**	**104 747**	**195 394**

Marge d'intérêt

	2009	2008
Sur opérations avec les établissements de crédits	40 184	13 658
Sur opérations avec la clientèle	1 934 868	1 721 868
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	35 470	62 053
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	70	72 834
Produits d'intérêts	**2 010 592**	**1 870 413**
Sur opérations avec les établissements de crédits	41 533	88 219
Sur opérations avec la clientèle	539 545	199 322
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	269 486	307 700
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	**850 564**	**595 241**

Commissions nettes

	2009			2008		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits		20 295	-20 295			
Sur opérations avec la clientèle	98 002		98 002	3 591		3 591
Sur opérations sur titres	400		400	313		313
Sur opération de change	8 000		8 000	8 794		8 794
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						
Prestations de services bancaires et financiers	46 096		46 096	126 187		126 187
- Produits nets de gestions d'OPCVM						
- Produits nets sur moyens de paiement	34 325		34 325	27 977		27 977
- Autres	11 771		11 771	98 210		98 210
Produits nets des commissions	**152 498**	**20 295**	**132 203**	**138 885**	**-**	**138 885**

Coût du risque

	2009	2008
Dotations aux provisions	772 678	623 965
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	717 585	486 186
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	55 093	137 779
Reprise de provisions	450 905	860 518
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	351 475	848 413
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	99 430	12 105
Variation des provisions	321 773	-236 553
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	171 697	236 720
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Autres pertes		
Coût du risque	**493 470**	**166**

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

	Valeur brute au 31/12/2009	Valeur brute au 31/12/2008
A vue	**768 801**	**549 373**
Comptes ordinaires	151 550	127 222
Prêts et comptes au jour le jour	600 059	400 040
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Autres prêts et créances	17 191	22 111
A terme		**6 904**
Prêts et comptes à terme		6 904
Prêts subordonnées et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachés		
Autres prêts et créances		
Total Brut	**768 801**	**556 277**
Dépréciation	-765	
Total Net	**768 036**	**556 277**

Dettes envers les établissements de crédit

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		845	834	1 911	3 590	6 599
Valeurs données en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts de trésorerie		580 000	500 000		1 080 000	952 484
- au jour le jour						
- à terme		580 000	500 000		1 080 000	952 484
Emprunts financiers		31 706		3 967	35 673	32 608
Autres dettes		29 826			29 826	36 024
Intérêts courus à payer		2 900	548		3 449	5 442
TOTAL		**645 278**	**501 383**	**5 879**	**1 152 539**	**1 033 158**

Prêts consentis et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie			**312 015**	**50 556**	**362 571**	**1 408 285**
- Comptes à vue débiteurs			82 678	36 173	118 851	864 790
- Créances commerciales sur le Maroc			74		74	1 436
- Crédits à l'exportation			1 136		1 136	3 867
- Autres crédits de trésorerie			228 127	14 383	242 510	538 192
Crédits à la consommation				**705 643**	**705 643**	**525 976**
Crédits à l'équipement			**406 923**	**39**	**406 962**	**402 106**
Crédits immobiliers			**5 043 558**	**15 778 651**	**20 822 209**	**19 502 576**
Autres crédits			**3 967**	**1 088**	**5 055**	**52 489**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir			**5 261**	**2 387**	**7 648**	17 686

Créances en souffrance			**928 773**	**3 906 176**	**4 834 949**	**4 928 186**
Dépréciation				**3 227 952**	**3 227 952**	**3 055 348**
- Sur base individuelle				3 103 543	3 103 543	2 964 461
- Sur base collective				124 409	124 409	90 887
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances			**27 667**		**27 667**	**22 246**
TOTAL			**3 624 621**	**20 320 131**	**23 944 752**	**23 804 202**

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs		4	2 126 494	5 694 147	7 820 645	7 393 545
Comptes d'épargne			6 321	2 060 503	2 066 824	1 879 484
Dépôts à terme	206 505	3 818 237	1 409 430	1 776 727	7 210 899	6 822 680
Autres comptes créditeurs		223	89 275	543 993	633 491	608 251
Intérêts courus à payer	4 701	86 912	32 082	40 443	164 138	66 581
Autres dettes envers la clientèle				1 665 234	1 665 234	1 878 219
TOTAL	**211 206**	**3 905 376**	**3 663 602**	**11 781 047**	**19 561 231**	**18 648 760**

Evolution du capital et résultat par action

	2009	2008
Résultat net part du Groupe	98 880	576 133
Nombre d'actions ordinaires émises	22 806 930	21 823 363
Résultat par action de base et dilué en DH	**4,34**	**26,40**

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2009	2008
Engagements de financements et de garantie donnés	**2 093 541**	**2 665 186**
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**1 746 055**	**2 321 846**
- Crédits documentaires import	121	944
- Acceptations ou engagements de payer	3 339	2 945

- Ouvertures de crédits confirmés	1 742 595	2 317 957
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**347 486**	**343 340**
- Garanties de crédits données	7 939	8 095
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	318 666	
- Autres cautions et garanties données	2 630	313 133
- Engagements en souffrance	18 251	22 112
Engagements de financements et de garantie reçus	**2 655 361**	**2 104 851**
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**2 655 361**	**2 104 851**
- Garanties de crédits	2 655 361	2 104 851
- Autres garanties reçues		

II.3. Etats de synthèse consolidés IFRS 2010

Bilan

ACTIF	2010	2009
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service		
des chèques postaux	1 157 078	1 295 173
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Actifs financiers disponibles à la vente	1 053 759	1 068 557
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 444 521	768 036
6. Prêts et créances sur la clientèle	25 164 036	23 944 752
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance		
9. Actifs d'impôt exigible	65 572	21 614
10. Actifs d'impôt différé	7	
11. Comptes de régularisation et autres actifs	383 814	777 891
12. Actifs non courants destinés à être cédés		
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 157	3 538
14. Immeubles de placement	489 614	430 449
15. Immobilisations corporelles	626 687	987 305
16. Immobilisations incorporelles	29 441	26 613
17. Ecarts d'acquisition	10 000	96 220
Total de l'Actif	**30 427 685**	**29 420 148**

PASSIF	2010	2009
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 387 108	1 152 539
5. Dettes envers la clientèle	19 124 905	19 561 231
6. Titres de créance émis	5 329 796	4 010 709
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
8. Passifs d'impôt exigible	11 958	23 211
9. Passifs d'impôt différé	154 439	165 632
10. Comptes de régularisation et autres passifs	876 989	1 059 812
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
12. Provisions techniques des contrats d'assurance		
13. Provisions	210 223	195 394
14. Subventions et fonds assimilés		
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		
16. Capitaux propres	3 332 268	3 251 620
17. Capitaux propres part du groupe	3 332 268	3 251 620
18. Capital et réserves liées	2 280 693	2 280 693
19. réserves consolidées	812 715	868 508
20. Gains ou pertes latents ou différés	6 018	3 540
21. résultat de l'exercice	232 842	98 880
22. Intérêts minoritaires		
Total du Passif	**30 427 685**	**29 420 148**

Compte de Produits et Charges

	2010	2009
1. + Intérêts et produits assimilés	1 942 793	2 010 592
2. - Intérêts et charges assimilées	(773 850)	(850 564)
3. MARGE D'INTERET	**1 168 943**	**1 160 027**
4. + Commissions (produits)	161 952	152 498
5. - Commissions (charges)	(16 432)	(20 295)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	**145 520**	**132 203**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste		
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	170 262	108 268
9. + Produits des autres activités	96 988	154 962
10. - Charges des autres activités	(76 060)	(71 164)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	**1 505 653**	**1 484 297**
12. - Charges générales d'exploitation	(969 693)	(787 161)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(69 688)	(96 215)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**466 272**	**600 921**
15. Coût du risque	(461 919)	(493 470)
16. RESULTATS D'EXPLOIATATION	**4 353**	**107 450**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 419	1 128
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	265 493	19 031
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition		(3 320)
20. RESULTAT AVANT IMPOT	**271 266**	**124 289**
21. - Impôt sur les résultats	(38 424)	(25 409)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
23. RESULTAT NET	**232 842**	**98 880**
24. Intérêts minoritaires		
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**232 842**	**98 880**
26. Résultat de base par action en dirham	10,2	4,3
27. Résultat dilué par action en dirham	10,2	4,3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

FLUX DE TRESORERIE	2010	2009
1. Résultat avant impôts	**271 266**	**124 289**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immo corporelles et incorporelles	69 688	96 215
3. +/- Dotat. nettes pour dépré des actifs des écarts d'acq et des autres immo.	18 371	
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(1 912 739)	225 856
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(99 306)	(35 726)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 419)	(1 128)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(178 388)	(18 600)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(71 624)	(95 165)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**(2 175 417)**	**171 452**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(417 777)	(92 380)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	541 703	551 818
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	715	(358 994)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	287 432	(85 840)
15. - Impôts versés	(38 424)	(25 410)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs	**373 649**	**(10 805)**
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	**(1 530 502)**	**284 936**
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	319 683	59 118
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	0	
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(110 521)	(115 014)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**209 162**	**(55 896)**
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(135 842)	(91 848)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 319 086	(446 732)
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	**1 183 244**	**(538 581)**
25. Effet de la variation des tx de change sur la tréso et équivalents de la tréso		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	**(138 096)**	**(309 541)**
Composition de la trésorerie		
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**1 295 173**	**1 604 714**
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 295 173	1 604 714
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établi. de crédit		
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**1 157 077**	**1 295 173**
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 157 077	1 295 173
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établi. De crédit		
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**(138 096)**	**(309 541)**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

		Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
1	Capitaux propres au 31 décembre 2009	2 280 693			967 387	3 540	3 251 620		3 251 620
2	Impact des changements de méthodes comptables								
	Capitaux propres corrigés au 31/12/2009	**2 280 693**			**967 387**	**3 540**	**3 251 620**		**3 251 620**
4	Opérations sur capital								
5	Paiements fondés sur des actions								
6	Opérations sur actions propres								
7	Dividendes				(136 842)		(136 842)		(136 842)
8	**Résultat de l'exercice**				**232 842**		**232 842**		**232 842**
9	Immobilisations corporelles et								
	incorporelles : réévaluations et								
	cessions (A)								
	Instru. financ. variation juste valeur et transf. en rés. (B)					2 477	2 477		2 477
11	Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat								
	Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					2 477	2 477		2 477
13	Variation de périmètre								
14	Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010	2 280 693			1 063 387	6 017	3 350 097		3 350 097
15	Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				(13 624)		(13 624)		(13 624)
16A	Autres mouvements				(4 205)		(4 205)		(4 205)
16	**Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2010**	**2 280 693**			**1 045 557**	**6 017**	**3 332 268**		**3 332 268**

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2010	2009
Titres à revenus variables	33 769	46 540
Cotés	11 468	10 244
Non cotés	22 301	36 296
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	1 007 451	1 010 238
Autres (parts opcvm)	12 539	11 780
Total	**1 053 759**	**1 068 557**
Dont gains et pertes latents	6 018	3 540
Dont provisions pour dépréciation	197 915	317 278

Immobilisations de placement et d'exploitation

Immeubles de placement :

Valeur brute	Valeur brute 2009	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 2010	Juste valeur 2010
Valeur brute	582 824	87 930	55 714	615 040	785 959
Amortissement & Dépréciation	152 375	98 524	125 473	125 426	
Net	**430 449**			**489 614**	

Immobilisations incorporelles :

Valeur brute	Valeur brute 2009	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	Valeur brute 2010
Valeur brute	123 040	-632	12 860	10 000	125 268
Amortissement & dépréciation	96 428	-101	9 501	10 000	95 827
Net	**26 613**				**29 441**

Provisions pour risques et charges

Libelle	2009	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	2010
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	6 503	0	32 700	0	39 203
Provisions pour affaires sociales	16 823	0	26	0	16 849
Provisions pour autres risques et charges	84 809	-18 221	19 180	18 671	67 097
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	87 259		9 911	10 097	87 074
TOTAL	**195 394**	**-18 221**	**61 818**	**28 768**	**210 223**

Marge d'intérêt

	2010	2009
Sur opérations avec les établissements de crédits	13 724	40 184
Sur opérations avec la clientèle	1 893 893	1 934 868
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	35 090	35 470
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	86	70
Produits d'intérêts	**1 942 793**	**2 010 592**
Sur opérations avec les établissements de crédits	58 615	41 533
Sur opérations avec la clientèle	462 383	539 545
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	252 851	269 486
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	**773 850**	**850 564**

Commissions nettes

	2010			2009		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	16 432	-16 432	0	20 295	-20 295
Sur opérations avec la clientèle	2 705	0	2 705	98 002	0	98 002
Sur opérations sur titres	12 318	0	12 318	400	0	400
Sur opération de change	9 212	0	9 212	8 000	0	8 000
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	137 717	0	137 717	46 096	0	46 096
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiements	39 182	0	39 182	34 325	0	34 325
- Autres	98 535	0	98 535	11 771	0	11 771
Produits nets des commissions	**161 952**	**16 432**	**145 520**	**152 498**	**20 295**	**132 203**

Coût du risque

	2010	2009
Dotations aux provisions	**637 115**	**772 678**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	562 360	717 585
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	74 755	55 093
Reprise de provisions	**2 431 593**	**450 905**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 409 357	351 475
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	22 236	99 430
Variation des provisions	**-1 794 478**	**321 773**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	2 256 396	171 697
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	0
Autres pertes	0	0
Coût du risque	**461 918**	**493 470**

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

CREANCES	Valeur brute 2010	Valeur brute 2009
A vue	**1 444 520**	**768 801**
Comptes ordinaires	300 063	151 550
Prêts et comptes au jour le jour	1 122 428	600 059
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	22 029	17 191
A terme	**0**	**0**
Prêts et comptes à terme	0	0
Prêts subordonnées et participants	0	0
Valeurs reçues en pension à terme	0	0
Créances rattachés	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total Brut	**1 444 520**	**768 801**
Dépréciation	1	-765
Total Net	**1 444 521**	**768 036**

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2010	Total 2009
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	0	13 155	7 566	20 721	3 590
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	1 315 000	0	0	1 315 000	1 080 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	1 315 000	0	0	1 315 000	1 080 000
Emprunts financiers	0	0	0	3 967	3 967	35 673
Autres dettes	0	13 141	0	0	13 141	29 826
Intérêts courus à payer	0	0	0	0	34 278	3 449
TOTAL	**0**	**1 328 141**	**13 155**	**11 533**	**1 387 108**	**1 152 539**

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 2010	Total 2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie			**430 490**	**48 997**	**479 487**	**362 571**
- Comptes à vue débiteurs			226 794	**44 057**	270 851	118 851
- Créances commerciales sur le Maroc			**1 975**		1 975	74
- Crédits à l'exportation			**1 157**		1 157	1 136
- Autres crédits de trésorerie			**200 564**	**4 940**	205 504	242 510
Crédits à la consommation				**844 217**	**844 217**	**705 643**
Crédits à l'équipement			**584 579**		**584 579**	**406 962**
Crédits immobiliers			**5 303 210**	**16 530 211**	**21 833 421**	**20 822 209**
Autres crédits			**3 967**	**5 242**	**9 209**	**5 055**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir			**1 878**	**2 560**	**4 438**	7 648
Créances en souffrance			**25 494**	**2 656 628**	**2 682 122**	**4 834 949**
Dépréciation				**1 273 437**	**1 273 437**	**3 227 952**
- Sur base individuelle				1 118 736	1 118 736	3 103 543
- Sur base collective				154 701	154 701	124 409
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances						**27 667**
TOTAL			**5 230 882**	**19 933 154**	**25 164 036**	**23 944 752**

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 2010	Total 2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 459 327	6 527 454	8 986 785	7 820 645
Comptes d"épargne	0	0	8 022	2 266 526	2 274 548	2 066 824
Dépôts à terme	103 800	2 239 960	1 422 624	1 913 563	5 679 947	7 210 899
Autres comptes créditeurs	0	404	115 175	532 442	648 021	633 491
Intérêts courus à payer	1 143	24 661	15 663	21 067	62 534	164 138
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	1 473 070	1 473 070	1 665 234
TOTAL	**104 943**	**2 265 029**	**4 020 811**	**12 734 122**	**19 124 905**	**19 561 231**

Evolution du capital et Résultat par action

	2010	2009
Résultat net part du Groupe	232 842	98 880
Nombre d'actions ordinaires émises	22 806 930	22 806 930
Résultat par action de base et dilué en DH	**10,2**	**4,3**

Engagements de financements et de garantie

ENGAGEMENTS	2010	2009
Engagements de financements et de garantie donnés	**2 648 213**	**2 093 541**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**2 433 262**	**1 746 055**
- Crédits documentaires import	0	121
- Acceptations ou engagements de payer	1 873	3 339
- Ouvertures de crédit confirmés	2 431 389	1 742 595
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	**0**	0
- Crédits documentaires export confirmés	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avals et garanties donnés	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**214 951**	**347 486**
- Garanties de crédits données	8 388	7 939
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	180 270	318 666
- Autres cautions et garanties données	26 293	2 630
- Engagements en souffrance	0	18 251
Engagements de financements et de garantie reçus	**3 188 243**	**2 655 361**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	**0**
- Garanties de crédits	0	
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**3 188 243**	**2 655 361**
- Garanties de crédits	3 188 243	2 655 361
- Autres garanties reçues	0	0

II.4. Etats de synthèse consolidés IFRS au 30 juin 2011

Bilan Actif

ACTIF	S1 2011	2010
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service		
des chèques postaux	920 782	1 157 078
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Actifs financiers disponibles à la vente	2 079 838	1 053 759
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	165 933	1 444 521
6. Prêts et créances sur la clientèle	26 326 933	25 164 036
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance		
9. Actifs d'impôt exigible	67 432	65 572
10. Actifs d'impôt différé		7
11. Comptes de régularisation et autres actifs	443 295	383 814
12. Actifs non courants destinés à être cédés		
13. Participations dans des entreprise mises en équivalence	322 335	3 157
14. Immeubles de placement	464 728	489 614
15. Immobilisations corporelles	633 249	626 687
16. Immobilisations incorporelles	43 198	29 441
17. Ecarts d'acquisition	202 613	10 000
Total de l'Actif	**31 670 336**	**30 427 685**

Bilan Passif

PASSIF	S1 2011	2010
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 412 120	1 387 108
5. Dettes envers la clientèle	16 708 447	19 124 905
6. Titres de créance émis	7 924 892	5 329 796
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
8. Passifs d'impôt exigible	64 086	11 958
9. Passifs d'impôt différé	181 827	154 439
10. Comptes de régularisation et autres passifs	804 289	876 989
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
12. Provisions techniques des contrats d'assurance		
13. Provisions	212 576	210 223
14. Subventions et fonds assimilés		
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		
16. Capitaux propres	3 362 099	3 332 268
17. Capitaux propres part du groupe	3 362 099	3 332 268
18. Capital et réserves liées	2 280 693	2 280 693
19. réserves consolidées	908 726	812 715
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 972	6 018
21. résultat de l'exercice	166 708	232 842
22. Intérêts minoritaires		
Total du Passif	**31 670 336**	**30 427 685**

Compte de Produits et Charges consolidé

	S1 2011	S1 2010
1. + Intérêts et produits assimilés	977 088	967 713
2. - Intérêts et charges assimilées	(397 493)	(384 186)
3. MARGE D'INTERET	**579 595**	**583 527**
4. + Commissions (produits)	75 013	88 115
5. - Commissions (charges)	(7 847)	(8 095)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	**67 166**	**80 020**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste par résultat		
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	55 627	20 250
9. + Produits des autres activités	35 046	75 272
10. - Charges des autres activités	(53 790)	(37 563)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	**683 644**	**721 507**
12. - Charges générales d'exploitation	(352 687)	(369 682)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immo inc et corp	(30 815)	(49 312)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**300 142**	**302 512**
15. Coût du risque	(57 617)	(280 722)
16. RESULTATS D'EXPLOIATATION	**242 524**	**21 791**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12 658	329
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3 030	14 851
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
20. RESULTAT AVANT IMPOT	**258 213**	**36 970**
21. - Impôt sur les résultats	(91 505)	(12 581)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
23. RESULTAT NET	**166 708**	**24 389**
24. Intérêts minoritaires		
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**166 708**	**24 389**

Tableau des flux de trésorerie consolidé

FLUX DE TRESORERIE	S1 2011	2010
1. Résultat avant impôts	**258 213**	**271 266**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immo corporelles et incorporelles	30 815	69 688
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immo		18 371
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(2 680)	(1 912 739)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	53 558	(99 306)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(12 658)	(1 419)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(2 199)	(178 388)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(23 303)	(71 624)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**43 532**	**(2 175 417)**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	2 292 247	(417 777)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 570 142)	541 703
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 033 324)	715
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(70 907)	287 432
15. - Impôts versés	(91 505)	(38 424)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant	**(2 473 632)**	**373 649**
des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)		
17. = Flux Net de Trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A+B+C)	**(2 171 886)**	**(1 530 502)**
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(461 407)	319 683
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(56 326)	(110 521)
21. Flux Net de Trésorerie généré par l'activité d'investissement (Total 18 à 20)	**(517 733)**	**209 162**
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(141 772)	(135 842)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 595 096	1 319 086
24. flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (Total 22 et 23)	**2 453 324**	**1 183 244**
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie(total D,E,F)	**(236 296)**	**(138 096)**
COMPOSITION DE LA TRESORERIE	**30/06/2011**	**31/12/2010**
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**1 157 078**	**1 295 173**
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 157 078	1 295 173
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**920 782**	**1 157 077**
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	920 782	1 157 077
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**(236 296)**	**(138 096)**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	2 280 693			1 059 181	6 018	3 345 892		3 345 892
Impact des changements de méthodes comptables				(13 624)		(13 624)		(13 624)
Capitaux propres corrigés au 30 juin 2011	**2 280 693**			**1 045 557**	**6 018**	**3 332 268**		**3 332 268**
Opérations sur capital								
Paiments fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(136 842)		(136 842)		(136 842)
Résultat de l'exercice				**166 708**		**166 708**		**166 708**
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(45)	(45)		(45)
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)								
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 30 juin 2011	**2 280 693**			**1 075 424**	**5 972**	**3 362 089**		**3 362 089**
Changement de methodes comptables et correction d'erreurs								
Autres mouvements				10		10		10
Capitaux propres corrigés au 30 juin 2011	**2 280 693**			**1 075 434**	**5 972**	**3 362 099**		**3 362 099**

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	Valeur S1 2011	Valeur 2010
Titres à revenus variables	**25 603**	**33 769**
Cotés	10 090	11 468
Non cotés	15 512	22 301
Titres à revenus fixes	**2 041 449**	**1 007 451**
Cotés		
Non cotés	2 041 449	1 007 451
Autres (parts opcvm)	12 787	12 539
Total	**2 079 838**	**1 053 759**
Dont gains et pertes latents	5 972	6 018
Dont provisions pour dépréciation	200 059	197 915

Immobilisations de placement et d'exploitation

Immeubles de placement

Valeur brute	Valeur brute en 2010	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au S1 2011	Juste valeur au S1 2011
Valeur brute	615 040	1 298	5 625	610 713	781 917
Amortissement & Dépréciation	125 426	20 559		145 986	
Net	**489 614**			**464 728**	

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Valeur brute en 2010	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	S1 2011
Valeur brute	125 268	-	18 887	-	144 156
Amortissement & dépréciation	95 827	-	5 131	-	100 958
Net	**29 441**				**43 198**

Provisions pour risques et charges

Libelle	2010	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	S1 2011
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	39 203			6 503	32 700
Provisions pour affaires sociales	16 849		26	520	16 355
Provisions pour autres risques et charges	67 097		7 828	308	74 617
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	87 074		1 831	-	88 905
TOTAL	**210 223**		**9 685**	**7 331**	**212 576**

Marge d'intérêt

	S1 2011	S1 2010
Sur opérations avec les établissements de crédits	7 542	9 310
Sur opérations avec la clientèle	937 626	943 028
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	31 920	15 289
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		86
Produits d'intérêts	**977 088**	**967 713**
Sur opérations avec les établissements de crédits	36 164	25 090
Sur opérations avec la clientèle	205 576	243 168
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	155 752	115 928
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	**397 493**	**384 186**

Commissions nettes

	S1 2011			S1 2010		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits		7 847	-7 847		8 095	-8 095
Sur opérations avec la clientèle	19 686		19 686	25 387		25 387
Sur opérations sur titres	105		105	6 635		6 635
Sur opération de change	4 206		4 206	4 167		4 167
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-		0	-		-
Prestations de services bancaires et financiers	51 016		51 016	51 926		51 926
- Produits nets de gestions d'OPCVM						
- Produits nets sur moyens de paiement	19 903		19 903	19 663		19 663
- Autres	31 113		31 113	32 263		32 263
Produits nets des commissions	**75 013**	**7 847**	**67 166**	**88 115**	**8 095**	**80 020**

Coût du risque

	S1 2011	S1 2010
Dotations aux provisions	**190 315**	**488 538**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	183 382	294 648
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	6 932	193 889
Reprise de provisions	**141 494**	**246 801**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	134 158	227 632
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	4	
Provisions pour risques et charges	7 332	19 169
Variation des provisions	**48 821**	**241 737**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	11 572	38 985
Récupérations sur prêts et créances amorties	-13 664	
Autres pertes	10 889	
Coût du risque	**57 617**	**280 722**

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	Valeur brute au S1 2011	Valeur brute au 31/12/2010
A vue	**165 932**	**1 444 520**
Comptes ordinaires	96 017	300 063
Prêts et comptes au jour le jour	56 640	1 122 428
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Autres prêts et créances	13 275	22 029
A terme		
Prêts et comptes à terme		
Prêts subordonnées et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachés		
Autres prêts et créances		
Total Brut	**165 932**	**1 444 520**
Dépréciation	1	1
Total Net	**165 933**	**1 444 521**

Dette envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablis de crédit à l'étranger	Total S1 2011	Total 2010
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établis de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinnaires créditeurs			11 371	1 717	13 088	20 721
Valeurs données en pension	1 400 336				1 400 336	
- au jour le jour						
- à terme	1 400 336				1 400 336	
Emprunts de trésorerie		950 000			950 000	1 315 000
- au jour le jour		-			-	-
- à terme		950 000			950 000	1 315 000
Emprunts financiers		3 967			3 967	3 967
Autres dettes		24 563			24 563	13 141
Intérêts courus à payer	253	19 913			20 166	34 278
TOTAL	**1 400 589**	**998 443**	**11 371**	**1 717**	**2 412 120**	**1 387 108**

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total S1 2011	Total 2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie			**593 665**	**63 955**	**657 620**	**479 487**
- Comptes à vue débiteurs			354 465	54 572	409 037	270 851
- Créances commerciales sur le Maroc			204 753		204 753	1 975
- Crédits à l'exportation			14 278		14 278	1 157
- Autres crédits de trésorerie			20 169	9 383	29 552	205 504
Crédits à la consommation				**828 142**	**828 142**	**844 217**
Crédits à l'équipement			**741 198**		**741 198**	**584 579**
Crédits immobiliers			**5 693 385**	**16 844 777**	**22 538 162**	**21 833 421**
Autres crédits			**3 967**	**7 439**	**11 406**	**9 209**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir			**1 446**	**2 909**	**4 355**	4 438
Créances en souffrance			**422 155**	**2 399 473**	**2 821 628**	**2 682 122**
Dépréciation			**1 276 802**		**1 276 802**	**1 273 437**
- Sur base individuelle			1 141 041		1 141 041	1 118 736
- Sur base collective			135 761		135 761	154 701
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créancees relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances			**1 225**		**1 225**	
TOTAL			**6 316 000**	**20 010 933**	**26 326 933**	**25 164 036**

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total S1 2011	Total 2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs		4	2 403 226	6 575 169	8 978 399	8 986 785
Comptes d''épargne				2 496 018	2 496 018	2 274 548
Dépôts à terme	91 000	630 000	1 200 000	1 206 586	3 127 586	5 679 947
Autres comptes créditeurs		93	131 725	549 080	680 898	648 021
Intérêts courus à payer	1 403	9 716	18 507	17 876	47 503	62 534
Autres dettes envers la clientèle				1 378 044	1 378 044	1 473 070
TOTAL	**92 403**	**639 813**	**3 753 458**	**12 222 772**	**16 708 447**	**19 124 905**

Engagement de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	30/06/2011	31/12/2010
Engagements de financements et de garantie donnés	**2 409 307**	**2 648 213**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**2 150 578**	**2 433 262**
- Crédits documentaires import	600	-
- Acceptations ou engagements de payer	9 871	1 873
- Ouvertures de crédit confirmés	2 140 107	2 431 389
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires export confirmés		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Garanties de crédits données		
- Autres cautions, avals et garanties donnés		
- Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**258 729**	**214 951**
- Garanties de crédits données	7 857	8 388
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	31 956	180 270
- Autres cautions et garanties données	212 124	26 293
- Engagements en souffrance	6 792	-
Engagements de financements et de garantie reçus	**3 468 908**	**3 188 243**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
- Ouvertures de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**3 468 908**	**3 188 243**
- Garanties de crédits	3 468 908	3 188 243
- Autres garanties reçues		

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE

Je / nous soussigné (s) [1] :

Raison sociale :	Télécopie :
Nom et Prénom :	Adresse :
Date de naissance :	N° de compte espèces:
Nationalité :	N° de compte titres:
Numéro et nature pièce d'identité :	Nom du teneur de comptes :
Téléphone :	Qualité du souscripteur :

Après avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions nouvelles CIH énoncées dans la Note d'information visée par le CDVM sous la référence n° VI/EM/036/2011 en date du 26/10/2011 .

Déclare / Déclarons [1] :

1) Présente ……droits de souscription CIH

Pour souscrire à titre irréductible à ……..actions nouvelles à raison de …… actions nouvelles pour …….. actions anciennes (soit une parité de 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes)

A l'appui de ma souscription à titre irréductible, je verse 253 dirhams par action, soit la somme de…….

2) Souscrire à titre réductible à ……. actions nouvelles,
A l'appui de ma souscription à titre réductible, je verse 253 dirhams par action, soit la somme de ……..

Soit un montant total de [2]
……..
Mode de paiement :
…….

A ……., le……..

Signature [3]

1 Rayer la mention inutile

2 Le montant des versements est égal au montant souscrit augmenté de la commission de bourse (0.1% hors taxes du montant souscrit), de la commission de courtage (0,6% hors taxes du montant souscrit) et de la commission de règlement/livraison (0,2% hors taxes du montant souscrit). Une TVA de 10% sera appliquée en sus.

3 Faire précéder par la mention manuscrite :

- Bon pour souscrire à […] actions à titre irréductible,
- Bon pour souscrire à […] actions à titre réductible

Avertissement du CDVM

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la bourse de valeur de Casablanca.